

LA VITRINE DU CAMEROUN
SAGO

RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS

THÈME

« Gouvernance et amélioration des conditions
de vie des citoyens »



13^{ÈME} ÉDITION

20 au 27 juillet 2024

**Palais des Sports
de Yaoundé**

DISCOURS - PRESENTATIONS - INTERVENTIONS
COMPTE RENDUS - ETUDES D'IMPACT

www.sago.cm / 620 00 21 95

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
2.2 Objectifs spécifiques	4
II. LES CONFÉRENCES PUBLIQUES	17
II.1 CONFERENCE DU MINFOPRA DU 22 JUILLET (AIGLES)	18
II.2 CONFERENCE DE L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API)	37
II.3 CONFERENCE DU MINISTERE DES MARCHES PUBLICS (MINMAP)	40
II.4 CONFERENCE DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL)	42
II.5 CONFERENCE DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME (CNPBM)	46
II.6 CONFERENCE DU FONDS SPECIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)	49
II.7 CONFERENCE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)	56
II.8 CONFERENCE DU PROGRAMME NATIONAL DE GOUVERNANCE (PNG)	59
II.9 CONFERENCE DU BUREAU NATIONAL DE L'ÉTAT CIVIL (BUNEC)	67
II.10 CONFERENCE DU GUICHET UNIQUE DES OPERATIONS DU COMMERCE EXTERIEUR (GUCE)	70
II.11 CONFERENCE DU MINFOPRA DU 26 JUILLET	72
II.12 CONFERENCE DU MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS (MINTOUL)	85
III. COLLOQUE DE LA CAMEROON WATER UTILITIES (CAMWATER)	97
CONCLUSION GENERALE	99
IV. RAPPORTS DES QUESTIONNAIRES	100
I. RAPPORT DU QUESTIONNAIRE VISITEURS DU SAGO	100
II. RAPPORT DES EXPOSANTS SAGO 2023	109
V. RECOMMANDATIONS	113

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le **Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO)**, qui s'est tenu du **20 au 27 juillet 2024** au Palais des Sports de Yaoundé, Cameroun, a marqué un événement clé dans le cadre de la promotion et de la valorisation des initiatives gouvernementales en matière de gouvernance. Le thème de cette édition, «**Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens**», souligne l'engagement de l'État camerounais à améliorer le bien-être des populations à travers une gestion publique plus transparente, efficace, et orientée vers les résultats.

Ce salon s'inscrit dans un contexte où le gouvernement du Cameroun cherche à renforcer la bonne gouvernance à tous les niveaux de l'administration publique, à encourager la participation citoyenne, et à dynamiser les réformes en cours. La gouvernance, dans ce cadre, n'est pas simplement une question de gestion administrative, mais une pierre angulaire du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la justice sociale. Il s'agit d'une réponse aux aspirations croissantes des citoyens à des services publics de qualité, à une gestion plus efficiente des ressources publiques et à un climat propice à l'épanouissement social et économique.

La tenue du **SAGO** au Palais des Sports de Yaoundé témoigne de la volonté de rassembler les acteurs gouvernementaux, les partenaires au développement, les opérateurs économiques, ainsi que la société civile autour d'un espace de dialogue, d'échange et de réflexion sur les défis et les opportunités pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Il s'agissait également d'un cadre idéal pour mettre en lumière les actions concrètes déjà mises en œuvre par les différents ministères, ainsi que pour partager les perspectives et les stratégies d'avenir en matière de gouvernance et la vision mise sur pied et donc certaines réalisations se font à travers a SND30.

L'édition 2024 du **SAGO** intervient dans un contexte de réformes importantes au Cameroun, notamment dans les domaines de la budgétisation par programme, de la décentralisation, de la digitalisation des services publics, et de la gestion des ressources humaines de l'État. Ces réformes visent à moderniser l'administration publique, à améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques, et à rendre l'action gouvernementale plus accessible et plus réactive face aux besoins des citoyens. Ainsi, le **SAGO** a servi de plateforme pour la présentation des projets innovants, la discussion des politiques publiques et la sensibilisation des populations aux nouvelles opportunités offertes par les réformes en cours.

La justification d'un tel événement repose sur la nécessité de renforcer le lien entre le gouvernement et les citoyens, en rendant compte des actions entreprises pour répondre aux besoins de la population, tout en créant un espace de dialogue où les préoccupations des citoyens peuvent être entendues. En effet, la bonne gouvernance n'est pas seulement une question d'efficacité institutionnelle, mais aussi un moyen de redonner confiance aux citoyens dans leurs institutions. Le SAGO, à travers ses expositions, ateliers et conférences, a permis de mettre en avant l'importance de l'engagement du gouvernement et du citoyen dans le processus de gouvernance et a souligné la responsabilité des autorités publiques à rendre des comptes sur leurs actions.

En résumé, le «**Salon de l'Action Gouvernementale**» de 2024 s'est présenté comme un cadre structurant pour réfléchir aux avancées et aux défis en matière de gouvernance au Cameroun, tout en visant à améliorer les conditions de vie des citoyens à travers une gestion publique plus transparente, participative et efficace.

OBJECTIFS DU SAGO 2024

2.1 Objectif général du SAGO 2024 :

L'objectif général du «**Salon de l'Action Gouvernementale**» (SAGO) 2024 était de promouvoir la gouvernance publique camerounaise à travers la présentation des réformes et des initiatives gouvernementales en matière d'amélioration des conditions de vie des citoyens, tout en renforçant le dialogue entre les autorités publiques et la population pour une meilleure appropriation des actions de l'État.

2.2 Objectifs spécifiques :

1. Informer et sensibiliser les citoyens sur les réformes en cours : Présenter les actions et les politiques publiques mises en œuvre pour améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques, notamment en matière de digitalisation, décentralisation et gestion des ressources humaines.
2. Encourager la participation citoyenne : Créer un espace de dialogue entre les citoyens et les autorités publiques, afin que les préoccupations et suggestions des populations puissent être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.
3. Mettre en valeur les initiatives des ministères et des administrations publiques: Exposer les réalisations des différents départements ministériels et des structures publiques, en mettant l'accent sur les projets innovants visant à améliorer la qualité des services publics.
4. Promouvoir les réformes administratives et économiques : Faciliter la compréhension et l'appropriation des réformes telles que la budgétisation par programme, la décentralisation, et la modernisation de l'administration publique, en montrant leur impact sur la vie quotidienne des citoyens.
5. Renforcer la coopération entre les acteurs du développement : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs gouvernementaux, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile pour une meilleure coordination des efforts visant à améliorer les conditions de vie des populations.

PRESENTATION DES ACTIVITES DU SAGO 2024

Le **Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO)** 2024 s'est une nouvelle fois affirmé comme un événement incontournable, réunissant acteurs publics et privés autour des thématiques stratégiques pour le développement du Cameroun. Cette 13ème édition, qui s'est tenue au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé, a permis de rassembler des exposants de divers secteurs, des organisations influentes et un large public, curieux et professionnel, venu s'informer sur les initiatives de l'État et les innovations de différents organismes.

1.1 Les Exposants

L'espace d'exposition du **SAGO 2024** a accueilli plus de 300 exposants, allant des institutions publiques aux entreprises privées, en passant par les ONG et les associations. Chacune de ces entités a présenté ses activités, projets, produits et services au public.

Ces exposants ont mis en avant des solutions innovantes pour répondre aux besoins des citoyens camerounais, et ont notamment axé leur communication aux visiteurs sur les

efforts entrepris en matière de digitalisation des services publics, de modernisation des infrastructures et de promotion des investissements.

1.2 Les Conférences et Colloques

En marge de l'exposition, le **SAGO 2024** a été marqué par des colloques et des conférences thématiques animées par des experts et responsables institutionnels.

Ces échanges ont permis aux participants d'avoir une vue d'ensemble sur les réformes en cours et les perspectives de développement du Cameroun, tout en soulignant les défis à relever dans divers secteurs.

1.3 L'Afflux des Visiteurs

Le **SAGO 2024** a été un véritable succès en termes d'affluence. Environ 25 000 visiteurs ont parcouru les allées du salon, venus de tout le pays et de divers horizons professionnels. Parmi eux, des cadres d'administrations publiques, des entrepreneurs, des jeunes chercheurs d'emploi, des étudiants, ainsi que de nombreux citoyens intéressés par les services publics et les initiatives gouvernementales.

Les visiteurs ont non seulement pu s'informer sur les offres disponibles, mais aussi interagir directement avec les représentants des différentes administrations et entreprises. Des espaces de démonstration et des stands interactifs ont permis au public de découvrir de manière concrète les innovations et les projets en cours, notamment dans les domaines des infrastructures, des technologies de l'information et de la communication, de l'éducation et de la santé.

En conclusion, le **SAGO 2024** a offert une plateforme unique de dialogue, de partage de connaissances et de promotion des projets publics et privés. Il a permis de renforcer les liens entre les acteurs de développement et la population, tout en favorisant la transparence sur les actions menées par l'État et ses partenaires. La réussite de cette édition illustre une fois de plus l'importance de ce salon dans l'écosystème économique et social du Cameroun.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU SALON

La cérémonie solennelle d'ouverture de la 13^{ème} édition du **SAGO**, placée sous le thème «*Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens*», s'est tenue le **22 juillet 2024** dans la salle de conférence du Palais Polyvalent des Sports (PAPOSY) de Yaoundé. De nombreuses autorités étaient présentes, témoignant ainsi de l'importance de cet événement. La cérémonie s'est déroulée en quatre phases principales : la présentation des administrations et entreprises partenaires, les allocutions, la coupure du ruban symbolique, et la visite des stands.

Concernant les allocutions, nous avons successivement écouté celles du Maire de la Commune de Yaoundé 2, du Mandataire du Gouvernement et Chef de Projet SAGO, de la Coordinatrice du Programme National de Gouvernance (PNG), du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, et enfin du Ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement et représentant du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

I.1 Allocution du Maire de la commune de Yaoundé 2

Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, représenté par le Ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Excellences, Messieurs les ambassadeurs, chefs de missions diplomatiques et représentants,

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre, représenté,

Monsieur le Préfet du département du Mfoundi, représenté,

Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre, représenté,

Honorables membres du Parlement,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les représentants des Administrations Publiques et des organisations non gouvernementales,

Mesdames et Messieurs les Elus Locaux,

Madame la Coordinatrice du Programme National de Gouvernance,

Monsieur le chef de projet SAGO, mandataire du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les partenaires du SAGO,

Mesdames et Messieurs les exposants,

Distingués invités en vos fonctions, grades et titres respectés,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable de prendre la parole en ce jour à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 13^{ème} édition du **Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO)** sous la thématique générale « **Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens** ». En cette circonstance particulière, la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, que j'ai l'honneur de diriger, se sent honorée d'accueillir un tel parterre de personnalités et vous souhaite, par ma modeste voix, une chaleureuse et conviviale bienvenue à la salle VIP du Palais polyvalent des sports de Yaoundé.

Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements au Chef de Projet Mandataire du Gouvernement et à toute son équipe, qui font du **SAGO**, au fil des années, un rendez-vous incontournable sur notre territoire, où de nombreux visiteurs se rencontrent. Un rendez-vous qui, chaque année, témoigne d'un engagement sans faille auprès des Pouvoirs Publics et du sérieux des membres du comité d'organisation en ce qui concerne le faire et le savoir-faire du **SAGO**.

Mesdames et Messieurs, que dire de Yaoundé 2, que vous connaissez bien ! Créée en 1987, la Commune de Yaoundé 2 se situe en plein cœur du siège des institutions. Membre des sept communes que compte le département du Mfoundi, elle bénéficie d'un climat équatorial de type Yaoundé, caractérisé par une alternance entre saison de pluie et saison sèche peu distincte. Son relief est dominé par quatre des sept collines qui se trouvent dans la ville de Yaoundé : le mont Mbankolo, le mont Fébé, le mont Messa et le mont Nkolnyada.

Sur le plan démographique, Yaoundé 2 est cosmopolite ; des populations de diverses origines y cohabitent pacifiquement, faisant ainsi du vivre ensemble une réalité quotidienne. La tolérance religieuse y est palpable, les fidèles du Complexe Islamiste de Tsinga côtoyant allègrement ceux des missions catholiques du même quartier ou des églises protestantes

et de réveil des quartiers voisins. L'activité économique repose sur divers secteurs, tels que le commerce, les prestations de services, l'agriculture, la petite industrie, et l'élevage. Les marchés de Mokolo et du 8ème sont des acteurs importants de cette dynamique économique. Yaoundé 2 est également la porte d'entrée et de sortie du Chef de l'État.

Mesdames et Messieurs, comme toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées, Yaoundé 2 est en quête quotidienne de son épanouissement pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. Le thème général de la présente édition du SAGO, centré sur la gouvernance et l'amélioration des conditions de vie des citoyens, est particulièrement évocateur et nous interpelle. Je souhaite donc saisir cette occasion pour inviter les jeunes, qui constituent la tranche la plus importante de la population par leur nombre, leur dynamisme et leur ingéniosité, à devenir un atout essentiel pour la croissance économique et le développement du Cameroun. Je les encourage à exploiter au mieux les activités proposées lors de cette édition du **SAGO** afin de s'imprégner davantage de toutes les initiatives du gouvernement, tant pour améliorer leurs conditions de vie que pour faciliter leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Mesdames et Messieurs, en m'acheminant vers la fin de mon propos, je voudrais partager avec vous cette belle citation de notre chef de l'État, Son Excellence Paul Biya, lors de sa brillante adresse à la nation : « Construisons pour nous-mêmes et nos enfants un pays moderne et prospère, un Cameroun où chacun aura la chance de réussir sa vie. »

Vive le SAGO !

Vive l'arrondissement de Yaoundé 2 !

Vive le Cameroun et son illustre chef, Son Excellence Paul Biya !

Je vous remercie de votre aimable attention.

I.2 Allocution du Mandataire du Gouvernement, Chef de Projet SAGO

Monsieur le Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre,

Monsieur le Préfet du Département du Mfoundi,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Administrations Publiques, des Organismes Privés et des Organisations Non Gouvernementales,

Chers Exposants et Partenaires,

Chers Représentants des Médias,

Honorables Invités en vos Titres et Grades Dûment Respectés,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de prendre la parole en cette circonstance pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'occasion de l'ouverture officielle de la 13ème Édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO), placée sous le thème « Gouvernance et Amélioration des Conditions de Vie des Citoyens ». Au nom de l'ensemble des Membres du Comité d'Organisation, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à toutes les Hautes

Personnalités présentes ici pour les efforts que vous avez bien voulu consentir à la tenue de cette Édition, malgré un contexte difficile. Votre présence et votre accompagnement continu témoignent que cette plateforme remplit bien sa promesse de médiation entre les Gouvernants et les Gouvernés, et nous en sommes très heureux.

Monsieur le Ministre de la Communication, honorables membres du gouvernement, chaque année, le SAGO s'active avec ses partenaires institutionnels pour vulgariser un aspect de l'Action Gouvernementale. À cet égard, nous visons à instituer une analyse citoyenne qui contribue à bâtir un Cameroun prospère, uni et solidaire. La Gouvernance renvoie, de manière générale, à la relation entre les pouvoirs publics et les citoyens. C'est pourquoi, cette année, nous avons opté pour une thématique centrée sur ce concept capital dans la gestion publique des affaires. Est-il possible de disposer d'une saine gestion des affaires publiques et de garantir qu'un exercice du pouvoir à divers échelons du gouvernement soit efficace, intègre, équitable et transparent ? La gestion publique est-elle efficace ou efficiente ? Ces questionnements légitimes trouveront des réponses lors du SAGO. Durant cette édition, les acteurs institutionnels s'attèleront à présenter les efforts déployés quotidiennement par les autorités pour améliorer la gouvernance publique. C'est l'occasion idéale pour les citoyens camerounais, en particulier les habitants de la capitale, de visiter massivement les stands installés pour obtenir davantage d'informations. À vous tous qui participez à cet événement, soyez attentifs aux détails fournis et devenez des ambassadeurs de l'Action Gouvernementale en relayant les informations reçues. La paix, chère au Chef de l'État, est accessible à tous.

Ladies and gentlemen, governance reveals how power is exercised. Public governance also refers to the development, implementation, evaluation, and communication of public policies. The SAGO offers public authorities the opportunity to showcase the actions they undertake to maintain the well-being of citizens in the context of socio-economic challenges.

Chers participants, d'année en année, le SAGO ne cesse de se réinventer au profit de moments d'échange de plus en plus enrichissants. Cette année, nous vous proposons une expérience améliorée avec des institutions captivantes, des conférences animées par des panélistes de haut niveau, des journées d'informations stratégiques, des sessions d'échanges et des présentations. Nous avons également deux éléments majeurs : un forum sur la Modernisation de l'Administration Publique animé par le MINFOPRA, et un colloque dédié à l'assainissement et à l'eau organisé par la CAMWATER. Ces atouts visent à approfondir les discussions sur des sujets cruciaux pour notre avenir collectif. Le SAGO est bien plus qu'un salon ; c'est une aventure citoyenne, une plateforme de rencontre authentique et conviviale entre les gouvernants et les citoyens, créant des opportunités de dialogue.

Monsieur le Ministre de la Communication, distingués invités, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à monsieur le président de la république, son excellence Paul Biya, pour les encouragements continus reçus pour la tenue de ce projet. Monsieur le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement et mandataire de ce salon, je vous prie de bien vouloir transmettre à nouveau la gratitude du Cabinet Mon Communicateur. Je vous prie également de porter nos remerciements à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dont la clairvoyance a permis de pérenniser ce projet en faisant de notre Cabinet le Mandataire du Gouvernement pour la promotion de l'Action Gouvernementale. Je vous demande une fois de plus de réitérer à Monsieur le Premier Ministre notre détermination à honorer tous les engagements pris dans le cadre du Cahier des Charges attaché au mandat qui nous a été confié. À vous toutes les Administrations Publiques présentes à nos côtés cette année encore, recevez, en ces mots, l'expression de nos sincères remerciements.

Je ne voudrais pas vous rappeler que le SAGO brille désormais à travers vos Labels. Pour une visibilité accrue de l'Action Gouvernementale, nous invitons les Administrations qui hésiteraient encore à rejoindre cette plateforme entièrement dédiée à cet effet.

Permettez-moi d'exprimer nos premières satisfactions à nos partenaires médias, qui, depuis 13 ans, jouent un rôle important dans la réussite de cet événement. Votre engagement à promouvoir et vulgariser les Politiques Publiques est inestimable ; vous êtes des acteurs clés de cette aventure républicaine, et nous vous en remercions chaleureusement. À vous, les nombreux visiteurs, que serait le SAGO sans vous ? L'année dernière, vous étiez plus de 120 000 ; cette année, nous savons que vous serez encore plus présents.

Mesdames et Messieurs,

L'organisation du SAGO est une aventure humaine difficile. Je voudrais rendre un hommage appuyé à tous ces hommes et ces femmes sans lesquels cette manifestation n'aurait jamais pu se tenir. À vous tous qui participez de près ou de loin à l'organisation de cet événement - collaborateurs, bénévoles, stagiaires et volontaires — je vous dis merci ; votre professionnalisme porte des fruits.

Distingués invités,

Chers participants,

La 13^{ème} édition du SAGO se tient jusqu'au 27 juillet prochain ici même au Paposy. L'entrée est libre et gratuite, et le restera toujours pour vous.

Mesdames et Messieurs,

Le SAGO 2024 est meublé par une vingtaine de conférences publiques diffusées sur plusieurs chaînes de Télévision et de nombreuses plateformes digitales. Nous comptons donc toucher plus de 5 000 000 de personnes à travers le monde durant la période des activités. Je ne saurais terminer mon propos sans remercier Monsieur le Ministre de la Communication pour son implication personnelle dans l'organisation de cet événement, avec la volonté de faire de chaque édition du SAGO un succès. Monsieur le Ministre, recevez notre gratitude.

Vive la Communication Gouvernementale !

Vive le Cameroun !

Je vous remercie pour votre aimable attention. Bon salon à tous !

I.3 Propos inaugural de Madame la coordonnatrice du Programme national de gouvernance (PNG)

Monsieur le Représentant du PM/CG ;

Messieurs les Ministres d'État ;

Mesdames et Messieurs les Ministres et membres du Gouvernement assimilés ;

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux des Ministères ;

Mesdames et Messieurs les représentants du Corps Diplomatique ;

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;

Honorables Députés et Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Maires de la Ville et Communes

d'Arrondissement, distingués invités en vos titres et grades respectifs ;

Mesdames et Messieurs,

Il m'échoit l'honneur en cette occasion solennelle d'ouverture de la 13^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) de prendre la parole pour vous entretenir sur le thème retenu par les organisateurs, à savoir : « Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens ».

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'adresser mes remerciements et ma gratitude à l'endroit des organisateurs du SAGO pour la permanente sollicitude du Programme National de Gouvernance.

En effet, la gouvernance peut être considérée comme un « socle transversal permettant l'optimisation de toute action susceptible de concourir au développement et par voie de conséquence à l'amélioration des conditions de vie des populations ».

La promotion de la Bonne Gouvernance pour une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources dont regorge notre pays est l'un des principaux défis à relever par le Cameroun dans le cadre de la réalisation de sa vision en 2035.

Il va sans dire que l'amélioration des conditions de vie des citoyens dépend étroitement des mesures attractives mises en place par le gouvernement pour favoriser la création d'emplois, les investissements et l'accès des citoyens aux services sociaux de base.

À cet égard, notre exposé s'articule autour de trois points :

1. Bref aperçu des conditions de vie des citoyens ;
2. Les mesures d'amélioration de gouvernance prises par les Pouvoirs Publics ;
3. Quelques suggestions et défis à relever par la gouvernance.

1. Bref aperçu des conditions de vie des citoyens

Les données statistiques contenues dans la cinquième enquête auprès des ménages (ECAM5) révèlent que la pauvreté monétaire au plan national se situe à 38,6 %, s'écartant de la cible de 30,8 % retenue dans la SND30.

La mesure de la pauvreté monétaire comprend deux volets : l'indicateur du bien-être et la détermination du seuil de pauvreté. L'indicateur du bien-être est un agrégat qui s'obtient en rapportant la consommation totale du ménage à sa taille. Il se situe à 1 363 F CFA par personne et par jour. Le seuil de pauvreté est le niveau de l'indicateur du bien-être au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre ; il est de 813 F CFA par jour. La personne est pauvre lorsqu'elle consomme moins de 813 F CFA par jour. Au niveau national, deux personnes sur cinq sont pauvres, le phénomène étant accentué en milieu rural. Par ailleurs, les inégalités de consommation entre les riches et les pauvres restent élevées, puisque les 20 % des plus riches consomment 10 fois plus que les 20 % des plus pauvres.

S'agissant de l'accès des populations aux services sociaux de base, l'ECAM5 note des embellies dans les domaines de l'accès aux sources améliorées d'eau de boisson humaine (ODD 6.1.1), des progrès concernant l'inclusion financière (ODD 8.10.2), des sous-performances dans l'accès à l'électricité (ODD 7.1.1), aux autres sources d'énergie (ODD 7.1.2) et à une gestion saine des ordures ménagères (ODD 11.1.1).

Au regard de cette situation et afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens, les pouvoirs publics ont pris des mesures de gouvernance appropriées.

2. Les mesures d'amélioration de gouvernance prises par les pouvoirs publics

Le bien-être des populations repose essentiellement sur la création des richesses ainsi que d'emplois décent afin de résorber le chômage et le sous-emploi, notamment celui des jeunes. Il sera aussi question d'attirer les investisseurs directs à travers un cadre incitatif et un climat des affaires assaini.

Trois mesures phares de gouvernance ont été prises :

a) Le soutien à la production locale Dans le cadre de sa politique d'import-substitution, le gouvernement a décidé de renoncer à percevoir l'impôt pour les initiatives de production agricole, de l'élevage et de la pêche. Ces mesures, contenues dans les lois de finances, portent sur la fiscalité interne et externe.

b) Au niveau de la fiscalité interne (Art. 122 du CGI et 124 bis), plusieurs mesures d'exonérations sont prévues, allant de la TVA sur les intrants agricoles aux droits d'enregistrement. Pour les investisseurs, la loi de 2013 modifiée en 2017 participe d'une diminution de 40 % du coût d'investissement des entreprises qui bénéficient des effets de cette loi. Nous pouvons déjà nous féliciter qu'il y ait eu une augmentation de l'activité dans certaines branches, à l'exemple de la branche agro-industrielle où on a observé une évolution de près de 15 %.

c) Au niveau de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises, la banque des PME a octroyé à 1 288 PME un montant de financement de 41 milliards 333 millions de FCFA entre 2018 et 2021. De même, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a ouvert une ligne de crédit de 22 milliards 300 millions de FCFA en 2020 dans trois banques de premier ordre de la place ; la Banque Islamique de Développement a accordé 54 milliards de FCFA ; et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique a fourni 10,9 milliards de FCFA. Toutes ces lignes de crédits améliorent l'accès des PME camerounaises au financement à taux d'intérêts modérés.

3. Quelques suggestions et défis à relever par la gouvernance

Beaucoup de défis restent à relever pour que la gouvernance assure le bien-être des populations. Il s'agit de :

- Poursuivre et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté par le chemin tracé par la SND30 ;
- Remettre en place des politiques économiques inclusives ;
- Renforcer les filets de sécurité et de protection sociale ;
- Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ;
- Accélérer l'achèvement et la mise en service des projets d'infrastructure économiques ;
- Et enfin, poursuivre les efforts de restructuration de la paix dans les localités victimes des exactions.

Excellence mesdames et messieurs, distingués invités, voilà brièvement présentée la contribution de la gouvernance à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

I.4 Allocution du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Monsieur le Ministre de la Communication, représentant personnel du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Distingués membres du Gouvernement,

Le Gouverneur de la Région du Centre,

Le Président du Conseil Régional du Centre,

Le Sous-Préfet de la Division de Mfoundi,

Honorables membres du Parlement,

Le Maire de la Ville de Yaoundé,

Distinguées Autorités Administratives, judiciaires, municipales, traditionnelles et religieuses,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Il est pour moi un honneur et un privilège singulier de prendre la parole lors de cette cérémonie d'ouverture officielle de la 13^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO). Je tiens également à remercier sincèrement le cabinet de conseil Mon Communicateur pour l'honneur qu'il a fait au MINFOPRA lors de cette édition. Bien que le MINFOPRA ne soit pas l'administration principale, nous avons été attribués une position privilégiée. Cette dernière nous permettra de présenter nos réalisations et projets dans le domaine de la gouvernance, dans le but de satisfaire nos usagers et citoyens. Je suis particulièrement ravi d'être ici avec vous aujourd'hui, car comme chaque année à cette période, nous devons être présents à ce rendez-vous annuel, le SAGO. En effet, le SAGO est devenu une plateforme d'échanges multiples entre l'administration et ses usagers, ce qui explique pourquoi nous sommes devenus abonnés à cette vitrine gouvernementale. C'est la plateforme offerte par le cabinet de conseil Mon Communicateur dont l'initiative persiste et ne saurait être arrêtée.

Monsieur le Ministre de la Communication, représentant personnel de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Distinguées personnalités,

Mesdames et messieurs,

Pour cette 13^{ème} édition, dont le thème général est « *Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens* », cet espace de vulgarisation des politiques publiques nationales nous offre l'occasion de vous parler de la vision du MINFOPRA en matière de gouvernance et d'amélioration des conditions de travail des agents publics au Cameroun. Le MINFOPRA a souhaité axer son déploiement sur deux aspects particuliers, avec en toile de fond les orientations du Président de la République, Son Excellence Paul Biya, qui, lors de son adresse à la nation le 31 décembre 2018, prescrivait : « Il est indispensable que nous fassions davantage pour intégrer les progrès du numérique dans le fonctionnement de nos Services Publics et de notre économie. La société digitale qui s'annonce n'attendra pas les retardataires. » À cet égard, je vous invite particulièrement à venir découvrir nos deux fleurons en matière de valorisation des nouvelles technologies numériques : la plateforme numérique de vérification de l'authenticité des diplômes et la nouvelle application de Gestion des Ressources Humaines de l'État.

Le premier fleuron est une nouvelle application dont le nom de baptême, choisi en

remplacement du SIGIPES 2, est AIGLES, sigle décliné de l'abréviation informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde. Cette application, conçue pour fédérer et rationaliser la gestion de la carrière et de la solde des personnels de l'État, intègre par ailleurs des modules relatifs à la gestion des organisations, à la biométrie et à la gestion électronique des documents. La nouvelle application AIGLES apporte des améliorations substantielles à l'administration publique par l'automatisation des processus de gestion des ressources humaines, du recrutement à la retraite, en passant par la rémunération, la formation et la discipline. Non seulement elle permet de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers et intègre la chaîne de paiement des effets financiers des actes, mais elle renforce également la confiance et la transparence, car grâce à l'espace usager, les usagers du service public pourront connaître à tout moment l'état d'avancement de leurs demandes ou de leurs dossiers. Les gains sur les plans économiques, écologiques, logistiques, sécuritaires et communicationnels sont considérables. En résumé, retenons que AIGLES = SIGIPES + ANTILOPES. Cette application est un véritable catalyseur de la modernisation de notre administration. Les principaux bénéficiaires de cette nouvelle application sont les administrations en charge de la gestion de la carrière et de la solde du personnel de l'État, les agents publics fonctionnaires régis par le code de travail, le personnel de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la police, des forces de défense, de la magistrature, des greffes et de l'administration pénitentiaire, les pensionnaires et tout autre usager se rapportant à la gestion des ressources humaines.

Le second fleuron est la plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes et titres. C'est une solution innovante et efficace pour réduire les délais de traitement des dossiers de carrière. Les données produites par les institutions de formation ou de délivrance de diplômes sont collectées et sécurisées pour faciliter une authentification QR rapide, fiable et transparente desdits diplômes. Utilisant notamment la technologie du QR code, les modules de cette plateforme permettent d'automatiser et de centraliser le processus de vérification de l'authenticité des diplômes présentés, notamment par les candidats à un emploi public. En parfaite intégration avec les systèmes informatiques existants, cette plateforme simplifie les procédures administratives, assure la fiabilité des informations et renforce la crédibilité des diplômes délivrés. Elle représente une avancée significative vers une gestion publique numérisée et plus moderne de la certification académique ou professionnelle.

Ces deux fleurons participent à l'amélioration de l'interaction entre l'administration et ses usagers, qui demandent toujours plus en termes d'automatisation des services personnalisés, de procédures moins complexes et plus diligentes dans le respect des textes en vigueur. Dans ce sillage, nous avons un grand stand qui offre, en mode délocalisé grâce à la magie du numérique, l'essentiel des prestations délivrées par notre Ministère tant aux citoyens qu'aux agents publics. Ce grand stand est ouvert depuis hier soir et peut être visité par tout le monde à tout moment. Les possibilités d'accompagnement des administrations et organismes à l'élaboration de leur outil de pilotage, d'évaluation ou de planification opérationnelle sont également disponibles. Dans ce stand, nous voulons réconcilier les usagers avec leurs ministères, ou plutôt avec l'administration publique. Vous y trouverez un personnel dédié à l'écoute et à la satisfaction de vos préoccupations tant en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, le traitement des dossiers au sein de la fonction publique, qu'en ce qui concerne l'innovation et la réforme au sein des services.

Mesdames et messieurs, la quête de la satisfaction de l'usager roi, la recherche permanente de la qualité de nos prestations ainsi que l'évaluation de nos performances ont conduit le MINFOPRA à organiser également un forum sur la Modernisation de l'Administration Publique à travers des conférences-débats qui se dérouleront dans ce cadre les 23 et 26 juillet 2024 à partir de 09h30. Depuis la tenue du colloque sur la modernisation de l'Administration

Publique Camerounaise (janvier 2020), le MINFOPRA n'a cessé d'innover pour améliorer ses relations avec ses précieux usagers. Notre objectif étant d'assurer un accès équitable aux services publics ; en ramenant ces prestations à la portée de tout citoyen, nous souhaitons évaluer et présenter certains projets pour susciter les contributions et réactions des experts et même du grand public. C'est pourquoi, après le SAGO, nous allons dans les prochains mois descendre dans nos 10 régions pour des échanges avec le public afin de leur présenter certains projets et, évidemment, recueillir leurs réactions. Pour revenir sur le SAGO, je dois dire que les échanges porteront sur deux thématiques :

La première, « Outil informatique pour la modernisation de l'administration publique camerounaise », permettra d'édifier les participants sur certains outils informatiques déployés au MINFOPRA et de recueillir leurs observations libres concernant les sous-thèmes suivants :

1. **AIGLES** : outil informatique pour la modernisation des ressources humaines,
2. **Plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes** : outil de réduction des délais de traitement des dossiers de carrière,
3. **Cartographie des postes de travail** : un outil de maîtrise des effectifs de personnels de l'État.

La seconde thématique portera sur la gouvernance et l'amélioration des services rendus à nos usagers. Elle abordera les avancées relatives à la conduite du changement pour la vulgarisation de l'utilisation du numérique dans les services publics, des avancées relatives également à la modernisation du processus de recrutement et enfin à l'accélération de l'intégration des personnels de l'enseignement secondaire. Cette seconde thématique aura pour sous-thèmes :

1. Les smart campuses et l'implémentation de l'e-government au Cameroun,
2. La modernisation de la gestion des concours et recrutements,
3. La nouvelle procédure d'intégration des lauréats des écoles normales supérieures (ENS et ENSET).

Il me plaît à cet effet d'inviter les visiteurs et participants à exprimer toutes leurs préoccupations à mes collaborateurs dans le stand ou au cours du Salon ; ils recevront, autant que faire se peut, des réponses appropriées.

Monsieur le Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et représentant personnel de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Distingués membres du Gouvernement,

Mesdames et messieurs,

Malgré les efforts du Gouvernement, la persistance des contacts physiques directs avec les usagers, l'allongement inexplicable des délais de traitement des dossiers, la complexité et l'opacité de certaines procédures, l'insuffisance des normes de contrôle, d'évaluation ou de performances, le déficit de transparence et d'information permanente des usagers, le caractère irrationnel et subjectif de certains échanges avec le public et l'usage minimal des nouvelles technologies continuent d'être tous décriés au sein de notre administration. Permettez-moi de vous rassurer sur ces points, le Gouvernement en est conscient et déploie de plus en plus d'efforts pour fournir aux citoyens un service public de qualité sous la haute impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Nous le faisons sous

l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Certes, les réformes prennent du temps, mais grâce à la volonté, aux moyens et surtout à la détermination du Président de la République, les résultats commencent à poindre. D'année en année, le SAGO nous permet de toucher les réalités du doigt et de nous rendre compte que le Gouvernement est en action, et que le Cameroun change, et il change positivement, n'en déplaise à certains.

Vive le SAGO,

Vive l'administration publique camerounaise, force et progrès,

Vive le Cameroun et son illustre chef, Son Excellence Paul Biya,

Merci pour votre bienveillante attention.

1.5 Allocution du Ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement et représentant du Premier Ministre, Chef du gouvernement

Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Distingués opérateurs économiques et managers du secteur privé,

Distingués présidents des organisations patronales, syndicales et professionnelles,

Monsieur le Maire de la Commune de Yaoundé 2ème,

Monsieur le Chef de Projet du Salon de l'Action Gouvernementale, mandataire du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les experts et consultants,

Mesdames et Messieurs les participants,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Comme cela est de tradition depuis plus d'une décennie, nous nous retrouvons ici au Palais des Sports de Yaoundé, à l'occasion du Salon de l'Action Gouvernementale qui, cette année, célèbre sa 13^{ème} édition.

Il me plaît donc de vous souhaiter à toutes et à tous, une cordiale bienvenue à cette cérémonie d'ouverture solennelle de cet important événement, placé sous le Haut Patronage de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Je salue la présence ici de nombreuses personnalités de haut rang, qui ont bien voulu répondre à l'invitation que je leur ai adressée, parmi lesquelles plusieurs membres du gouvernement, des directeurs généraux, des chefs d'entreprises, des patrons de presse et des professionnels des médias.

Je me réjouis également de la présence d'un public venu en nombre pour prendre part à cette cérémonie d'ouverture.

Mesdames et Messieurs,

L'organisation du SAGO 2024 intervient à un moment où l'économie de notre pays, comme celles de tous les pays du monde, subit les conséquences du conflit russo-ukrainien qui perdure.

En dépit de cette conjoncture particulièrement difficile, le Cameroun s'efforce de créer et d'entretenir des conditions propices à une résilience appréciable, capable de nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

C'est dans ce contexte qu'il nous a semblé opportun de placer l'édition 2024 du Salon de l'Action Gouvernementale, dont nous procédons aujourd'hui à l'ouverture solennelle, sous le thème suivant : « *Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens* », deux axes majeurs qui conditionnent la réussite de l'action gouvernementale et constituent les gages du développement et du progrès.

En effet, la gouvernance désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques destinées à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que celui des organes structurels chargés de mettre en œuvre ces décisions, règles et pratiques, de les contrôler et de les évaluer.

Ainsi comprise, la gouvernance apparaît comme un concept transversal, qui s'applique à toutes les formes d'organisation dans un État ou au sein de toute communauté organisée. Elle touche, entre autres, tant les aspects juridiques que socio-économiques.

Au plan juridique, la gouvernance implique la mise en place de structures et de procédures afin de s'assurer qu'au sein de la communauté, les intérêts de toutes les parties prenantes sont pris en compte. Au plan socio-économique, la définition et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance visent à établir une gestion efficace et efficiente des ressources économiques de l'entité concernée ou de la nation.

Rapportée à la SND30, qui est notre grande ambition actuelle, une gouvernance conséquente c'est-à-dire bien pensée et adaptée au contexte national et international - doit être résolument orientée vers l'amélioration des conditions de vie des citoyens, en vue d'une meilleure insertion sociale des populations et, partant, d'un développement national inclusif.

C'est ainsi que, dans cette perspective et concernant la gouvernance nationale, les principales mesures portent sur la modernisation de la gestion des finances publiques, l'amélioration de la gestion de la dette publique, la rationalisation de la gestion des entreprises et établissements publics, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la coopération et du partenariat au développement, la contribution de la diaspora au développement national, ainsi que la régulation et la surveillance de l'espace économique national.

Cela signifie que, bien conçue et bien menée, une bonne gouvernance, telle qu'inscrite dans la SND30, doit permettre à nos populations d'accéder de manière satisfaisante à l'essentiel des services sociaux de base qu'elles sont en droit d'attendre de l'action publique.

C'est pour cette raison que, sous la très haute impulsion du Chef de l'État, Son Excellence Paul Biya, le primat et la centralité de cet impératif majeur constituent l'une des priorités du Gouvernement, et l'un des axes essentiels de nos ambitions à l'horizon 2035, en vue de l'émergence du Cameroun.

Aussi, en choisissant de centrer sa thématique sur la gouvernance et le bien-être des citoyens, le SAGO 2024 se présente-t-il comme une opportunité de choix pour le Gouvernement, afin d'expliquer au grand public et à l'ensemble des partenaires et acteurs économiques impliqués, l'intérêt primordial que revêt la mise en œuvre d'une judicieuse et conséquente gouvernance, comme l'une des conditions nécessaires, indispensables, voire incontournables pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Mesdames et Messieurs,

Le Salon de l'Action Gouvernementale offre aussi une plateforme d'échanges entre, d'une part, les responsables en charge de la mise en œuvre des politiques publiques et leurs partenaires, et d'autre part, les acteurs institutionnels, les opérateurs économiques et les populations, principales bénéficiaires de l'action des pouvoirs publics.

Car, est-il encore besoin de le rappeler, les principales missions du SAGO sont les suivantes:

- Promouvoir et assurer la visibilité du travail gouvernemental ;
- Vulgariser les politiques publiques nationales auprès de divers interlocuteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières ;
- Susciter l'adhésion des populations aux actions entreprises par les pouvoirs publics en leur faveur ;
- Aider à la mise en œuvre de la politique d'inclusion nationale prônée par le Gouvernement ;
- Contribuer au renforcement de la synergie du travail gouvernemental.

Au regard de ces éléments de son cahier des charges, l'on peut légitimement se satisfaire de l'accroissement substantiel de la participation active des administrations, ainsi que celle des entreprises et établissements publics au SAGO, témoignant ainsi du grand intérêt qu'il suscite et de son attractivité croissante.

À cet égard, il convient de noter et de se féliciter de la présence accrue, lors de cette 13^{ème} édition, des opérateurs du secteur privé, qui sont incontestablement les véritables soutiens du développement économique au niveau opérationnel.

De même, comme par le passé, les organisateurs du SAGO doivent continuer à œuvrer dans le sens d'un plus grand attrait du grand public pour ce salon, à travers des actions promotionnelles intensives.

C'est à ce prix, assurément, que chacun prendra conscience des nombreuses actions et réalisations du Gouvernement en faveur du développement du Cameroun et du bien-être des Camerounais. C'est ainsi également que nous saurons répondre à cette directive permanente du Président de la République, à savoir qu'il ne suffit pas de faire ; il faut aussi faire savoir ce que l'on fait.

Mesdames et Messieurs,

C'est en rappelant ces propos que je déclare ouverte la 13^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale, SAGO 2024.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Après cette phase d'allocutions et ce mot d'ouverture solennelle, le Ministre de la Communication, a suivi une séance photo, suivie d'une visite des différents stands. Ceci a marqué la fin de cette cérémonie d'ouverture de la 13^{ème} édition du SAGO.

II. LES CONFÉRENCES PUBLIQUES

Le Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) a, pour cette 13^{ème} édition, connu une forte attractivité autour de ses conférences publiques. Considérées comme un excellent moyen de communication et d'échanges entre les administrations et les citoyens, celles-ci étaient axées sur le thème général du Salon. Du 23 juillet au 26 juillet, se sont succédé 16 conférences qui ont permis au public de découvrir les différentes actions du gouvernement en matière de gouvernance et d'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Journée du Mardi 23 juillet 2024

Pour cette première journée de conférences, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), l'Agence de Promotion des Investissements (API) et le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) se sont succédés au sein de la salle de conférence du Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé pour échanger avec l'opinion publique autour de thématiques riches et pertinentes.

II.1 CONFERENCE DU MINFOPRA DU 22 JUILLET (AIGLES)

La modernisation de l'administration est un défi majeur pour le gouvernement camerounais. C'est donc dans cette optique que le MINFOPRA a articulé cette première conférence sur le thème «**Outils informatiques pour la modernisation de l'administration publique camerounaise**». Sous la modération de M. Jean Jacques ZE, journaliste, et la coordination de M. MAINA Anatole, Secrétaire Général du MINFOPRA, les différents intervenants ont présenté les divers outils mis en place par ce département ministériel pour la modernisation de l'administration, notamment AIGLES, la plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes, et la cartographie des postes de travail.

AIGLES : Outil informatique de modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État (Dr Lopez ATOUBA, Chef de la Division de la Coordination Nationale du SIGIPES)

Introduction

Dans le but de poursuivre la modernisation de l'administration publique camerounaise, le gouvernement a engagé une opération de refonte complète de ses applications informatiques en charge de la gestion de ses ressources humaines. C'est ainsi qu'il a signé, le 25 octobre 2013, avec l'Union Européenne et le consortium CAC/CBL, le contrat n° CRIS FED/2013/330-418 relatif à la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'un système intégré de gestion des ressources humaines et de la solde de l'État du Cameroun, en un lot unique, à l'État du Cameroun, à Yaoundé. Ce système visait à doter l'Administration Publique Camerounaise d'une solution combinant au sein d'une même application les aspects carrières et solde. Ce projet, débuté le 23 décembre 2013, devait être livré le 27 octobre 2015. Le SIGIPES 2, bien qu'ayant fait l'objet d'une réception provisoire, n'est pas entré en production pour des raisons évidentes.

En prélude à la relance de ce projet, des audits ont été menés pour mieux cerner le niveau de réalisation de cette solution afin de donner plus de visibilité à la finalisation efficace du projet. Faisant suite aux résultats de ces audits, le Ministre d'État, Secrétaire Général de la Présidence de la République, a transmis au Secrétaire Général des Services du Premier, les hautes directives du Président de la République demandant d'engager les diligences nécessaires en vue de la relance de cet important projet. Cette instruction a été matérialisée par la signature de l'arrêté conjoint N°00000212/MINFOPRA/MINFI du 26 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'assistance du prestataire, du suivi et du contrôle du projet de mise en œuvre d'un nouveau Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'État et de la Solde SIGIPES.

Cette refonte a conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle version du Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'État et de la Solde, renommé « AIGLES ». Ce nouveau système a pour ambition de doter l'Administration Publique Camerounaise d'un nouvel outil informatique dédié à la gestion complète de ses ressources humaines. Cette nouvelle

solution numérique, entièrement paramétrable, bilingue et propre à l'État du Cameroun, en plus de fédérer SIGIPES et ANTILOPE, garantira l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux usagers du service public en s'appuyant sur la dématérialisation du dossier de l'agent public et en développant les prestations à distance. AIGLES est un outil technique dont le but est de parachever la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État. Ce système jouera un rôle déterminant dans la modernisation des processus administratifs, en introduisant des technologies avancées pour améliorer l'efficacité, la transparence et la rapidité des opérations. Cet exposé explore les différents aspects de ce nouveau système, ses fonctionnalités, sa contribution à la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État, ainsi que les défis et perspectives liés à sa mise en œuvre.

II.1.1 Présentation de AIGLES

1. Objectifs de AIGLES

L'objectif général de AIGLES est de doter l'Administration Publique Camerounaise d'un nouveau Système Informatique combinant au sein d'une même application les aspects carrière et solde. De manière spécifique, cette nouvelle application permettra de :

- Fédérer les bases de données de gestion de la carrière et de la solde en une base de données unique pour la gestion de tous les agents publics.
- Permettre aux administrations en charge de la gestion de la carrière et de la solde de maîtriser les effectifs et la masse salariale.
- Rapprocher de l'administration les agents publics et les pensionnés grâce à des plateformes numériques innovantes permettant le suivi en ligne de leurs carrières et de leurs dossiers de pensions.
- Permettre un contrôle continu de la présence et de l'assiduité des agents publics au poste de travail.
- Moderniser la gestion des ressources humaines à travers la dématérialisation de certaines procédures administratives et l'itinérance du poste de travail.
- Introduire l'automatisation de certains actes de carrière tels que les avancements d'échelons, de classe et les actes de retraite.

2. Fonctionnalités de AIGLES

AIGLES offre un large éventail de fonctionnalités regroupées en quatorze (14) modules entièrement intégrés. Ces fonctionnalités permettent d'assurer la gestion d'un personnel depuis son recrutement jusqu'à l'extinction de ses droits. Voici un aperçu détaillé, par module, des principales fonctionnalités :

- Gestion de l'organisation, des emplois et des compétences :
- Gestion des textes et cadres organiques des différentes administrations.
- Production de la distribution des postes de travail, des emplois et des compétences sur l'étendue du territoire national.
- Gestion des fiches de poste et des titulaires de postes.
- Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et compétences :

- Planification des recrutements, des formations et des affectations à court, moyen et long terme.
- Identification des administrations en sureffectif et celles en sous-effectif pour un meilleur déploiement du personnel.
- Assurer la budgétisation de la masse salariale projetée par administration et par programme au titre de l'exercice budgétaire de l'année n+1.
- Gestion du recrutement :
 - Publication des offres d'emploi en ligne.
 - Prise en charge des dépôts de candidatures (en ligne et hors ligne).
 - Gestion des concours/tests de sélection.
- Gestion administrative :
 - Actualisation du dossier administratif d'un personnel.
 - Suivi du traitement des demandes.
 - Réception des notifications.
 - Envoi de demandes/requêtes.
- Gestion de la carrière :
 - Élaboration des actes de carrière (intégration, contrat, etc.).
 - Automatisation des actes d'avancements d'échelons et de classe.
- Gestion de la discipline et des récompenses :
 - Gestion des actes de discipline.
 - Gestion des récompenses.
- Ordonnancement, traitement de la solde et des pensions :
 - Calcul et paiement de la solde des agents publics.
 - Gestion des pensions de retraite et des autres prestations sociales.
 - Production des états de solde et des pensions.
- Gestion des retraites et de la liquidation des droits :
 - Gestion des procédures de départ à la retraite.
 - Élaboration des actes de retraite et de liquidation des droits.
 - Traitement des demandes de retraite anticipée.
 - Automatisation des actes de retraite.
- Gestion des notifications :
 - Envoi de notifications aux agents publics par email ou SMS.
 - Suivi des notifications et accusés de réception.
- Gestion électronique du courrier et des archives :
 - Dématérialisation du courrier administratif.
 - Traitement électronique des courriers entrants et sortants.
 - Archivage électronique des documents et numérisation.

- Horodatage des documents pour garantir leur authenticité.
- Conservation des documents archivés dans un environnement sécurisé.
- Gestion des interfaces :
- Interconnexion avec les autres systèmes d'information gouvernementaux.
- Mise à disposition d'interfaces web pour les partenaires externes.
- Gestion des tableaux de bord et indicateurs de gestion prévisionnelle :
- Production de tableaux de bord et d'indicateurs RH pertinents.
- Suivi des performances RH et identification des tendances.
- Aide à la décision stratégique en matière de gestion des ressources humaines.
- Gestion de l'assiduité à l'aide de la biométrie :
- Contrôle de la présence des agents publics par pointage biométrique.
- Calcul des heures de travail effectives.
- Lutte contre l'absentéisme et le présentéisme.
- Gestion des évaluations et de la qualité de service :
- Évaluer la qualité de service rendu aux usagers afin de susciter des réajustements internes à l'administration.

3. Cible

AIGLES concerne un large éventail d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources humaines (GRH) au Cameroun. Voici les principaux bénéficiaires :

- Les administrations en charge de la gestion de la carrière et de la solde des personnels de l'État.
- Les agents publics (fonctionnaires, agents de l'État régis par le code du travail, personnels des Forces de Défense, de la Magistrature et de l'Administration Pénitentiaire, de la Police).
- Les personnels à solde globale.
- Les pensionnés.
- Tout autre usager du service public se rapportant à la GRH.

4. Des contributions

La modernisation de l'administration publique, telle que définie dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 30), repose sur l'amélioration de la qualité du service public à travers plusieurs axes stratégiques. Ces axes incluent l'encadrement de la durée de traitement des dossiers, le renforcement de la discipline dans la fonction publique, et l'approfondissement de la dématérialisation des procédures administratives avec la mise en œuvre de la réforme « e-government ». Le nouveau SIGIPES s'inscrit pleinement dans cette dynamique de modernisation, apportant des améliorations substantielles à l'administration publique par l'automatisation des processus de gestion des ressources humaines.

Cette automatisation permet de réduire considérablement les délais de traitement des

dossiers, garantissant ainsi une réponse plus rapide et précise aux besoins des agents publics et réduisant ainsi les goulots d'étranglement bureaucratiques. De plus, grâce à l'espace usager (portail libre-service), les usagers du service public pourront connaître à tout moment l'état d'avancement de leurs demandes ou de leurs dossiers, renforçant ainsi la confiance et la transparence.

En outre, le SIGIPES joue un rôle essentiel dans le renforcement de la discipline au sein de la fonction publique. Par le biais de son module biométrique, le nouveau SIGIPES permet une identification unique et précise des agents publics, assurant un contrôle rigoureux de leur présence et de leur assiduité. Ce module est doté de fonctionnalités avancées pour la gestion des retards, des absences et des dépassements horaires, conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, le module biométrique recueille les données de présence au poste et génère une proposition de paie basée sur ces informations, garantissant une rémunération juste et précise en fonction de la présence effective des agents.

La dématérialisation des procédures administratives, un autre pilier de la modernisation, est également grandement facilitée par le nouveau SIGIPES. Les agents publics peuvent accéder aux services administratifs en ligne, à tout moment et depuis n'importe où, ce qui simplifie et accélère les processus. De plus, la gestion des retraites est rationalisée, avec des pensions générées automatiquement, évitant ainsi les tracasseries administratives et assurant une transition sans heurts pour les retraités.

5. Des défis et des perspectives de la mise en œuvre du nouveau SIGIPES

Le déploiement du nouveau SIGIPES est un projet complexe qui va rencontrer plusieurs défis :

- **Changement de culture et de pratiques :** Le passage à un nouveau système de gestion des ressources humaines implique un changement important de culture et de pratiques pour les agents publics et les responsables RH. Il est important de mettre en place un plan de communication et de formation adéquat pour accompagner ce changement.
- **Résistance au changement :** Certains utilisateurs peuvent être réticents à adopter le nouveau système, craignant la complexité ou la perte de leurs habitudes de travail. Il est essentiel de comprendre leurs préoccupations et de les accompagner dans la transition.
- **Problèmes techniques :** Des problèmes techniques peuvent survenir lors du déploiement ou de l'exploitation du système, tels que des bugs logiciels ou des pannes matérielles. Il est important de mettre en place des procédures de sauvegarde et de restauration adéquates.
- **Coût du projet :** Le déploiement du nouveau SIGIPES représente un investissement important en termes de licences, de matériel, de formation et de personnel. Il est nécessaire de bien évaluer les coûts du projet et de mettre en place un plan de financement adéquat.

Pour relever ces défis, le gouvernement camerounais a mis en place plusieurs mesures :

- **Plan de communication et de formation :** Un vaste plan de communication et de formation a été élaboré pour informer et sensibiliser les agents publics et les responsables RH aux avantages du nouveau système. Des formations seront dispensées à tous les utilisateurs pour leur permettre de maîtriser le nouveau

logiciel.

- Gestion du changement : Une équipe dédiée à la gestion du changement devra être créée pour accompagner les agents publics dans la transition vers le nouveau système. Cette équipe identifiera les résistances au changement, proposera des solutions et accompagnera les utilisateurs dans l'adoption du nouveau système.
- Mise en place de procédures de sauvegarde et de restauration : Des procédures de sauvegarde et de restauration adéquates ont été mises en place pour garantir la continuité du service en cas de problèmes techniques.

Conclusion

Au terme de notre exposé, nous avons revisité le nouveau SIGIPES, outil informatique dédié à la gestion complète des ressources humaines de l'État, et avons décliné ses bénéfices ainsi que sa contribution à la modernisation de l'Administration Publique Camerounaise. Cela nous a amenés à conclure que le nouveau SIGIPES répond favorablement aux enjeux suivants :

- La célérité, la traçabilité et la transparence dans le traitement des actes de carrières.
- La réduction des contacts avec les usagers dans la perspective d'atténuer le phénomène de rançonnement des usagers.
- La fluidité dans la prise en charge des nouveaux agents publics.

En définitive, le nouveau SIGIPES constitue une étape majeure dans la modernisation de l'administration publique camerounaise et ouvre la voie à une gestion des ressources humaines plus efficiente, transparente et responsable, au service du développement du Cameroun. Cet outil se révèle indispensable pour la modernisation de l'administration publique camerounaise. En optimisant la gestion des ressources humaines, le nouveau SIGIPES contribue à l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilisation au sein de l'administration. Les bénéfices du nouveau SIGIPES se font sentir à tous les niveaux, des agents de l'État aux responsables RH et aux citoyens camerounais.

Le déploiement continu du nouveau SIGIPES dans l'ensemble du pays, accompagné d'une appropriation par l'ensemble des acteurs concernés, promet des perspectives prometteuses pour une administration publique camerounaise plus performante et plus au service des citoyens.

6. Plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes : Outil de réduction des délais de traitement des dossiers de carrières (M. NTIFA Moïse Hervé, Chef de la Division des systèmes d'information au MINFOPRA)

Introduction

Le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 confie au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) la responsabilité du traitement des événements clés qui jalonnent la carrière des agents publics, tels que le recrutement et le reclassement. Au cœur de ce processus se trouve l'authentification des diplômes, indispensable pour valider la légitimité des titres académiques présentés par les candidats à des postes de recrutement, d'avancement ou de reclassement. Cependant, les retards prolongés dans les

réponses des institutions émettrices de diplômes entravent significativement le traitement des dossiers des agents publics, générant frustration et mécontentement parmi eux.

Actuellement, le MINFOPRA est confronté à des retards considérables dans les réponses des institutions délivrant des diplômes/titres, ce qui prolonge les délais de traitement et alimente le mécontentement des usagers. Les institutions signalent des défis d'archivage, un manque de personnel et l'absence d'une organisation adéquate pour répondre efficacement à ces demandes. En conséquence, certains candidats au recrutement et agents publics prennent l'initiative de suivre eux-mêmes leurs demandes, souvent à leurs propres frais, soulevant ainsi des doutes quant à l'authenticité des résultats obtenus. Une solution durable était donc impérative pour accélérer et sécuriser le processus d'authentification.

Dans ce contexte, le projet visant à établir une plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes vise à résoudre ces défis en automatisant et en sécurisant le processus de vérification, tout en réduisant de manière significative les délais de traitement. Cette plateforme a pour objectifs :

- **Automatisation du processus de vérification** : Réduire les interventions manuelles et les délais de traitement grâce à des procédés automatisés.
- **Sécurisation des données** : Assurer l'authenticité et la protection des diplômes grâce à des technologies telles que les QR codes.
- **Fiabilité et transparence** : Offrir des informations précises et accessibles aux parties prenantes pour renforcer la confiance dans le système de gestion des carrières.
- **Intégration avec les systèmes existants** : Faciliter la communication et l'interaction avec les systèmes de gestion des ressources humaines déjà en place.
- **Réduction des coûts** : Diminuer les frais associés au suivi des demandes d'authentification par les usagers eux-mêmes.

6.1. Présentation de la plateforme

La plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes et titres est une application web multi-tiers hébergée au MINFOPRA. Elle est structurée en plusieurs modules essentiels :

- **Module de gestion des enregistrements** : Ce module gère l'acquisition des données, permettant une recherche facile et une intégration automatique des données pour les établissements numériques.
- **Module de gestion de l'authentification des parchemins/titres** : Il vérifie l'authenticité des titres en quatre étapes : création des requêtes, vérification des saisies, création du projet de correspondance, et validation finale.
- **Module de sécurisation des documents** : Ce module utilise des QR codes pour sécuriser les diplômes, permettant une vérification rapide et fiable des documents via un terminal dédié.
- **Module des statistiques** : Il offre des tableaux de bord pour classifier les titres et évaluer le travail effectué, facilitant ainsi la gestion précise et détaillée des données.
- **Module d'interfaçage avec les systèmes GRH existants ou bases de données des diplômes** : Ce module permet une intégration avec le SIGIPES et/ou les bases de données existantes, facilitant l'échange de données.
- **Module des alertes et des notifications** : Il déclenche des alertes et notifications

automatiques pour suivre l'avancement des demandes et gérer les délais de traitement.

La plateforme de vérification recueille et utilise divers types de données provenant de plusieurs sources pour assurer une validation complète et fiable des diplômes présentés par les candidats ou agents. Ces données proviennent des dossiers des candidats en traitement et des institutions émettrices des diplômes. Les données sont transmises sous plusieurs formats ou par des protocoles d'échange. Les principales données disponibles incluent :

- **Données personnelles des candidats** : Informations telles que les noms, prénoms, dates de naissance, et autres éléments d'identification nécessaires pour identifier le candidat ou l'agent public dont la demande de vérification est soumise.
- **Informations sur les diplômes** : Détails concernant chaque diplôme soumis à vérification, tels que le type de diplôme (baccalauréat, licence, etc.), l'institution émettrice, la date d'obtention, et éventuellement le numéro de diplôme ou tout autre identifiant pertinent.
- **Historique des demandes de vérification** : Enregistrement de chaque demande effectuée via la plateforme, y compris les dates de soumission, les statuts de traitement (en attente, en cours, validé, rejeté), et les résultats de la vérification.
- **Données institutionnelles** : Pour les institutions disposant de systèmes, la plateforme se connecte à celles-ci pour actualiser les informations sur les diplômes et certifications délivrés.
- **Données de validation** : En cas de succès, la plateforme enregistre les informations de validation des diplômes, telles que la confirmation de l'authenticité, les informations de l'opérateur ayant validé le diplôme, et la date de validation.

6.2. Réduction des délais de traitement

Avant la mise en place de la plateforme, les délais pour vérifier l'authenticité des diplômes étaient souvent prolongés en raison de la bureaucratie et des processus manuels. Les demandes devaient passer par plusieurs étapes administratives impliquant des échanges de courriers papier entre le MINFOPRA et les institutions délivrant les diplômes. Cette fragmentation du processus entraînait des retards significatifs, parfois de plusieurs mois, compromettant la transparence et l'efficacité du système de gestion des ressources humaines.

La nouvelle plateforme vise à résoudre ces problèmes en automatisant et en centralisant le processus de vérification. Grâce à des fonctionnalités telles que la création de dossiers électroniques et l'automatisation des requêtes, les délais de traitement sont considérablement réduits. Les demandes peuvent être traitées instantanément ou dans des délais beaucoup plus courts par rapport aux semaines, mois, voire années requises auparavant. Par exemple, lorsqu'un gestionnaire des carrières soumet une requête de vérification via la plateforme, le système peut immédiatement générer une demande d'authentification auprès de l'institution émettrice, évitant ainsi les délais causés par les échanges de courriers traditionnels.

Cette réduction des délais améliore non seulement l'efficacité opérationnelle du MINFOPRA, mais offre également un avantage significatif aux usagers. Les candidats au recrutement et les agents publics voient leurs demandes traitées de manière plus rapide et transparente, renforçant leur confiance dans le processus de gestion des carrières publiques. De plus, cette efficacité accrue contribue à réduire les coûts administratifs associés à la gestion manuelle

des dossiers, libérant ainsi des ressources pour d'autres priorités au sein de l'administration publique.

6.3 Avantages et effets

- **Pour les gestionnaires de carrières** : La plateforme simplifie les procédures administratives en automatisant le processus de vérification, ce qui réduit le temps et les efforts nécessaires pour traiter chaque dossier. Elle offre également une fiabilité et une précision accrues des informations. La disponibilité de tableaux de bord statistiques permet une meilleure gestion des ressources et un suivi précis de l'état des vérifications, facilitant ainsi une prise de décision plus rapide et plus informée.
- **Pour les agents publics** : L'implémentation de la plateforme accélère les processus de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière en réduisant les délais de vérification des diplômes. Les employés bénéficient ainsi d'une réduction des incertitudes et des retards dans le traitement de leurs dossiers, ce qui améliore leur satisfaction et leur confiance envers l'administration publique. De plus, l'accès rapide et fiable aux informations vérifiées renforce leur sentiment de justice et d'équité dans le traitement des carrières.
- **Pour les institutions et organismes délivrant les diplômes/titres** : Les institutions voient leur crédibilité renforcée grâce à la vérification rapide et fiable des diplômes qu'elles délivrent. La plateforme facilite également les partenariats et les collaborations, car les informations vérifiées sont facilement accessibles et partagées entre les différentes parties prenantes. La possibilité de générer des QR codes sécurisés pour les diplômes assure une traçabilité et une authenticité accrues, réduisant ainsi les risques de fraude et de contrefaçon.

6.4. Difficultés rencontrées

La mise en place de la plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes se heurte à plusieurs défis significatifs :

- **Résistance au changement** : Certaines institutions peuvent être réticentes à adopter de nouvelles technologies, craignant de perdre le contrôle sur leurs processus internes ou préférant les méthodes traditionnelles.
- **Difficultés techniques** : L'intégration avec les systèmes existants et la reprise des données dans les institutions peuvent poser problème. Les informations sur les diplômes sont souvent stockées dans des formats divers et parfois en papier, nécessitant des efforts considérables pour les numériser et les intégrer dans la nouvelle plateforme.
- **Formation et compétence du personnel** : La mise en œuvre de la plateforme nécessite une formation adéquate du personnel pour qu'il puisse utiliser efficacement cet outil ainsi que les équipements mis à leur disposition.
- **Sécurité et confidentialité des données** : La protection des données personnelles et académiques est cruciale. La plateforme doit garantir que toutes les informations sont sécurisées contre les accès non autorisés, les pertes de données et les cyberattaques.
- **Ressources financières et matérielles** : Le développement, le déploiement et la

maintenance de la plateforme nécessitent des investissements financiers importants ainsi que des infrastructures adéquates. Assurer la disponibilité continue de ces ressources est un défi constant.

- **Coordination entre les parties prenantes** : La mise en place d'une telle plateforme nécessite une collaboration étroite entre plusieurs institutions et le MINFOPRA. Coordonner les efforts, aligner les objectifs et maintenir une communication fluide peuvent s'avérer difficiles.

6.5 Défis et perspectives

- **Évolution future de la plateforme** : Des améliorations technologiques et des extensions des fonctionnalités permettront de maintenir l'efficacité et la pertinence de la plateforme. L'intégration de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle pour la détection de fraudes, pourrait encore optimiser le processus.
- **Défis à surmonter** : L'adoption par les parties prenantes, la gestion des problèmes de sécurité et de confidentialité, ainsi que la formation continue des utilisateurs seront des défis majeurs à surmonter. Assurer une maintenance régulière et des mises à jour sera essentiel pour garantir la performance et la sécurité à long terme.
- **Collaboration des administrations** : Il est essentiel d'inviter les administrations à collaborer et à partager leurs expériences pour renforcer l'efficacité de la plateforme.

7. CARTOGRAPHIE DES POSTES DE TRAVAIL : Outil de maîtrise des effectifs des personnels de l'État (M. DIKOUME BATINDI Hervé Brice, Chef de la Division de la Réglementation, de la prospective et du contrôle des effectifs)

Introduction

La cartographie des postes de travail représente la schématisation des postes au sein d'une administration, en suivant sa structuration hiérarchique. Il est essentiel de replacer cette nouvelle approche de gestion des ressources humaines dans son contexte historique pour lui donner un sens objectif. Ainsi, notre présentation se divisera en plusieurs sections : nous aborderons d'abord les généralités de cette réforme (I), puis nous définirons ses enjeux dans notre environnement administratif (II), avant d'examiner les résultats obtenus en tant qu'outil de maîtrise des effectifs des personnels de l'État depuis sa mise en œuvre (III), et enfin, nous évoquerons les perspectives d'évolution (IV) en lien avec la dynamique fonctionnelle de l'application dédiée.

7.1. Généralités sur la cartographie des postes de travail

Nous commencerons par présenter le contexte de ce nouveau mode de gestion simplifiée et numérique des données concernant les personnels de l'État (A), suivi par la définition de ses objectifs (B) et une description du mode opératoire (C).

1.a. DU CONTEXTE

La Constitution de la République du Cameroun, en son article 8 al.9, stipule que le président de la République a la responsabilité de créer et d'organiser les services publics de l'État. Le Chef de l'État, dans ses multiples discours, insiste sur l'amélioration des conditions de travail des agents publics, tous statuts confondus. Ce souci témoigne de la volonté politique de faire de l'Administration Publique Camerounaise une administration exemplaire, où le capital humain est la clé de la compétitivité et de la performance dans un environnement administratif mondial en pleine mutation.

La création de services publics dans divers domaines exige des ressources humaines de qualité et en quantité, d'où la nécessité d'un recrutement rigoureux pour intégrer les spécificités des missions régaliennes de chaque administration. La gestion de ces ressources humaines nécessite une approche soutenue, axée sur la gestion de carrière et de solde, de l'entrée des agents dans la fonction publique jusqu'à leur départ à la retraite.

Conscients de l'ampleur de cette tâche, les pouvoirs publics ont mis en place un cadre juridique pour encadrer la gestion du personnel de l'État, à travers le Programme National de Gouvernance (PNG) et l'Opération d'Assainissement du Fichier Solde et Personnels de l'État (OAFSPE), lancée en 2005, visant à maîtriser les effectifs et la masse salariale.

L'opération, conçue initialement pour résoudre un problème ponctuel, est devenue une activité permanente, comme en témoigne l'Arrêté N°068/CAB/PM du 28 avril 2008. Ce cadre a été renforcé par le décret N° 2012/079 du 9 mars 2012, améliorant la gestion des ressources humaines.

Pour garantir une bonne lisibilité des données sur les personnels, en plus des fichiers RH et solde, la mise en œuvre de la Cartographie des postes de travail a été envisagée dans les années 2010. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des dispositions du Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994, portant sur le Statut Général de la Fonction Publique de l'État, qui avait déjà prévu la schématisation des postes de travail.

1.b. DES OBJECTIFS

En plus de l'objectif général, il est pertinent de décliner les objectifs spécifiques permettant de mieux appréhender la finalité recherchée :

1. Objectif Général : Centraliser les informations personnelles et professionnelles des agents publics en activité dans une plateforme officielle, en fonction des postes de travail comme le prévoit la réglementation en vigueur.

2. Objectifs Spécifiques :

- Reconnaître, par l'enrôlement et la validation des données par le supérieur hiérarchique direct, toute personne travaillant dans une administration publique et émergeant au budget de l'État, indépendamment de son corps de métier.
- Exploiter les données sur le personnel de manière objective, pour clarifier les situations administratives et financières des agents publics concernés.
- Assurer une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, afin de proposer des solutions pertinentes aux pouvoirs publics.
- Réduire la manipulation physique des données sur le personnel de l'État.

1.c. DU MODE OPÉRATOIRE

La Cartographie des postes de travail se matérialise par une application dénommée « *CARTO* ». Cette application permet à la chaîne administrative d'une institution de renseigner la base de données sur l'identité et les informations personnelles et professionnelles des agents publics. Le supérieur hiérarchique direct valide ces données après un contrôle de conformité basé sur le dossier personnel de l'agent concerné, garantissant ainsi sa présence effective au poste de travail.

Le mode opératoire consiste à accéder à l'application via l'adresse : <http://www.minfopra.gov.cm/carto/index.php>, nécessitant un accès Internet fluide. Des tutoriels et un manuel utilisateur ont été mis à disposition pour aider les usagers à se familiariser avec l'application.

Initiée dans les années 2010, la « *CARTO* » se présente comme un instrument d'analyse et de gestion stratégique des effectifs de l'État. Elle sert également d'outil de diagnostic et de contrôle, apportant une vision claire de la situation actuelle et prospective du personnel, grâce à une base de données informatisée.

La mise à jour des données sur le personnel se fait en renseignant la plateforme numérique à mesure que de nouvelles informations sont reçues, que ce soit des actes de nomination, d'affectation, d'avancement, de démission, de décès ou de départ à la retraite.

Les principaux acteurs de ce processus comprennent :

3. Le Ministre utilisateur : Responsable des nominations et affectations.

4. Le Secrétaire Général du département ministériel : Assure la coordination des activités et apporte son avis sur les nominations.

5. Le Directeur des Affaires Générales ou des Ressources Humaines : Avec son équipe, il traite les dossiers du personnel, réalise des pointages physiques, actualise les fichiers, et gère les données.

6. Les responsables des structures déconcentrées : Fournissent des informations sur la position administrative de leurs collaborateurs.

7. Le personnel concerné : Doit fournir les informations nécessaires pour mettre à jour sa situation administrative.

2. ENJEUX DE LA CARTOGRAPHIE DES POSTES DE TRAVAIL

À travers la mise en œuvre de l'application « *CARTO* », les enjeux se dessinent sur plusieurs plans :

2.a. Sur le plan stratégique

Les statistiques analytiques produites par l'application « *CARTO* » constituent un outil d'aide à la décision, car elles permettent de connaître la situation réelle des agents publics en qualité et en quantité. Cela aide à s'assurer que les missions régaliennes sont atteintes,

conformément aux profils requis. Les analyses effectuées permettent de résoudre divers problèmes, profitant ainsi à l'Administration qui voit une réduction des récriminations et un meilleur contrôle des ressources humaines. La visibilité et la traçabilité des postes de travail facilitent l'évaluation des écarts entre les postes pourvus et les postes créés, permettant un redéploiement en cas de sureffectif ou d'exprimer un besoin en personnel en cas de sous-effectif.

2.b. Sur le plan opérationnel

Les cadres chargés du traitement des dossiers de carrière exploitent aisément les données de l'application pour régulariser les situations administratives et proposer des améliorations. Par exemple, ils peuvent comparer le profil requis avec le poste occupé, le rang et l'indemnité, ou encore l'ancienneté et l'avancement. La fiabilité des éléments contenus dans l'application favorise également une bonne reprise des données dans d'autres systèmes tels que AIGLES. Les données étant disponibles en permanence, leur archivage devient plus simple, et les responsables dédiés sont moins stressés lors de la production d'informations requises par la hiérarchie. La numérisation des données constitue un atout majeur pour leur sauvegarde.

2.c. Sur le plan socio-organisationnel

La finalité de la cartographie est d'associer chaque poste à un agent public, renforçant ainsi la responsabilité individuelle. Lorsqu'un agent est assuré d'un suivi rigoureux de sa carrière, il est motivé à donner le meilleur de lui-même. L'occupation des postes selon la réglementation permet également d'évaluer objectivement le rendement basé sur un contrat de performance, ce qui peut s'avérer difficile si tous les maillons de la chaîne ne sont pas identifiés.

2.d. Sur le plan budgétaire

Les informations sur le personnel, intégrées dans l'application « CARTO », constituent un préalable à la maîtrise de la masse salariale. En croisant les données, il est possible d'évaluer facilement les accessoires de solde et d'élaborer un budget réaliste basé sur des fondamentaux solides. Ainsi, pour préserver la fortune publique, les responsables peuvent effectuer des analyses prospectives concernant les avancements et la liquidation des droits. Le contrôle des effectifs budgétaires devient également plus aisé grâce à cette maîtrise des effectifs RH.

3. RÉSULTATS ENREGISTRÉS

Depuis plus d'une dizaine d'années, la mise en œuvre de la cartographie des postes a profondément modifié les habitudes administratives des institutions publiques. La synergie d'actions initiée par le MINFOPRA, en tant que gestionnaire principal des ressources humaines de l'État, a produit des résultats notables.

3.a. Statistiques générales

Le processus de mise en œuvre du projet a permis de réaliser des avancées significatives. À la date du 28 juin 2024, les résultats sont encourageants :

- Effectif estimé des personnels de l'État : 381 288
- Effectif enrôlé : 277 088 (taux d'enrôlement de 72,67 %)
- Données validées : 241 796 (taux de validation de 87,26 %)
- Données non validées : 35 292 (taux de données non validées de 12,73 %)
- Effectif non enrôlé : 104 200 (taux d'agents non enrôlés de 27,32 %)

3.b. Statistiques par administration

L'implication des administrations est variable, selon la volonté de la hiérarchie. Certaines administrations ont atteint des taux d'enrôlement élevés, bien que des mises à jour soient nécessaires pour refléter l'évolution des environnements de travail.

Tableau 1 : État global des agents publics enrôlés par administration au 28 juin 2024

N°	Administrations	Effectifs estimés	Total enrôlé	Validé	Rejeté	Actualisé non validé	En attente d'enrôlement	Enrôlés mais sans statuts	Taux d'enrôlement	Taux de validation
1	PRC	1679	1679	1679		0	0		100.00%	100.00%
2	MINTOUL	716	716	716		0	0		100.00%	100.00%
3	MINPMEESA	795	795	795					100.00%	100.00%
4	MINFOPRA	1013	1013	1004		0	0		100.00%	99.11%
5	CONSUPE	352	352	352		0	0		100.00%	100.00%
6	MINMAP	1282	1282	1247		35	0		100.00%	97.27%
7	MINFOF	3401	3401	3204		197	0		100.00%	94.21%
8	MINEPIA	3930	3930	3625		305	0		100.00%	92.24%
9	MINEFOP	3395	3395	2501		894	0		100.00%	73.67%
10	MINDCAF	1767	1767	890		877	0		100.00%	50.37%
12	MINPOSTEL	1280	1280	910		370	0		100.00%	71.09%
11	MINESEC	104 142	103 100	92050		11 050	1042		99.00%	89.28%
13	MINT	1630	1604	1554		50	26		98.40%	96.88%
14	MINJEC	3724	3654	3436		218	70		98.12%	94.03%
15	MINFI	12 189	11 907	10 084		1 823	282		97.69%	84.69%
16	MINTSS	797	771	747		24	26		96.74%	96.89%
17	MINAS	1824	1743	1399		344	81		95.56%	80.26%
23	MINCOM	638	608	594		14	30		95.30%	97.70%
18	MINTP	2133	2021	2017		4	112		94.75%	99.80%
19	MINPROFF	1 035	980	072		8	55		94.69%	99.18%
20	MINEDUB	66 568	62 746	58 371		4 375	3 822		94.26%	93.03%
21	DGSN	23534	22 181	19 117		3 064	1 353		94.25%	86.19%
22	MINHDU	1 098	1 027	934		93	71		93.53%	90.94%
24	MINDDEVEL	951	886	886		0	65		93.17%	100.00%
25	MINSANTE	21 960	19 800	15 488		4 312	2 160		90.16%	78.22%
26	MINEPAT	1 715	1 545	1 250		295	170		90.09%	80.91%
27	MINMIDT	1 154	1 039	976		63	115		90.03%	93.94%
28	MINSEE	1 299	1 160	1 100		60	139		89.30%	94.83%
29	MINSEP	2 847	2 534	2 534		0	313		89.01%	100.00%
30	MINCOMMERCE	2 030	1 677	953		724	353		82.61%	56.83%
31	MINRESI	1 891	1 559	1 559		2	331		82.50%	100.00%
33	MINEPDED	799	646	219		427	153		80.85%	33.90%
34	SPM	496	392	6		386	104		79.03%	1.53%
32	MINAC	831	622	554		68	209		74.85%	89.07%
35	MINADER	5 289	3 900	3 602		298	1 389		73.74%	92.36%
36	MINAT	3 684	2 650	2 404		246	1 034		71.93%	90.72%
37	MINREX	1 390	995	756		239	395		71.58%	75.98%
38	MINESUP	8 079	5 655	1 310		4 345	2 424		70.00%	23.17%
39	MINJUSTICE	10 949	72	0		72	10 877		0.66%	0.00%
40	MINDEF	7 7000	1	0		1	76 999		0.00%	0.00%
Total général		381 288	277 088	241 796	0	35 292	104 200	0	72.67%	87.26%

SOURCE : Base des données CARTO du 28 juin 2024

En ce qui concerne les enrôlements :

- Onze (11) administrations ont un taux d'enrôlement de 100% (PRC, MINFOPRA, MINTOUL, MINPMEESA, CONSUPE, MINMAP, MINFOF, MINEPIA, MINDCAF, MINPOSTEL).
- Vingt-sept (27) administrations ont un taux d'enrôlement compris entre 70% et 99,99%.
- Deux (02) administrations ont un taux d'enrôlement nul (MINJUSTICE et MINDEF).
- En ce qui concerne les validations :
- Sept (07) administrations ont un taux de validation de 100% (PRC, CONSUPE, MINTOUL, MINPMEESA, MINSEP, MINRESI et MINDDEVEL).
- Vingt-sept (27) administrations ont un taux compris entre 70% et 99,99%.
- Sept (07) administrations ont un taux inférieur à 60%, parmi lesquelles le MINJUSTICE et le MINDEF qui affichent un taux de 0,00%.

Le déficit à combler s'élève à 27,33% pour l'enrôlement et à 12,74% pour les validations. Ce déficit concerne sept (07) administrations sur 40, dont le taux de validation est inférieur à 60% (MINDCAF, MINEPDED, MINESUP, MINCOMMERCE, et SPM). Le taux d'enrôlement est quasi nul pour certains ministères, notamment le MINDEF et le MINJUSTICE.

3.c. Statistiques par type d'administration

1. Administrations de souveraineté

Tableau 2 : État global des agents publics enrôlés au 28 juin 2024

N°	Administrations	Effectif Estimé	Enrôlé	Taux d'enrôlement	validation	Taux de validation	Observation
1	PRC	1679	1679	100%	1679	100%	Les 11 Administrations de Souveraineté, il est à noter la forte mobilisation des cadres-métiers commis. Le processus de validation dans les SPM a été amorcé et le taux encore faible du fait des contraintes calendaires des responsables concernés. Les organigrammes du MINDEF et du MINJUSTICE sont déjà validés dans l'application dédiée. La phase d'enrôlement qui doit obéir à certains préalables est en cours
2	MINFOPRA	1013	1013	100%	1004	99.11%	
3	CONSUPE	352	352	100%	346	98.30%	
4	MINMAP	1282	1282	100%	1246	97.17%	
5	DGSN	23 534	22 181	94.25%	19 117	86.19%	
6	MINDDEVEL	951	886	93.17%	886	100%	
7	SPM	496	382	79.03%	6	1.53%	
8	MINAT	3684	2650	71.93%	2404	90.72%	
9	MINREX	1390	995	71.58%	756	75.98%	
10	MINJUSTICE	10949	72	0.66%	0	0.00%	
11	MINDEF	77000	1	0.00%	0	0.00%	
	TOTAL	122 330	31 493	25.74%	27 445	87.14%	

Résumé des effectifs :

- **Effectif estimé des personnels de l'État** : 122 330.
- **Effectif enrôlé** : 31 493, soit un taux d'enrôlement de 25,74%.
- **Effectif validé** : 27 445, soit un taux de validation de 87,14%.
- **Données non validées** : 4048, soit un taux de données non validées de 12,86%.
- **Effectif non enrôlé** : 90 837, soit un taux des agents non enrôlés de 74,26%.

Les administrations de souveraineté se sont fortement mobilisées pour garantir des résultats conséquents. Par exemple, la PRC affiche un taux de 100% de validation des données sur le personnel enrôlé. Concernant la DGSN, des directives strictes de la hiérarchie imposent une analyse approfondie de la position administrative de chaque fonctionnaire pour clarifier leur situation.

Bien que les organigrammes du MINJUSTICE et du MINDEF soient déjà validés dans l'application «CARTO», le faible taux d'enrôlement s'explique ainsi :

- **Pour le MINJUSTICE**, la complexité des métiers et la dualité des pouvoirs (exécutif et judiciaire) rendent le processus délicat. Un cadre de travail a été mis en place pour assurer la continuité.
- **Quant au MINDEF**, le manque de SIGIPES ralentit le processus, mais des experts travaillent sur la mise en œuvre technique.
- **En ce qui concerne le MINREX**, le taux d'enrôlement (75,98%) est affecté par l'absence de participation des agents en service dans les représentations diplomatiques.
- **Le même problème se pose pour le MINAT**, dont plusieurs circonscriptions administratives n'ont pas encore achevé l'exercice.

2. Administrations techniques

Tableau 3 : État global des agents publics enrôlés au 28 juin 2024

N°	Administration	Effectif Estimé	Enrôlé	Taux d'enrôlement	validation	Taux de validation	Observation
1	MINFOF	3401	3401	100%	3204	94.21%	Pour la quasi-totalité des ces administrations, il s'est agi de mettre à jour les données enrôlées et les validations conséquentes.
2	MINEPIA	3930	3930	100%	3625	92.24%	
3	MINDCAF	1767	1767	100%	877	50.37%	
4	MINPOSTEL	1280	1280	100%	910	71.09%	
5	MINT	1630	1604	98.40%	1554	96.88%	
6	MINTP	2133	2021	94.75%	2017	99.80%	
7	MINHDU	1098	1027	93.53%	934	90.94%	Les validations des données enrôlées se poursuivent pour le MINCAF, le MINPOSTEL et le MINEPDED.
8	MINEE	1299	1160	89.30%	1100	94.83%	
9	MINRESI	1891	1559	82.50%	1559	100%	
10	MINEPDED	799	646	80.85%	219	33.90%	
11	MINADER	5289	3900	73.74%	3602	92.36%	
TOTAL		24 517	22 295	90.93%	19 601	87.91%	

- **Effectif estimé des personnels des 11 administrations techniques** : 24 517
- **Effectif enrôlé** : 22 295, soit un taux d'enrôlement de 90,93 %
- **Effectif validé** : 19 601, soit un taux de validation de 87,91 %
- **Données non validées** : 2 694, soit un taux de 12,09 %
- **Effectif non enrôlé** : 2 222, soit un taux de non-enrôlement de 9,07 %

De manière générale, les travaux avec les 11 administrations techniques ont progressé en fonction des disponibilités des points focaux dédiés. Les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne l'enrôlement, sont assez significatifs. Cependant, le processus de validation n'a pas suivi le rythme attendu, particulièrement pour le MINEPDED et le MINDCAF.

Il convient de rappeler que la validation des données est effectuée par le supérieur hiérarchique direct, après vérification de la conformité de toutes les informations saisies dans l'application «CARTO» par le collaborateur. Ainsi, si l'agent n'est pas régulièrement présent à son poste, il est nécessaire de procéder à des vérifications supplémentaires avant de valider ses données.

3. Administrations économiques et sociales

Tableau 4 : État global des agents publics enrôlés au 28 juin 2024.

N°	Administration	Effectif Estimé	Enrôlé	Taux d'enrôlement	validation	Taux de validation	Observation
1	MINTOUL	716	716	100%	716	100%	Bien que les taux de validation des données du MINCOMMERCE et du MINESUP soient encore faibles; toutes les 18 administrations sont fortement impliquées d'abord pour la mise à jour des données suite aux mutations du personnel opéré et ensuite par la validation des données enregistrées. Au niveau du MINESUP, l'enrôlement se poursuit encore et la principale difficulté réside dans le fait que toutes les données du personnel de l'Etat recruté n'est pas encore dans le SIGIPES central
2	MINPMEESA	795	795	100%	795	100%	
3	MINEFOP	3395	3395	100%	2501	73.67%	
4	MINESEC	104 196	103 100	9900%	92 050	89.28%	
5	MINJEC	3624	3654	98.12%	3436	94.03%	
6	MINFI	12 189	11 907	97.69%	10 084	84.69%	
7	MINTSS	797	771	96.74%	747	96.89%	
8	MINAS	1824	1743	95.56%	1399	80.26%	
9	MINPROFF	1035	980	94.69%	972	99.18%	
10	MINEDUB	66 568	62 746	94.26%	58 371	93.03%	
11	MINCOM	638	608	95.30%	594	97.70%	
12	MINSANTE	21 960	19 800	90.16%	15 488	78.22%	
13	MINEPAT	1715	1545	90.09%	1250	80.91%	
14	MINMIDT	1154	1039	90.03%	976	93.94%	
15	MINSEP	2847	2534	89.01%	2534	100%	
16	MINCOMMERCE	2030	1677	82.61%	953	56.83%	
17	MINAC	831	622	74.85%	554	89.07%	
18	MINESUP	8079	5655	70.00%	13110	23.17%	
TOTAL		234 493	223 287	95.22%	194 730	87.21%	

4. Données des effectifs des Administrations Économiques et Sociales

- **Effectif estimé des personnels des 18 Administrations Économiques et Sociales** : 234 493
- **Effectif enrôlé** : 223 287, soit un taux d'enrôlement de 95,22 %
- **Effectif validé** : 194 730, soit un taux de validation de 87,21 %
- **Données non validées** : 28 557, soit un taux de non-validation de 14,66 %

- **Effectif non enrôlé** : 11 206, soit un taux de 4,78 %

Les 18 administrations économiques et sociales ont bien intégré la logique fonctionnelle du projet. Les taux d'enrôlement et de validation, supérieurs à 90 %, en sont la preuve tangible. Toutefois, le MINCOMMERCE et le MINESUP, bien qu'outillés, progressent lentement. Pour le MINESUP, cette lenteur est principalement due au statut des enseignants, dont la majorité n'apparaît pas dans le SIGIPES central.

5. PERSPECTIVES

Les fonctionnalités actuelles de l'application étant essentiellement dynamiques, une refonte est envisagée. Celle-ci permettra non seulement de mieux traiter les questions liées à la manipulation par les cadres métiers, mais aussi d'intégrer des aspects de gestion inclusive des ressources humaines, notamment l'approche handicap.

La mise en œuvre de l'application « *CARTO* » progresse quotidiennement, grâce à la mise à jour continue des données sur le personnel de l'État. Cet effort est renforcé par les équipes de suivi qui collaborent de manière étroite avec les points focaux des administrations concernées. Pour soutenir cette dynamique, des correspondances de relance ont été signées en mai dernier par le MINFOPRA, adressées à ses homologues. Ces correspondances visent la mise à jour du fichier du personnel, l'actualisation des données dans l'application « *CARTO* », ainsi que l'accélération ou la finalisation du processus selon les statistiques disponibles.

En somme, le projet progresse significativement, et les effectifs des personnels de l'État sont désormais mieux maîtrisés. En effet, la validation des données dans l'application «*CARTO*» conditionne la présence effective des agents à leur poste. Cet outil informatique de gouvernance efficace a considérablement amélioré la gestion quotidienne des données des personnels de l'État. Il a aussi allégé le processus de recensement physique, autrefois fastidieux et coûteux, tant pour l'État que pour les agents publics, notamment ceux en poste dans les zones reculées.

Conclusion

En résumé, la plateforme de vérification de l'authenticité des diplômes et titres offre une solution innovante et efficace pour réduire les délais de traitement des dossiers de carrière. Elle simplifie les procédures administratives, garantit la fiabilité des informations et renforce la crédibilité des diplômes délivrés. L'adoption de cette plateforme représente une avancée majeure vers une gestion publique plus moderne et transparente, tout en offrant des perspectives prometteuses pour l'avenir de la vérification des diplômes au Cameroun. Il est essentiel d'encourager son adoption et sa mise en œuvre afin de bénéficier pleinement de ses avantages et surmonter les défis potentiels.

Enfin, après ces brillants exposés, la conférence du MINFOPRA s'est achevée par une brève séance de questions-réponses avec le public venu nombreux.

Les échanges

Question du modérateur :

Parti d'ANTILOPE en passant par SIGIPES 1 pour atteindre enfin AIGLES, peut-on cette fois affirmer que nous tenons le bon bout ?

Réponse du Secrétaire Général du MINFOPRA :

L'antilope est une proie facile pour les prédateurs, ce qui n'est pas le cas de l'aigle, un rapace puissant et redouté. Nous sommes donc conscients que nous avons progressé, partant d'un point de départ pour atteindre un objectif beaucoup plus prometteur.

Réponse de M. ATOUBA :

La modernisation est une quête permanente, influencée par l'évolution de la société et des technologies. L'État doit réadapter ses outils et son appareil administratif pour rester en phase avec les exigences contemporaines. C'est dans ce contexte que nous sommes passés d'ANTILOPE à SIGIPES 1, puis à AIGLES.

Question du public :

Après avoir écouté attentivement les différents exposés, il apparaît que l'indicateur clé de l'efficacité du service public est le délai de traitement des requêtes des usagers, tel que visé par ces outils successifs. Concernant la plateforme d'identification, quel est actuellement le délai de traitement d'un dossier ? Et à partir de quel moment un usager peut-il relancer le MINFOPRA sur une requête introduite ?

Réponse de M. NTIFA Moïse Hervé :

En ce qui concerne la vérification de l'authenticité d'un document, il est important de rappeler que le MINFOPRA ne délivre pas de diplômes. Il se réfère donc aux services compétents pour cette tâche. Pour les diplômes du Ministère de la Santé Publique, par exemple, la réponse est quasi instantanée, car ces informations sont déjà disponibles dans notre système, ce qui permet de certifier immédiatement l'authenticité ou non du diplôme concerné.

C'est ainsi que s'est conclue cette conférence, après une brève séance d'échanges autour de ces questions.

II.2 CONFERENCE DE L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API)

La conférence de l'API, sous le thème «Opportunités d'investissement et facilitation des affaires au Cameroun», visait à attirer l'attention sur les actions menées par l'État camerounais pour rendre le pays plus attractif aux investissements. Les représentants de l'API ont présenté les réformes en cours pour soutenir le climat des affaires et ont expliqué l'importance des investissements privés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui vise à faire du Cameroun un pays émergent.

1. Présentation des missions de l'API

L'API a rappelé son rôle en tant qu'institution au service des investisseurs, en détaillant plusieurs missions clés :

- Accompagner les investisseurs tout au long du cycle de vie de leurs projets, depuis la phase de conception jusqu'à la mise en œuvre et le suivi.
- Faciliter l'accès aux informations et aux services administratifs nécessaires à la

création d'entreprise et au développement des affaires au Cameroun.

- Offrir un accès aux régimes incitatifs, en expliquant les avantages fiscaux et douaniers accordés aux investisseurs dans certains secteurs stratégiques.

L'API a également souligné son engagement à renforcer le cadre institutionnel pour améliorer l'attractivité du pays en matière d'investissements directs étrangers (IDE).

2. Opportunités d'investissement dans les secteurs prioritaires

La conférence a mis en avant plusieurs secteurs à fort potentiel d'investissement :

- **Agriculture et agro-industrie** : Le Cameroun dispose d'un vaste potentiel agricole non exploité. L'API a présenté plusieurs initiatives pour encourager la transformation locale des produits agricoles et réduire les importations de denrées alimentaires. Le pays vise à attirer des investisseurs capables d'apporter des innovations dans l'agro-industrie.
- **Énergie et infrastructures** : Avec la demande croissante en électricité et en infrastructures, l'API a mis en avant les opportunités dans le développement de projets d'énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique) et dans la construction de routes, ponts, et zones industrielles.
- **Numérique et TIC** : La numérisation de l'économie est une priorité pour le Cameroun, et des opportunités existent pour les entreprises spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). L'API a souligné l'importance du secteur numérique pour l'amélioration de la gouvernance et de la gestion publique.

3. Facilitation des démarches administratives

Une grande partie de la conférence a été consacrée à la simplification des démarches administratives pour les investisseurs :

- **Le guichet unique de l'API** : La plateforme numérique présentée par l'agence permet aux investisseurs de soumettre en ligne toutes les demandes administratives nécessaires à la création d'entreprise. Cette innovation vise à réduire les délais et les coûts liés à la bureaucratie, tout en assurant une transparence accrue dans les processus.
- **Élimination des obstacles** : L'API a exposé les réformes en cours pour éliminer les goulots d'étranglement bureaucratiques, notamment la réduction des délais de traitement des dossiers et l'amélioration des conditions d'obtention des licences d'exploitation.

4. Les incitations fiscales et douanières

L'API a détaillé les nombreux avantages accordés aux investisseurs sous la forme de régimes fiscaux et douaniers attractifs :

- **Exonérations fiscales** : Les entreprises opérant dans des secteurs prioritaires peuvent bénéficier d'exonérations de la TVA, des droits de douane et des impôts sur les sociétés pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- **Accès préférentiel aux marchés publics** : Les entreprises enregistrées dans

certaines secteurs stratégiques, comme l'agriculture, les infrastructures, ou les TIC, peuvent également bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés publics dans le cadre des contrats avec l'État.

- **Exonérations douanières** : Les importations d'équipements et de matériels liés aux projets d'investissement dans ces secteurs sont exonérées de droits de douane, encourageant ainsi les entreprises à moderniser leurs infrastructures.

5. Partenariats Public-Privé (PPP)

La conférence a également abordé les Partenariats Public-Privé comme une solution efficace pour la réalisation de grands projets d'infrastructures, tels que la construction de routes, de centrales électriques, et d'autres projets essentiels au développement du pays. L'API a encouragé les investisseurs à participer à ces PPP qui permettent de partager les risques et de garantir une répartition équilibrée des responsabilités entre les secteurs public et privé.

6. Expérience des investisseurs étrangers

Plusieurs investisseurs internationaux présents ont partagé leurs expériences positives avec l'API, notamment dans l'accès rapide aux services et aux incitations offertes par l'État. Cela a renforcé la crédibilité des initiatives de l'API auprès des participants, tout en soulignant l'importance d'un climat des affaires stable et transparent.

7. Les défis à surmonter

Malgré les opportunités prometteuses, la conférence a aussi reconnu les défis auxquels font face les investisseurs :

- **Cadre réglementaire** : Certains investisseurs ont exprimé des préoccupations quant à la stabilité du cadre réglementaire et à la protection des investissements. L'API a répondu en mettant en avant les accords bilatéraux de protection des investissements signés par le Cameroun, ainsi que les mécanismes de résolution des litiges disponibles.
- **Fraude et corruption** : Un autre défi soulevé a été celui de la corruption et de la fraude. L'API a assuré que le gouvernement intensifiait ses efforts pour améliorer la gouvernance et lutter contre ces pratiques, afin de renforcer la confiance des investisseurs.

8. Conclusion et perspectives

La conférence s'est conclue par un appel à tous les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers, à saisir les nombreuses opportunités d'investissement au Cameroun, en particulier dans les secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement. L'API a réaffirmé son engagement à accompagner chaque projet pour assurer sa réussite. Des perspectives ont été partagées, notamment sur l'évolution future du climat des affaires avec de nouvelles réformes législatives à venir pour renforcer la compétitivité du Cameroun à l'échelle régionale.

Ce résumé détaillé met en lumière les principaux aspects de la conférence de l'API au SAGO 2024, en montrant comment cette agence s'efforce de créer un environnement favorable aux investissements, tout en soulignant les défis à surmonter pour attirer et retenir les

investisseurs.

II.3 CONFERENCE DU MINISTERE DES MARCHES PUBLICS (MINMAP)

Introduction

La conférence du MINMAP, sous le thème «Amélioration de la transparence et de l'efficacité dans la passation des marchés publics au Cameroun», visait à présenter les réformes mises en œuvre par le gouvernement pour renforcer la gestion des marchés publics et à promouvoir la participation des entreprises dans les appels d'offres. Le ministre, accompagné de ses collaborateurs, a ouvert la session en soulignant l'importance de l'intégrité et de la transparence dans la gestion des ressources publiques.

1. Contexte et enjeux des marchés publics

Le MINMAP a commencé par exposer le contexte actuel des marchés publics au Cameroun, en mettant l'accent sur plusieurs enjeux majeurs :

- L'importance des marchés publics dans le développement économique du pays, représentant une part significative du budget national.
- Les défis rencontrés : Les problèmes de corruption, de manque de transparence et de qualité dans l'exécution des contrats ont été identifiés comme des obstacles à l'efficacité du système.

2. Réformes engagées par le MINMAP

Le ministre a détaillé les réformes engagées pour améliorer la gestion des marchés publics :

- **La digitalisation des procédures** : Le MINMAP a lancé une plateforme numérique pour la gestion des marchés publics, permettant aux entreprises de soumettre leurs offres en ligne, de suivre l'évolution de leurs candidatures et d'accéder à des informations en temps réel sur les marchés disponibles.
- **La simplification des processus** : Des efforts ont été faits pour réduire les délais de passation des marchés et simplifier les documents requis, facilitant ainsi l'accès des PME aux appels d'offres.
- **La mise en place d'un cadre réglementaire renforcé** : De nouveaux textes législatifs ont été adoptés pour encadrer la gestion des marchés publics, avec un accent sur la lutte contre la fraude et la corruption.

3. Promotion de la transparence

Le MINMAP a mis en avant des initiatives pour accroître la transparence dans le processus de passation des marchés :

- **Publication des avis d'appel d'offres** : Tous les appels d'offres sont désormais publiés sur le site web du MINMAP et dans les médias, permettant une meilleure visibilité pour les entreprises intéressées.
- **Mécanismes de contrôle et de suivi** : Des comités de suivi ont été créés pour

assurer une évaluation continue des contrats, avec une implication active de la société civile et des acteurs du secteur privé.

- **Création d'une plateforme de dénonciation** : Un système a été mis en place pour permettre aux citoyens et aux entreprises de signaler les cas de corruption ou de pratiques frauduleuses dans les marchés publics.

4. Accompagnement des PME

Un accent particulier a été mis sur l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) :

- **Formations et sensibilisation** : Le MINMAP a organisé des ateliers pour former les entrepreneurs sur les procédures de passation des marchés publics et sur la manière de soumettre des offres compétitives.
- **Accès au financement** : Des partenariats avec des institutions financières ont été établis pour aider les PME à obtenir des financements pour répondre aux appels d'offres.

5. Collaboration avec d'autres ministères et agences

Le Ministre a souligné l'importance de la collaboration interinstitutionnelle pour assurer l'efficacité du système :

- **Partenariats avec d'autres ministères** : Des synergies ont été créées avec le ministère des Finances, le ministère de l'Économie et le ministère de la Planification pour garantir une cohérence dans la gestion des ressources publiques.
- **Coopération internationale** : Le MINMAP a également engagé des dialogues avec des organisations internationales pour bénéficier de leur expertise en matière de gouvernance des marchés publics.

6. Témoignages d'entrepreneurs

Des entrepreneurs présents ont partagé leurs expériences concernant la participation aux marchés publics, mettant en avant :

- **Les avantages des réformes** : Certains ont témoigné des améliorations significatives dans la transparence des processus et la rapidité des décisions.
- **Les défis persistants** : Malgré les progrès, certains ont soulevé des préoccupations concernant la concurrence déloyale et la nécessité d'une vigilance accrue pour garantir un environnement de marché équitable.

7. Questions et réponses

La session a été suivie d'un échange interactif où les participants ont pu poser des questions :

- **Sur les défis rencontrés par les PME** : Des questions sur les obstacles que rencontrent encore les PME dans la passation des marchés ont été posées, notamment en termes de financement et d'accès à l'information.
- **Concernant la lutte contre la corruption** : Les participants ont exprimé leur souhait d'obtenir davantage d'informations sur les mesures spécifiques mises en

place pour lutter contre la corruption.

8. Conclusion et perspectives

Le ministre a conclu la conférence en réaffirmant l'engagement du MINMAP à poursuivre les réformes pour garantir une gestion plus efficace et transparente des marchés publics. Il a encouragé les entreprises à s'impliquer davantage et à saisir les opportunités offertes par les nouvelles mesures, tout en promettant un suivi des préoccupations exprimées lors de la session.

Ce contenu détaillé illustre les enjeux, les réformes et les perspectives discutés lors de la conférence du MINMAP au SAGO 2024, soulignant l'importance d'améliorer la gestion des marchés publics pour le développement économique du Cameroun.

Les échanges :

Question du modérateur : Malgré de nombreuses suspensions et sanctions chaque année, il y a toujours des personnes qui adoptent de mauvais comportements dans les marchés publics. Que faut-il faire pour y remédier ?

Réponse du Ministre des Marchés Publics : Il n'y a pas de cessation totale de ces comportements, mais on observe une nette diminution qui tend vers une réduction drastique. La présence du gendarme incite à davantage de prudence, et les sanctions ou suspensions envoient un signal fort aux prestataires. Une fois notifiés, ces derniers sont également publiés dans le journal de l'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics), ce qui affecte négativement leur crédibilité auprès des banques, des services fiscaux, etc.

Question du public : Est-il acceptable, ou non, pour des fonctionnaires, en particulier les députés, de remporter des marchés publics ? Cela ne constitue-t-il pas un conflit d'intérêts ?

Réponse du Ministre des Marchés Publics : Il n'y a pas de conflit d'intérêts en soi, car depuis la libéralisation des activités économiques, la possibilité est ouverte à tous. Cependant, si la position d'un fonctionnaire a influencé l'attribution du marché, nous répondons que c'est inacceptable. Par ailleurs, s'il remporte un marché, il doit impérativement l'exécuter correctement. Dans le cas contraire, d'autres questions se poseront, et ils pourraient être sanctionnés, qu'ils soient fonctionnaires ou députés.

II.4 CONFERENCE DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL)

Portée par Madame Judith YAH Sunday épouse ACHIDI, Directrice Générale, la Cameroon Télécommunications (CAMTEL) a pour mission de « *posséder, opérer et fournir une infrastructure et des services de télécommunications dans le cadre des licences octroyées par les autorités compétentes* ». Sa vision est d'« *être une entreprise citoyenne, innovante et leader de la transformation numérique en Afrique au Sud du Sahara d'ici 2030* ». Le thème de cette conférence est « *Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens : apport de l'opérateur historique CAMTEL* ».

Les différents axes développés au cours de cette conférence sont :

1. L'évolution de CAMTEL (I)
2. Son infrastructure numérique (II)
3. Son apport à la digitalisation de l'administration et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens (III)

Les intervenants de cette conférence sont : Madame Judith YAH Sunday épouse ACHIDI (Directrice Générale), Monsieur Christian ETOUNDI NGABA (Directeur Business Unit Fixe), Monsieur Francis OTTOU (Conseiller Technique n°1), Monsieur Amadou SAÏD (Directeur Technique) et Madame MBI TABOT (Directeur Délégué Business Unit Transport).

I. Historique et évolution de l'infrastructure de CAMTEL : socle du développement numérique au Cameroun

Quelques dates importantes retracent de manière pertinente l'historique et l'évolution de CAMTEL :

- **1952** : Préhistoire - Réseau de renseignements pour l'administration coloniale française (télégraphe)
- **1960** : Origines - Prémices des réseaux de télécommunications camerounais (câbles et sans fil)
- **1972** : La base (Intelcam) - Réseaux de télécommunications cuivre et satellites (téléphonie filaire)
- **1998** : Naissance de CAMTEL - Réseaux cuivre, fibre optique, radio, satellite, câbles sous-marins (téléphonie fixe et mobile, internet, réseaux privés et virtuels)
- **2023** : Évolution de CAMTEL - Services SaaS et financiers (contenus multimédias, contenus éducatifs, applications métier, mobile money).

2. L'infrastructure numérique de CAMTEL

Elle se déploie à trois niveaux : national, sous-régional et international.

- **Infrastructure nationale** : composée de 4 câbles sous-marins d'une capacité totale de 1 739,5 Gbps, de 12 800 km de fibre optique pour le transport, d'un data center certifié Tiers 3 avec un taux de disponibilité de 99,9 %, ainsi que d'un réseau FTTx et une couverture mobile 2G, 3G et 4G.
- **Infrastructure sous-régionale** : CAMTEL, avec un accès à 4 câbles sous-marins internationaux et un vaste réseau de partenaires en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest, est le partenaire de choix pour la connectivité au cœur de l'Afrique, reliant les Amériques.
- **Infrastructure internationale** : CAMTEL est présente dans 7 villes et 7 pays étrangers, disposant d'un data center facility et de 3 points de présence.

3. Les apports de CAMTEL dans la digitalisation de l'administration et l'amélioration des conditions de vie des citoyens

L'apport de CAMTEL se manifeste à travers l'impact du numérique et ses diverses contributions dans plusieurs secteurs et administrations.

Impact du numérique : contribution à l'économie

Les technologies numériques transforment les marchés et les opportunités économiques. En 2021, les technologies et services mobiles ont généré une valeur ajoutée économique de 4 500 milliards de dollars, soit 5 % du PIB mondial. L'impact des TIC sur la croissance de la productivité est notable : une augmentation de 1 % du PIB des dépenses en TIC (en moyenne 5,9 % du PIB) entraînerait une hausse de 0,45 point de la croissance de la productivité du travail. Au Cameroun, au cours des quinze dernières années, le secteur numérique a créé près de 6 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects.

Impact du numérique : transformation digitale de l'État via l'E-Government, l'E-Banking, l'E-Education, l'E-Agriculture, l'E-Security, l'E-Visa, l'E-Environment et l'E-Health.

- **E-Gov** : CAMTEL participe à plusieurs projets comme E-Taxation (télé déclaration des impôts), SIGIPES (Système Informatisé de Gestion Intégrée du Personnel de l'État et de la Solde), e-GUCE (Guichet Unique des données), CAMCIS (interconnexion des postes douaniers et digitalisation des procédures), CENADI (numérisation des services du MINFI, bulletin de solde, DSF, fichier contribuable, bon d'engagement), BUNEC (numérisation des archives et digitalisation des actes d'état civil), et GIMAC Pay (interconnexion des banques et digitalisation des moyens de paiement).
- **Sécurité** : CAMTEL a déployé la vidéosurveillance publique dans les principales villes avec de nombreuses caméras, des solutions d'interconnexion dans les postes frontaliers (e-Visa), ainsi que la connectivité pour la délivrance des passeports en 48 heures.
- **Éducation** : CAMTEL a interconnecté les Universités d'État, offert des tarifs préférentiels au MINESUP et contribué à l'expansion de l'e-learning via le MINESEC.
- **Transport** : CAMTEL a interconnecté les péages automatiques et permet la supervision en temps réel du trafic urbain et interurbain.
- **Santé** : CAMTEL fournit l'accès à internet à tous les hôpitaux publics (généraux et centraux), interconnecte les centres hospitaliers régionaux et connecte le Centre de Coordination des Opérations de Santé Publique (110).
- **Souveraineté numérique des données de l'administration** : CAMTEL propose l'hébergement web, des serveurs virtuels, la location d'espaces et d'équipements.

Perspectives

CAMTEL, à travers son projet « *SMART CITY* », envisage de digitaliser les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Échanges

Question du modérateur : CAMTEL est-elle une entreprise rentable ?

Réponse de Madame la Directrice Générale : Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En cinq ans, CAMTEL a doublé son chiffre d'affaires, passant de 100 milliards à 200 milliards de FCFA. Nous pouvons donc affirmer que tout va bien.

Question du modérateur : Lorsqu'il y a des problèmes de qualité des communications ou des instabilités du réseau, à qui revient la faute, CAMTEL ou les compagnies privées ?

Réponse de Madame la Directrice Générale : CAMTEL ne se défend pas suffisamment face au public ou aux autres opérateurs. CAMTEL a une convention de concession sur le transport, ce qui signifie que nous sommes l'unique opérateur capable de fournir des capacités à tous les autres opérateurs de téléphonie au Cameroun via notre réseau national et nos quatre câbles sous-marins qui relient le Cameroun au reste du monde. Si les canaux de distribution des opérateurs privés sont saturés, la qualité des transmissions s'en ressent, mais ces opérateurs préfèrent blâmer CAMTEL, alors que cela relève de leur responsabilité. CAMTEL veille à la qualité de ses services.

Question du public : Les performances semblent bonnes à l'échelle nationale, mais qu'en est-il des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ? Que fait CAMTEL pour les transformer en « SMART CITIES » avec une connectivité fluide ?

Réponse de Madame la Directrice Générale : CAMTEL signera une convention avec les CVUC (Communes et Villes Unies du Cameroun) pour fournir des capacités à ces communes et villes. Nous avons également un partenariat avec un partenaire étranger pour étendre la fibre optique dans toutes les communes du Cameroun. Actuellement, la fibre couvre les 10 chefs-lieux de région, 50 départements sur 58, et 230 communes sur 360. Notre défi est de raccorder le reste du territoire.

Question du public : Avec environ 10 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans au Cameroun, que fait CAMTEL pour qu'ils bénéficient de vos services ?

Réponse de M. ETOUNDI NGABA : Nous avons mis en place un programme de création d'incubateurs pour les start-up, et nous prévoyons de récompenser les meilleurs projets numériques lors de la célébration des 25 ans de CAMTEL en août. Un écosystème est en cours de création pour accompagner ces start-ups et développer les talents numériques. Sur le plan mobile, CAMTEL propose les offres les plus compétitives avec une connexion 4G de qualité et des forfaits accessibles à tous.

Question du public : Que prévoit CAMTEL pour l'implémentation de l'Éducation 4.0 au Cameroun, afin que les étudiants puissent suivre des cours en dehors des campus ?

Réponse de M. ETOUNDI NGABA : Comme nous l'avons souligné, CAMTEL dispose de

toutes les infrastructures nécessaires. Il vous suffit de nous inclure dans votre projet pour que nous vous accompagnions dans la mise en œuvre de l'Éducation 4.0

II.5 CONFERENCE DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME (CNPBM)

Créée par un décret présidentiel le 23 janvier 2017, la CNPBM a organisé une conférence sur le thème : « La pratique de la bonne gouvernance comme vecteur du vivre-ensemble ». Le panel était constitué de quelques membres, dont M. NGAMBO FONDJO Pierre Vincent, Mme AMA TUTU MUNA, M. MBAFOR Jean Marc AFESI et le Pr Jean Marie BODO.

Introduction

Le concept de gouvernance

Le concept de « gouvernance » n'est pas nouveau, il est aussi vieux que la civilisation humaine. En termes simples, la gouvernance est le processus de prise de décision et le mécanisme par lequel les décisions sont mises en œuvre (ou non). Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), la gouvernance englobe « tous les dispositifs de gouvernement, les institutions, les procédures et les pratiques à travers lesquels les questions d'intérêt commun sont décidées et encadrées. »

La SND-30 et le concept de gouvernance

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND-30) affirme, dans son paragraphe 367, que « l'atteinte des objectifs de développement dépend largement de la qualité des règles, des institutions et des personnes chargées de leur mise en œuvre. » Outre le gouvernement, plusieurs autres acteurs, tels que les coopératives, ONG, chefs religieux, et sociétés multinationales, participent également à la gouvernance selon le contexte. La SND-30 identifie six axes clés dans le domaine de la gouvernance :

1. Décentralisation et développement local ;
2. Renforcement de l'État de droit et sécurité des personnes et des biens ;
3. Amélioration du service public ;
4. Gouvernance économique et financière ;
5. Développement régional ;
6. Promotion du bilinguisme, multiculturalisme et citoyenneté.

La CNPBM, la gouvernance et le vivre-ensemble

La CNPBM joue un rôle central dans la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, deux éléments essentiels à la consolidation de l'unité nationale et du vivre-ensemble au Cameroun. La Commission est chargée, comme le précise le décret n° 2017/013 du 23 janvier 2017, de promouvoir le vivre-ensemble harmonieux des populations en renforçant la paix et l'unité. La bonne gouvernance est essentielle à la paix, qui est elle-même indispensable au bien-être d'une nation.

1. Qu'est-ce que le vivre-ensemble ? (M. NGAMBO FONDJO)

Le concept de « vivre-ensemble » est né après la Seconde Guerre mondiale, dans le contexte de la réconciliation en Europe. Selon l'ONU, « la paix est l'expression du vivre-ensemble ». Ce concept implique l'acceptation des différences, le rejet de l'exclusion, et la promotion du consensus à travers le dialogue. Vivre ensemble signifie la capacité et le consentement des citoyens à coexister harmonieusement dans la diversité sociale, culturelle, et religieuse. Cela passe par une culture de la paix fondée sur le respect mutuel, la coopération, et le rejet de l'indifférence et de l'hostilité.

2. L'absence de bonne gouvernance comme menace au vivre-ensemble (M. MBAFOR)

L'absence de bonne gouvernance est l'une des principales menaces au vivre-ensemble au Cameroun. Certaines de ces menaces, souvent liées à des manquements en gouvernance, incluent :

- Le non-respect du bilinguisme ;
- Les difficultés liées à la gestion de la diversité ;
- Le tribalisme et le népotisme ;
- La marginalisation et les discriminations ;
- Les injustices sociales ;
- Les préjugés et la crise de confiance envers les institutions ;
- L'exclusion sociale ;
- L'augmentation du coût de la vie ;
- Les discours de haine et la xénophobie, etc.

3. Les effets de la bonne gouvernance sur le vivre-ensemble (Pr. Jean Marie BODO)

Les six axes clés auxquels le gouvernement prête attention dans l'approche de la SND-30 en matière de gouvernance intègrent davantage les huit caractéristiques majeures de la bonne gouvernance. Celles-ci sont essentielles pour promouvoir le vivre-ensemble au Cameroun. Il s'agit de :

- La participation
- L'orientation vers le consensus
- La responsabilité
- La transparence
- La capacité de réaction
- L'efficacité et l'efficience
- L'équité et l'inclusion
- La mise en œuvre de l'État de droit

Pour accomplir les missions qui lui sont assignées, la CNPBM, dont l'objectif principal est

de renforcer l'unité nationale du Cameroun, incarne ces caractéristiques. Avant d'examiner ces caractéristiques plus en détail, il est important de rappeler que l'unité nationale, en termes simples, désigne une situation où des personnes de cultures, d'ethnies, de langues, de religions, de croyances et de partis politiques différents se réunissent au sein d'un État qu'elles souhaitent transformer en nation. Elles acceptent d'avoir un objectif commun, de vivre ensemble sous le même ordre politique, de développer une conscience nationale et de faire preuve de loyauté envers les institutions du pays.

La participation

La participation des hommes et des femmes est la pierre angulaire de la bonne gouvernance. La législation camerounaise et les politiques mises en place par le gouvernement prévoient un taux de participation des femmes d'au moins 30 % en politique et dans d'autres domaines de la vie. Cette participation peut se faire directement ou par l'intermédiaire d'institutions ou de représentants légitimes. La décentralisation et le développement local encouragent la participation des populations au développement de leurs communautés. Au cours de ses missions d'écoute, la CNPBM a également adopté une approche participative en s'ouvrant à toutes les couches de la société pour proposer des solutions aux problèmes qui les affectent.

Le consensus

La bonne gouvernance repose sur le consensus. Il existe plusieurs acteurs et autant de points de vue dans une société donnée. La bonne gouvernance exige la médiation des différents intérêts pour parvenir à un consensus large sur ce qui est dans l'intérêt de tous. Les acteurs non étatiques, tels que les organisations non gouvernementales et la société civile, jouent un rôle crucial. La CNPBM collabore avec la société civile pour promouvoir la paix et lutter contre les discours de haine et la xénophobie.

Autres caractéristiques

D'autres caractéristiques, telles que la responsabilité, la capacité de réaction et la transparence, sont également essentielles. La bonne gouvernance garantit une réduction de la corruption, la prise en compte des opinions des minorités, et l'écoute des voix des plus vulnérables dans le processus décisionnel. Elle répond aux besoins actuels et futurs de la société.

4. Comment améliorer la gouvernance au Cameroun pour promouvoir le vivre-ensemble ? (Mme Ama TUTU MUNA)

- Au Cameroun, le vivre-ensemble peut être stimulé par le renforcement des institutions de gouvernance. Cela implique d'accroître l'élan des institutions qui promeuvent et font respecter l'État de droit, protègent les droits de l'homme et consolident la responsabilité.
- Un autre facteur pour stimuler le vivre-ensemble est de continuer à investir dans les secteurs sociaux pour lutter contre la pauvreté.
- La poursuite des politiques de gouvernance en matière de lutte contre la corruption et toutes les formes d'injustice contribuera également à consolider notre vivre-ensemble. En plus des concepts politiques et stratégiques comme l'équilibre régional, la méritocratie doit être respectée dans les recrutements et les promotions.

- Le développement des infrastructures, l'amélioration du Code des marchés publics et la bonne exécution des projets doivent devenir des priorités pour le gouvernement.

Les échanges

Après ces brillantes présentations des membres de la commission, une phase d'échanges a permis une interaction constructive entre la CNPBM et le public, à travers des questions et des réponses.

Question du public : En parlant de multiculturalisme, nous constatons que les communautés qui préservent le mieux leurs traditions sont celles qui se développent le plus. Que fait concrètement le gouvernement pour développer le multiculturalisme camerounais, en commençant par l'école maternelle ?

Réponse de M. NGAMBO FONDJO : L'un des axes de promotion du multiculturalisme consiste à valoriser nos cultures. Notre multiculturalisme se symbolise par sa diversité dans les sphères politique, religieuse et éducative. La commission élabore actuellement un avant-projet de loi sur le multiculturalisme, qui viendra renforcer cet axe, comme cela a été fait avec la loi sur les langues officielles qui confère une valeur égale à l'anglais et au français. Vous conviendrez que le multiculturalisme est l'avenir de notre pays, d'où le surnom du Cameroun, « le continent ».

Réponse de Mme Ama TUTU MUNA : Le Dr NGAMBO a été très explicite. Les défis consistent à maintenir la paix dans cette diversité culturelle et à veiller à ce que même les minorités soient prises en compte. Nous finalisons actuellement le texte de loi sur le multiculturalisme. Les défis sont nombreux car les textes existent, mais il est essentiel de les appliquer efficacement.

Question du public : Quel est le rapport entre la bonne gouvernance et le vivre-ensemble ?

Réponse de M. NGAMBO FONDJO : La situation est claire : là où il y a le vivre-ensemble, il doit y avoir la bonne gouvernance. En l'absence de bonne gouvernance, il n'y a pas de vivre-ensemble, car les piliers de la bonne gouvernance incluent la transparence, l'efficacité, la responsabilité et l'inclusion. Si personne n'est oublié, cela signifie que les Camerounais vivent et partagent ensemble.

C'est après cette brève séance d'échanges que s'est achevée cette belle conférence de la CNPBM.

II.6 CONFERENCE DU FONDS SPECIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

Il ne s'agit pas ici d'une conférence publique à proprement parler, mais d'une session spéciale organisée par le FEICOM pour mettre en lumière cinquante ans de financement du développement local, dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Ce panel riche sera dirigé par M. Philippe Camille AKOA, Directeur général du FEICOM, accompagné de représentants du MINDDEVEL, des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des responsables du FEICOM. L'objectif est de mieux comprendre et d'expliquer les perspectives

des financements destinés aux CTD.

Le Directeur général a ouvert la session en rappelant les missions du FEICOM depuis sa création le 5 décembre 1974 par la loi communale. À l'origine, l'institution avait pour mission d'accompagner les CTD, étant considérée comme une direction administrative rattachée au ministère de l'Administration territoriale. Cette structure a évolué pour devenir une Direction générale en 2000, puis un établissement public administratif. Le FEICOM a rencontré quelques difficultés, entraînant une restructuration en 2005, suivie d'un rétablissement en 2006 avec la nomination d'un Directeur général et le rétablissement du conseil d'administration. Le 31 décembre 2017, le FEICOM a été transformé en un établissement public à caractère économique et financier. Le thème de cette session spéciale est « *Bilan et perspectives de l'action du FEICOM dans le financement du développement local durable* ».

FEICOM : Outil performant de l'État pour atteindre les objectifs de développement à l'horizon 2035 (Présentation du MINDDEVEL)

En tant que tutelle du FEICOM, le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) joue un rôle crucial dans l'accompagnement de l'institution. Les missions du FEICOM et la contribution du MINDDEVEL à son renforcement institutionnel sont les deux points centraux de cette première intervention.

1. Fondement des missions du FEICOM

L'histoire du FEICOM est intimement liée aux révisions constitutionnelles qui se sont succédé au cours des cinquante dernières années.

La création du FEICOM en 1974 est survenue suite au Référendum constitutionnel du 20 mai 1972, qui a conduit à la réunification du Cameroun et à l'adoption de la constitution de 1972. À cette époque, l'État a entrepris d'unifier les pratiques des anciens Cameroun Oriental (francophone) et Occidental (anglophone). La promulgation de la loi n° 74/23 du 5 décembre 1974 a été prise dans ce sens. Cette loi innove sur deux points :

1. Elle définit la Commune comme une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.
2. Elle crée le FEICOM comme un instrument d'accompagnement technique et financier pour la réalisation de projets de développement.

La Loi Constitutionnelle n° 96/06 du 18 janvier 1996, stipule en son Article 1er, alinéa 2, que « *le Cameroun est un État unitaire décentralisé* » et que « *l'État veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional* » (alinéa 4). Le décret n° 2018/635 du 31 octobre 2018 qui réorganise le FEICOM reprend effectivement ces principes. Cela signifie que le FEICOM occupe une place centrale dans la mise en œuvre de la décentralisation, qui vise à favoriser le développement local, une politique publique énoncée dans la forme de l'État. Les experts affirment ainsi que la mission du FEICOM possède un caractère constitutionnel.

Partant de ce double ancrage constitutionnel, on peut affirmer que le FEICOM est « un outil de construction de l'unité nationale et de la solidarité nationale ».

2. Contribution du MINDDEVEL au renforcement institutionnel du FEICOM

Le FEICOM est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge des Collectivités Territoriales Décentralisées. À ce titre, la tutelle technique :

- S'assure que les activités menées par le FEICOM sont conformes aux orientations des politiques publiques du Gouvernement.
- Vérifie la conformité des résolutions du Conseil d'Administration avec les lois, règlements et orientations des politiques sectorielles.

Dans sa mission de tutelle technique, le Ministre en charge des Collectivités Territoriales Décentralisées approuve les délibérations des projets à financer par le FEICOM. Il ordonne par arrêté chaque trimestre la répartition et le reversement des produits des impôts communaux soumis à péréquation, et le prélèvement d'une fraction de quota en cas de besoin des Comités d'Arrondissement Communal (CAC). Le MINDDEVEL reverse également au FEICOM les ressources relevant de la Direction Générale des Impôts (DGD) et participe à l'inauguration des projets réalisés par le FEICOM dans le cadre du développement local. Depuis 2010, la DGD est évaluée à plus de 14 milliards de FCFA, hors salaires.

L'État attend du FEICOM qu'il contribue à la promotion du développement économique local conformément au quatrième pilier de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020-2030 (SND30), dont l'un des objectifs est de parachever et approfondir le processus de décentralisation et de renforcer la gouvernance locale pour faire des CTD des pôles de croissance et de développement au niveau régional et local.

À la suite du MINDDEVEL, la parole a été donnée aux communes, représentées par le Président des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), M. Augustin TAMBA.

Appréciation des CVUC sur l'action du FEICOM en faveur des communes dans l'exercice des compétences transférées

Dans la perception générale, le FEICOM est souvent considéré comme « la banque des communes ». Cette position lui confère un rôle de partenaire historique et privilégié des CTD dans leur processus de développement. Dans ce contexte, il s'agit d'évaluer objectivement la plus-value incontestable de l'accompagnement de cet organisme au bénéfice des CTD et de la faïtière des communes, dans une perspective de co-construction visant un impact accru dans la satisfaction des besoins des populations.

Cette appréciation se déclinera en deux volets : stratégique et opérationnel, suivis de quelques recommandations.

1. Sur le plan stratégique

Le FEICOM est un acteur majeur dans le renforcement de la décentralisation au Cameroun. S'il n'existait pas, il aurait fallu le créer, car son rôle est crucial pour le développement harmonieux des CTD. C'est un instrument d'accompagnement technique et financier des CTD, mis en place par l'État, qui participe de manière concrète à la mise en œuvre des compétences transférées.

L'appréciation peut se décliner comme suit :

- **Le Conseil d'Administration** : Cette instance de pilotage du FEICOM compte une présence significative des CTD, notamment deux magistrats municipaux et deux présidents de conseils régionaux, ce qui permet aux CTD de participer à la gestion du FEICOM par le biais d'orientations et de directives.
- **Système de solidarité des impôts communaux** : Le FEICOM gère un système

de péréquation qui permet à toutes les communes d'exister dans une dynamique d'ensemble.

- **Indice de Développement Local** : Ce nouvel outil, développé avec l'appui du FEICOM, permet de mieux organiser la péréquation dans un souci d'équité.
- **Guichet d'intercommunalité** : Ce dispositif incite les communes à collaborer en mutualisant leurs moyens pour répondre à des problèmes communs, comme le montre l'exemple du Syndicat des communes du Mbam et Inoubou (SYCOMI).
- **Guichets spécifiques** : Des initiatives comme le guichet pour les communes à faibles revenus soutiennent les communes défavorisées dans un cadre d'équilibre, tandis que le guichet sur le développement économique encourage les projets à valeur ajoutée.
- **Signature de conventions** : Des conventions, telles que celles entre le FEICOM, le CVUC et le Crédit Foncier pour la construction de cités municipales, contribuent à résoudre des problématiques comme le logement. De même, la convention entre le FEICOM, le CVUC et le MINEPAT pour l'acquisition d'engins civils hydrauliques aide à résoudre les problèmes d'enclavement et d'approvisionnement en eau.
- **Cadre de concertation permanent CVUC-FEICOM** : Ce cadre permet d'adresser ensemble les problématiques, allant du soutien au plaidoyer à l'organisation d'activités au bénéfice des communes.
- **Promotion du concept de « Commune de production »** : Le FEICOM soutient l'idée de placer la commune au cœur du système productif local.
- **Visibilité des communes** : À travers des actions de marketing territorial et de soutien à la coopération décentralisée, le FEICOM aide à construire des partenariats pour le développement de projets dans les territoires.
- **Confiance des bailleurs** : Les bailleurs n'hésitent pas à investir auprès du FEICOM pour soutenir des projets communaux et des activités diverses.
- **Le top management** : Les maires, en raison de la diversité de leurs compétences, forment une corporation au sein de laquelle il est souvent difficile de parvenir à l'unanimité. Cependant, nous tenons à exprimer ici, haut et fort, que l'excellent management du Directeur Général, Philippe Camille AKOA, au service de la décentralisation et du développement local depuis de nombreuses années, est unanimement salué par l'ensemble du mouvement municipal.

2. Sur le plan opérationnel

Permettez-nous de citer quelques exemples concrets qui illustrent l'ampleur des actions menées :

- **Infrastructures sociales de base** :

Presque toutes les communes ont bénéficié, en qualité et en quantité, d'infrastructures, notamment dans les domaines suivants :

- Accès à l'eau potable ;
- Routes rurales ;
- Logistique, grâce aux mécanismes de financement propres au FEICOM.
- Construction des hôtels de ville :

Ces projets ont grandement contribué à façonner le paysage de nombreuses communes à travers le territoire national.

- **Construction des cités municipales :**

Plusieurs communes ont accru leur capacité d'accueil, permettant de stabiliser les agents publics en service dans ces localités, tout en stimulant les activités économiques autour de ces complexes.

- **Avances de trésorerie :**

Ces avances, mises en place pour résoudre des problèmes urgents ou soutenir des projets spécifiques, ont bénéficié aux communes ayant des difficultés à mobiliser des ressources en temps voulu.

- **Missions de coopération :**

Ces initiatives soutiennent les communes dans leurs actions internationales, en favorisant la conclusion de partenariats.

- **Participation au sommet Africités :**

Événement majeur sur le continent africain, le FEICOM y apporte un soutien important en prenant en charge une délégation camerounaise, composée parfois d'une centaine de maires, et en animant le stand du Cameroun.

- **Soutien aux Journées Économiques Internationales des Communes (JEICOM):**

Cet événement unique au Cameroun, organisé en 2021 et 2023 par les CVUC, rassemble communes, investisseurs, fonds d'investissement, partenaires techniques et financiers, établissements financiers, et autres acteurs pour bâtir des partenariats et mettre en place des projets à forte valeur ajoutée. Le FEICOM, co-organisateur, soutient techniquement et financièrement cet événement placé sous le très haut patronage du Chef de l'État.

À travers toutes ces actions, le FEICOM se positionne comme un acteur clé du développement local, rôle qui lui vaut l'admiration de plusieurs pays africains, venus s'en inspirer.

3. Quelques recommandations

- Sortir le FEICOM du compte unique du Trésor pour permettre plus de flexibilité dans ses interventions.
- Transformer le FEICOM en un établissement financier capable de mener toutes les opérations classiques au profit des communes (ouverture de comptes pour les agents communaux).
- Renforcer l'autonomie du FEICOM en lui permettant de gérer des fonds verts et autres fonds non conventionnels, afin de faciliter la mise en œuvre des projets de développement territorial.

Les CVUC s'engagent aux côtés du FEICOM pour soutenir ce plaidoyer et toute autre initiative dans ce sens. La voix des communes a résonné au cours de cette session, laissant

place aux responsables du FEICOM pour dresser le bilan et envisager les perspectives de l'action du FEICOM.

Bilan et perspectives de l'action du FEICOM dans le financement du développement local durable

Le chef de la Cellule des Études Prospectives du FEICOM a présenté un rapport exhaustif, informant le public sur les réalisations passées et les objectifs futurs du FEICOM.

1. Instances de gouvernance et système de management

Le FEICOM est un établissement public à caractère économique et financier, chargé de contribuer au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées (CTD), dans un esprit de solidarité nationale et d'équilibre interrégional et intercommunal, en collaboration avec les administrations concernées. Il est structuré autour d'un conseil d'administration, d'une direction générale, d'une antenne à Kribi et de 10 agences régionales, reposant sur des valeurs de travail, de qualité de service et d'écoute des clients.

2. Mobilisation et mise à disposition des ressources financières

- Les ressources du FEICOM proviennent de diverses sources :
- Contributions des communes, prélevées sur les impôts communaux ;
- Contributions des régions, prélevées sur les impôts et taxes qui leur sont affectés ;
- Subventions de l'État ;
- Produits issus de dépôts à terme, placements de fonds et participations dans des entreprises ;
- Emprunts ;
- Ressources de coopération nationale et internationale ;
- Valorisation de son patrimoine ;
- Dons et legs ;
- Remboursements des dettes des CTD.
- Centralisation et redistribution des ressources fiscales :

Un montant de 1 129 150 419 235 CFA a été centralisé et redistribué entre les communes de 2008 à 2023.

- **Mobilisation des ressources de coopération :**

Six conventions de partenariat ont été conclues avec des bailleurs de fonds et organismes nationaux et internationaux, pour un montant de 70 780 915 702 CFA.

3. Politique de financement des projets de développement des CTD

L'objectif général du FEICOM est de contribuer avec efficacité et efficience au développement harmonieux de toutes les CTD, dans un esprit de solidarité et d'inclusion. Depuis sa création, le FEICOM a financé 5 686 projets pour un montant de 510 864 613 928 CFA, entre 1974 et 2024. De 2019 à 2024, 1 745 projets ont été financés, représentant 194 072 827 065 CFA. Depuis 2022, 37 projets des Conseils régionaux ont été financés à hauteur de 18 557 794 762

CFA.

4. Contribution du FEICOM à l'amélioration de l'offre de services publics

Le FEICOM a contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de travail des agents communaux et autres agents publics à travers diverses réalisations :

- **Amélioration du cadre de travail** : Construction de 350 hôtels de ville, 71 logements d'astreinte, et acquisition de 289 véhicules de liaison et de fonction.
- **Accès à l'éducation** : Construction de 4 570 salles de classe, acquisition de 65 156 tables-bancs, plantation de 12 500 arbres et construction de 5 325 latrines.
- **Accès à la santé** : Construction de 46 centres de santé et de 35 blocs maternels.
- **Accès à l'eau potable** : Réalisation de 2 290 forages, 739 puits et 1 424 réseaux d'approvisionnement en eau potable.
- **Promotion de l'économie locale** : Construction de 228 marchés, 3 959 boutiques et 12 gares routières.
- **Logement et mobilité** : Installation de 8 220 lampadaires publics, construction de 1 701 logements, ainsi que 59 ponts et 60 dalots.

5. Perspectives dans le financement des projets de développement

Les futurs projets de développement visent à :

- Faire de l'institution communale une vitrine de la présence camerounaise aux frontières, et à préserver l'intégrité territoriale.
- Doter les communes frontalières d'infrastructures et d'équipements spécifiques, adaptés à leur démographie et à leur diversité sociologique.
- Renforcer la compétitivité économique des communes frontalières pour attirer les échanges commerciaux du côté camerounais.

Les projets à venir incluent :

- **Le Programme d'Appui au Développement des Communes Frontalières (PADCF)** : Son objectif est de renforcer les capacités des communes frontalières afin de rendre leur territoire attractif pour les échanges transfrontaliers.
- **Le Programme du FEICOM pour la Promotion du Développement Économique Local Durable (PRODEL-D-FCOM)** : Ce programme vise à accompagner les CTD dans la promotion d'une économie locale prospère et inclusive.

En somme, cette session spéciale du FEICOM a permis à l'institution de présenter ses réalisations, ses projets en cours, ainsi que ceux en perspectives. Ses relations avec le ministère de tutelle sont excellentes, tout comme le soutien qu'elle accorde aux CTD. Cette présentation a marqué la clôture de notre journée.

Journée du Jeudi 25 Juillet 2024

La gouvernance étant au cœur du SAGO, cette journée n'a pas dérogé à la règle, avec de remarquables conférences animées par des institutions telles que la SIC, le PNG, le BUNEC et le GUCE.

II.7 CONFERENCE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

La Société Immobilière du Cameroun (SIC), pour cette nouvelle édition du SAGO, a présenté la thématique « *Gouvernance et relance de la production : gage de l'amélioration des conditions de vie des populations* ». Quatre exposés, dirigés par M. Amadou SARDAOUNA, Directeur Général de la SIC, et ses collaborateurs, ont permis d'éclairer le public sur ce sujet.

Les Nations Unies définissent la bonne gouvernance comme un ensemble de processus de gestion au sein des institutions, incluant la prise de décision et la réglementation sur des questions d'intérêt commun. Le qualificatif « bonne » implique une dimension normative et évaluative de ces processus, illustrée par un indice de gouvernance auquel toutes les sociétés doivent aspirer.

La relance de la production est essentielle pour résoudre les problèmes de logement au Cameroun, un défi commun à l'Afrique et l'Europe. Divers facteurs sont pris en compte par la SIC pour améliorer cette production :

- **Respect des institutions** : En quatre ans, la SIC a versé plus de 15 milliards de francs CFA au fisc et réglé tous ses arriérés de 2013 à nos jours. Depuis 2020, la SIC est habilitée à construire tout type de logement, y compris des logements haut et moyen standing, des logements économiques et sociaux, en collaboration avec les CTD pour lutter contre les bidonvilles.
- **Relance de la production** : La SIC a repris la production de logements en 2021, après plus de 30 ans d'attente, et a désormais une dette fiscale nulle.
- **Responsabilité sociale** : La SIC a amélioré les conditions de travail de ses employés et régularisé le paiement des salaires, en plus de fournir des stages académiques et professionnels à plus de 300 étudiants en deux ans.
- **Engagement communautaire** : La SIC participe activement au respect des principes du développement durable, en réhabilitant ses logements depuis 2021, garantissant ainsi la sécurité et la santé de ses locataires.
- **Innovation technologique** : Grâce à une industrie du bâtiment dotée par le Chef de l'État, la SIC pourra produire 90 % des éléments d'un bâtiment d'ici 2026. De plus une convention avec la société italienne Pizzarotti permet désormais de construire un logement en cinq jours.
- **Qualité et durabilité** : La SIC s'engage à construire des logements respectueux du développement durable, en optimisant les coûts tout en garantissant la qualité.
- **Accessibilité** : Bien que des obstacles subsistent, notamment en raison de textes législatifs anciens, la SIC recommande leur révision pour mieux cibler les bénéficiaires des logements sociaux.
- La relance de la production initiée par la SIC est entravée par des phénomènes tels que la sous-location et l'incivisme, mais l'institution reste engagée dans la préservation et le développement de son patrimoine.

1. Lutte contre la sous-location et l'incivisme : promotion du code de résidence

La sous-location et l'incivisme sont deux des principaux défis auxquels la Société Immobilière du Cameroun (SIC) est confrontée dans la gestion des cités. Ces fléaux affectent négativement la préservation du patrimoine immobilier et réduisent les ressources qui pourraient être réinvesties dans la construction de nouveaux logements. L'incivisme des

locataires a poussé la SIC à établir un Code de Résidence pour les groupes immobiliers. Ce code vise à résoudre les problèmes d'entretien des bâtiments, dont l'état de délabrement avancé résulte à la fois de loyers insuffisants et de comportements irresponsables des locataires.

Le Code de Résidence est un outil clé dans la gestion des cités. Il cherche à améliorer la relation entre la SIC et sa clientèle, en assurant la pérennité du patrimoine immobilier pour les générations futures. Son objectif principal est d'instaurer une bonne gouvernance par le biais d'un dialogue permanent et inclusif avec les résidents, réduisant ainsi les incompréhensions. Il s'agit d'encourager les bonnes pratiques pour l'entretien des logements, la gestion des services tels que l'assainissement, l'hygiène, la salubrité, et la sécurité. En parallèle, le code vise à faciliter le paiement des loyers et à éradiquer le phénomène de sous-location.

En matière de sous-location, il s'agit d'une occupation irrégulière qui consiste pour un locataire à sous-louer son logement à un tiers à un prix plus élevé que celui fixé par la SIC. D'autres formes d'occupation irrégulière incluent la transformation de logements en espaces commerciaux ou la vente illicite de clés. Ces pratiques sont proscrites par la réglementation en vigueur, notamment par le Contrat de Location de la SIC. La loi camerounaise du 12 juillet 2016, portant Code pénal, prévoit des sanctions sévères contre les locataires coupables de sous-location, y compris des peines de prison allant de 6 mois à 3 ans, ainsi que des amendes de 100 000 à 300 000 FCFA pour les locataires en défaut de paiement de loyer de deux mois.

2. Les projets de la SIC pour le plan triennal 2024-2026

La vision de la SIC, en ligne avec les objectifs de développement du Cameroun, se matérialise par des projets ambitieux, notamment la construction de 40 000 logements d'ici 2035. Pour ce faire, deux programmes phares sont mis en place : le Programme 1 pour la promotion immobilière, axé sur la construction, et le Programme 3 pour la réhabilitation et l'entretien du parc immobilier existant.

Le plan d'action triennal 2024-2026 repose sur cinq piliers : le développement du capital foncier, la maturation des projets immobiliers, l'exécution des projets, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. À ce jour, les résultats obtenus incluent la sécurisation de 340 hectares de terrain et la planification de 13 500 logements. Certains projets, comme la rénovation de la cité de Nlongkak, sont déjà en cours de réalisation.

En matière de protection de l'environnement, la SIC intègre la certification ISO 14001 dans son système de gestion environnementale, tout en veillant à l'inclusion des personnes à mobilité réduite et à la réduction de l'empreinte écologique. La société a aussi initié un audit environnemental de ses cités pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Sur le plan de la coopération multilatérale, la SIC a conclu des partenariats techniques et financiers avec plus de dix institutions, ouvrant la voie à des financements et à la réalisation des projets. En ce qui concerne l'entretien du parc immobilier, environ 15 % des logements, soit 793 logements, ont été réhabilités depuis 2021, touchant plus de 4 000 habitants.

3. Atouts financiers de la SIC

Les performances financières de la SIC se sont améliorées depuis 2019. Avant cette période, la société enregistrait des pertes de 3,5 milliards de FCFA par exercice, avec une trésorerie insuffisante pour couvrir ses obligations salariales. Aujourd'hui, la SIC affiche une meilleure santé financière avec un total bilan de 173 milliards de FCFA en 2023, contre 117 milliards en 2008. Ses capitaux propres ont augmenté, passant de 84 à 158 milliards de FCFA. La

trésorerie a également considérablement augmenté, atteignant 20 milliards de FCFA, ce qui permet à la SIC de relancer la production de logements et d'honorer ses engagements financiers.

4. La commercialisation des logements : cas de la résidence du Mfoundi

Située au cœur de Yaoundé, la Résidence du Mfoundi est un immeuble haut standing comprenant 152 appartements de différentes tailles (T1 à T6) et un espace commercial de 950 m². Construit selon les normes modernes, l'immeuble dispose de commodités telles que des parkings, des ascenseurs, des groupes électrogènes et un système de sécurité incendie. La commercialisation de ces appartements, dont les prix varient entre 30 et 218 millions de FCFA, a débuté le 23 mai 2024.

Conclusion et échanges

La partie consacrée aux échanges avec les participants a permis d'approfondir les points soulevés lors de la présentation, confirmant l'intérêt suscité par les initiatives de la SIC en matière de logement social et de développement urbain.

Les échanges

Cette session était essentiellement consacrée aux questions du public, adressées au Directeur général de la SIC et à ses collaborateurs.

Question du modérateur :

L'aisance financière de la SIC est-elle le fruit d'une bonne gestion ?

Réponse du Directeur général : La SIC a suivi les directives du gouvernement ainsi que la feuille de route qui nous a été remise en 2019. Nous avons rigoureusement appliqué les recommandations, ce qui a contribué à l'amélioration de notre situation financière. Une ingénierie financière a été mise en place, permettant non seulement de compenser certaines pertes, mais aussi de renforcer nos ressources propres, comme l'a présenté le Directeur financier.

Question du public :

Le monde fait face au changement climatique. Comment la SIC s'adapte-t-elle à ce défi, notamment en matière de résilience dans la construction de ses infrastructures ?

Réponse du Directeur des projets et programmes : La SIC prend en compte les enjeux du changement climatique dès la conception de ses projets. Cela inclut le choix de matériaux écologiques et moins nocifs pour l'environnement. Par exemple, dans le projet de la Résidence du Mfoundi, nous avons évité l'usage de plâtre et avons optimisé la ventilation naturelle pour réduire la consommation d'énergie électrique. De nombreux autres aspects sont intégrés à cette démarche, bien que nous ne puissions tous les énumérer ici. Il est également important de souligner que le Directeur général a été nommé vice-président de la Convention de l'ONU sur la biodiversité, où il a présenté l'expérience de la SIC lors de la conférence de gestion tenue à Addis-Abeba.

Question du public :

Nos grandes villes, comme Yaoundé et Douala, souffrent d'un désordre urbain croissant. Est-ce que la SIC contribue à ce désordre en ignorant les plans de développement urbain à travers ses projets immobiliers ?

Réponse du Directeur général : La SIC ne contribue en aucun cas au désordre urbain. Tous nos projets sont réalisés sur des terrains aménagés en conformité avec des plans validés par le gouvernement. Si désordre il y a, il faut en chercher les causes ailleurs. La SIC, au contraire, contribue à l'embellissement des cités en respectant les directives de l'État.

Question du public :

Quel est le pourcentage de matériaux locaux utilisés dans les constructions réalisées par la SIC ? Et en ce qui concerne les nuisances au sein des cités, quelles sanctions sont prévues pour assurer un cadre de vie agréable aux résidents ?

Réponse du Directeur général : La SIC a reçu des instructions présidentielles visant à encourager l'innovation et l'utilisation de matériaux locaux. C'est ainsi que nous avons lancé, en collaboration avec CIMENCAM et MIPROMALO, le projet Terre-Ciment, qui prévoit la construction de 2 000 logements, soit 200 par région, à partir de matériaux locaux. Concernant les nuisances, le Directeur des affaires juridiques a déjà présenté le Code de Résidence, qui inclut un cadre de collaboration entre la SIC, les autorités municipales (Maire), les forces de sécurité, et le Sous-préfet. Les locataires peuvent signaler les problèmes aux autorités, en mettant la SIC en copie, afin de garantir une bonne gestion et une réponse rapide aux questions de nuisances dans les cités.

II.8 CONFERENCE DU PROGRAMME NATIONAL DE GOUVERNANCE (PNG)

Le Programme National de Gouvernance (PNG) du Cameroun est dirigé par Mme SUME EYOH, Coordonnatrice nationale, qui pilote cette institution avec efficacité. Elle sera accompagnée par deux responsables du programme pour aborder le thème de notre conférence : « *La contribution du Programme National de Gouvernance à l'amélioration de la gestion des affaires publiques* ».

Sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le PNG constitue le cadre stratégique pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gouvernance. Il vise à promouvoir une gouvernance optimale par une gestion efficiente des ressources disponibles de l'État. Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Renforcer l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens ;
- Améliorer l'environnement des affaires ;
- Renforcer la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics ;
- Améliorer l'information et le contrôle dans la gestion des affaires publiques ;
- Opérationnaliser de manière transparente les stratégies de développement ;
- Approfondir le processus de décentralisation ;
- Poursuivre la modernisation de l'administration.

I. Organisation et fonctionnement du PNG

Pour accomplir sa mission, le PNG dispose de plusieurs organes :

- **Comité de Pilotage** : C'est l'instance de concertation, d'orientation et de décision du programme. Il donne les grandes orientations, examine et approuve les rapports d'activités et les plans d'action, et formule des recommandations aux agences de mise en œuvre. Ce comité est présidé par le Premier Ministre et comprend les représentants des principaux ministères, notamment ceux de la Justice, des Finances, de la Fonction Publique, et de l'Économie.

2. Coordination nationale

Sous la supervision du Premier Ministre, la Coordination nationale, dirigée par un Coordonnateur et son adjoint, assure l'élaboration et le suivi des plans d'action du PNG. Elle est chargée de :

- Coordonner l'élaboration et le suivi-évaluation des plans d'actions ;
- Publier des rapports sur l'état de la gouvernance ;
- Exploiter les rapports des ministères et autres acteurs de la gouvernance ;
- Sensibiliser et former les acteurs institutionnels, privés et la société civile ;
- Assurer le suivi des recommandations du Comité de Pilotage.

Les Agences de Mise en Œuvre incluent les ministères, administrations publiques, organisations du secteur privé et de la société civile, responsables de la mise en œuvre des actions du PNG dans leur secteur respectif. Un point focal est désigné dans chaque ministère pour coordonner ces actions.

3. Comités Sectoriels

Cinq comités sectoriels ont été créés conformément à l'Arrêté n°057/CAB/PM du 06 juillet 2015. Ils couvrent les thématiques suivantes :

1. Cadre Juridique et Institutionnel, Performance des Services Publics ;
2. Gouvernance Locale, Maintien de l'Ordre, Sécurité, Système Électoral ;
3. Justice, Droits de l'Homme ;
4. Environnement Économique, Transparence des Politiques Publiques ;
5. Redevabilité, Contrôle et Lutte Contre la Corruption.

4. Résultats et Défis

Grâce au PNG, plusieurs avancées ont été enregistrées dans les secteurs clés, bien que certains défis majeurs persistent. Les réalisations incluent :

- Le renforcement de la démocratie et la création d'ELECAM pour la gestion des élections ;
- La réforme de l'administration et la sécurité des biens et des personnes ;
- L'amélioration du système judiciaire et la décentralisation ;

- Une meilleure gestion économique et financière, notamment dans la passation des marchés publics ;
- La lutte contre la corruption, illustrée par la création de la CONAC et du Tribunal Criminel Spécial.

5. Les activités du PNG

Dans le cadre de la promotion et du suivi de la gouvernance, le Programme National de Gouvernance (PNG) mène les actions suivantes :

- Élaboration du rapport sur l'état de la gouvernance au Cameroun ;
- Évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport sur l'état de la gouvernance ;
- Sensibilisation à l'importance de la bonne gouvernance au Cameroun ;
- Animation du forum sur la gouvernance ;
- Rédaction de la lettre de la gouvernance ;
- Organisation des ateliers nationaux pour sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs publics locaux ;
- Plaidoyer pour des réformes institutionnelles et politiques ;
- Mise en œuvre d'un vaste programme d'accompagnement des communes et autres collectivités territoriales décentralisées pour l'adoption et la mise en œuvre du budget participatif.

Après ce propos liminaire de Mme la Coordinatrice nationale du PNG, ses collaborateurs ont présenté des exposés qui nous ont permis de comprendre pleinement le thème de la conférence.

L'Approfondissement du Processus de Décentralisation (M. Matthieu HAGBE)

La décentralisation est une méthode d'administration qui permet à une communauté ou à un service de s'autogérer sous la tutelle de l'État. Ce processus comporte deux volets : technique (ex. : centres publics gérant un service particulier) et territorial (concernant les collectivités territoriales décentralisées - CTD).

1. La décentralisation avant son approfondissement

- Période post-Première Guerre mondiale et coloniale :
- Dans le Cameroun occidental, sous l'administration indirecte britannique, des chefs traditionnels étaient impliqués dans la gestion des affaires publiques via les «Native Authorities», puis les «Local Councils».
- Dans le Cameroun oriental, sous l'administration française, les premières communes francophones ont été créées en 1941 à Douala et Yaoundé. Après l'unification de 1972, la loi de 1974 a organisé deux types de communes : urbaines et rurales.

2. La décentralisation approfondie

Le déclic de la décentralisation au Cameroun est survenu avec la Constitution de janvier 1996. Le Programme National de Gouvernance, lancé en 1998, a créé un secteur dédié à

la décentralisation, avec un accent sur le transfert de compétences et de ressources, en évolution par rapport à la notion d'« affaires locales ». Les textes majeurs incluent le Code général de 2019, qui régit la fiscalité locale et le régime financier des collectivités.

L'Amélioration du Service Public de l'État (M. Achille ABANDA MAWOH)

L'amélioration du service public consiste à prendre des initiatives pour améliorer la qualité des services rendus aux citoyens. Le PNG joue un rôle central dans la promotion de la bonne gouvernance et la modernisation des services publics au Cameroun.

1. Analyse de la situation du service public camerounais

L'un des principaux objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) est d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base. Malgré les réformes en matière de gouvernance, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes. Le rapport 2021 du PNG identifie plusieurs raisons :

- De nombreuses actions prévues ne sont pas réalisées dans les délais requis ;
- L'implication insuffisante de la société civile et du secteur privé ;
- La complexité croissante des problèmes rencontrés.

Une étude sur l'adoption de l'e-gouvernance a révélé que la formation aux technologies de l'information pourrait accélérer la modernisation des services publics.

2. La théorie du changement

La théorie du changement décrit l'impact social et économique escompté de la mise en œuvre des politiques publiques. Elle aide à identifier les responsabilités des différents ministères et agences dans l'exécution des actions projetées. Elle permet ainsi d'explorer les raisons d'éventuels dysfonctionnements et de favoriser des transformations tangibles pour les citoyens, notamment :

- **Un service public de proximité** : accueil respectueux, démarches simplifiées, accompagnement adapté ;
- **Un service public efficace** : réponse rapide aux demandes et communication sur l'avancement des dossiers ;
- **Un service public simple et dématérialisé** : avis des usagers pris en compte, développement continu des compétences pour offrir un service de qualité.

3. Quelques résultats récents enregistrés dans le cadre de l'amélioration du service public de l'État

L'amélioration du service public a été une priorité pour le Gouvernement au cours de la dernière décennie. Parmi les principales réalisations, on peut mentionner, sans être exhaustif, l'introduction de la budgétisation par programme, ainsi que la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel visant à améliorer la qualité de la dépense publique et à renforcer le contrôle de la gestion des fonds publics.

Concernant le pilotage de la performance, l'opérationnalisation des stratégies nationales et sectorielles s'effectue à travers les dispositifs de la chaîne PPBS et le contrôle de gestion. Toutefois, des insuffisances subsistent dans le mécanisme.

De plus, la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques a été

améliorée, notamment grâce à la déconcentration de la gestion de certains actes de carrière et de la solde, à une meilleure accessibilité aux informations sur les procédures administratives individuelles, et à un toilettage du personnel de la fonction publique.

a) Au niveau du Programme National de Gouvernance (PNG)

Le Programme National de Gouvernance dispose de deux instruments majeurs pour contribuer activement à l'amélioration des conditions de vie des populations :

- **Le suivi-évaluation** : Au sein du PNG, le suivi-évaluation des programmes est consubstantiel à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le suivi-évaluation vise essentiellement la performance, car la qualité de vie des citoyens dépend directement des mesures efficaces prises par le gouvernement pour favoriser la création d'emplois, les investissements, et surtout pour améliorer l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, la performance des institutions publiques est cruciale pour les citoyens. Le suivi-évaluation de la gouvernance, qui constitue le cœur de métier du PNG, permet d'évaluer la qualité et l'impact du travail gouvernemental par rapport aux programmes et stratégies élaborés.
- La promotion de la transparence, de la redevabilité et de la participation citoyenne

La confiance entre les citoyens et leurs gouvernants repose sur une gestion transparente des ressources publiques. C'est un moyen de mieux cibler les dépenses publiques et de les rendre plus efficaces. C'est pourquoi le PNG, en collaboration avec les organisations de la société civile (OSC), travaille aux côtés des administrations pour renforcer la transparence des budgets et des dépenses, afin de réduire les fraudes et la corruption, tout en permettant aux citoyens de se faire entendre. Cette approche du PNG combine l'amélioration des institutions, l'augmentation des ressources domestiques et la mobilisation citoyenne. Par ailleurs, le PNG contribue à renforcer l'engagement citoyen, en encourageant les citoyens à s'impliquer activement dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Il est essentiel que les citoyens soient informés des dispositions légales mises en place par l'État pour leur permettre de réaliser un contrôle citoyen de l'action publique, car cela relève de leur droit.

Dans cette dynamique, le PNG a obtenu les résultats suivants :

1. Un renforcement des capacités des citoyens et des OSC pour une participation accrue à l'exécution des politiques publiques.
2. Un développement des compétences des citoyens en matière de suivi participatif de l'impact local.
3. Une amélioration des capacités des autorités locales à rendre compte, et des capacités des OSC (femmes, jeunes, enfants, agriculteurs, groupes marginalisés) à demander des comptes sur la mise en œuvre des politiques publiques.

b) Au niveau des autres administrations publiques sectorielles

L'administration publique, en tant que bras séculier de l'État, entretient une relation directe avec les usagers, ce qui en fait un axe fondamental des réformes mises en œuvre par les administrations sectorielles. La réforme administrative donne une impulsion permettant à l'État de jouer son rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale. Elle constitue un pilier central du Programme National de Gouvernance.

À la suite des recommandations du PNG, les administrations ont développé des solutions

innovantes et efficaces pour réduire les délais de traitement des dossiers, simplifier les procédures administratives, garantir la fiabilité des informations et renforcer la crédibilité des services publics.

L'adoption de ces outils (largement présentés par les administrations sectorielles, notamment le MINFOPRA) représente des avancées significatives vers une gestion publique plus moderne et transparente, avec des perspectives prometteuses pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

4. Perspectives

En guise de perspectives, le PNG rappelle qu'il est indispensable pour le service public de :

- Mettre en place une articulation cohérente et efficace entre les programmes et projets de développement socio-économique et l'amélioration tangible des conditions de vie des populations.
- Établir un système d'évaluation rigoureux et cohérent au sein de la coordination administrative, basé sur la performance, avec des règles et principes clairement définis, pour replacer la performance au centre du fonctionnement des institutions.

Le PNG préconise, d'une part, que la modernisation de l'administration publique passe par la digitalisation, la biométrie, l'intelligence artificielle, l'archivage numérique et la dématérialisation des procédures. D'autre part, les actions du Gouvernement devraient viser à réduire les coûts des biens et services et à mettre en place un mécanisme pour pérenniser le patrimoine de l'État.

Ces perspectives ne pourront être atteintes que si le service public parvient à dépasser les obstacles institutionnels et les pesanteurs systémiques qui l'empêchent, dans le contexte politico-administratif actuel, de jouer pleinement son rôle de bras séculier de l'État.

Cette stratégie du PNG a l'avantage de recentrer les administrations sectorielles, d'éviter la dispersion des ressources et de créer une synergie indispensable à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2030.

La contribution de la gouvernance ouverte à l'amélioration de la gestion de la chose publique (M. KEMDJO Frédéric)

Le gouvernement ouvert est une culture de gouvernance qui promeut les principes de transparence, d'intégrité, de redevabilité et de participation des parties prenantes au service de la démocratie, de la croissance inclusive et de l'efficacité des services publics. Il repose sur une action publique plus transparente et collaborative, avec des administrations plus à l'écoute des besoins et attentes des citoyens, tout en étant plus redevables et efficaces.

En résumé, le gouvernement ouvert représente un nouveau paradigme de gouvernance dans les sociétés modernes, permettant de mieux répondre aux défis de gouvernance en plaçant le citoyen au cœur des activités gouvernementales et en s'éloignant de la conception selon laquelle le citoyen n'est qu'un « utilisateur » des services publics. Ce mode de gouvernance a été consacré au niveau international par la création, en septembre 2011, du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), qui promeut l'idée que l'ouverture du gouvernement permet d'améliorer la gouvernance et d'engranger des résultats probants pour le développement. Le PGO rassemble aujourd'hui 75 pays et 150 juridictions locales, dont 14 pays d'Afrique, ainsi que des organisations de la société civile. C'est une initiative multilatérale visant à promouvoir un gouvernement ouvert, à travers la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, en utilisant notamment le numérique et les nouvelles technologies

comme leviers importants.

1. Historique et évolution du projet PGO au Cameroun

Le projet Pour un Gouvernement Ouvert au Cameroun a été initié en 2019 par le Programme National de Gouvernance et l'Association pour le Développement Intégré et la Solidarité Interactive (ADISI), dans le but d'adresser un plaidoyer pour l'adhésion du Cameroun au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, dont les principes directeurs sont la transparence (garante de la confiance entre les citoyens et l'administration), l'intégrité, la collaboration (avec les différents acteurs de la vie publique) et l'engagement citoyen.

À cet effet, le projet au sein du Programme National de Gouvernance a connu deux grandes phases à ce jour :

PHASE 1 (2019) : Elle s'est articulée autour des activités suivantes :

- Un atelier d'imprégnation et d'échanges sur le gouvernement ouvert, réunissant parlementaires, institutionnels, élus locaux, secteur privé, partenaires techniques et financiers, ainsi que les OSC ;
- La mise en place d'un groupe de travail et un atelier de mise à niveau des différents membres de ce groupe ;
- Des travaux des commissions thématiques ;
- Un atelier de restitution des travaux des commissions thématiques, permettant la consolidation du rapport et mettant ainsi fin à la première phase du projet.

PHASE 2 (2021) : La deuxième phase de ce projet a débuté en 2021 avec une enquête conduite par l'OCDE en vue d'élaborer une feuille de route de réformes à mettre en œuvre par le pays pour améliorer son score dans le processus d'adhésion au PGO. De même, dans la poursuite de la mise en œuvre de ce plaidoyer, le PNG et la Banque Mondiale ont entrepris des démarches pour l'élaboration des documents cadres d'accès à l'information et d'engagement citoyen, dont la restitution publique est prévue pour les prochaines semaines.

2. Les enjeux du gouvernement ouvert et l'amélioration de la gestion de la chose publique

L'adhésion du Cameroun à une telle initiative, par les engagements qu'elle implique, est de nature à accélérer les efforts engagés en vue d'une transformation qualitative de la pratique publique et d'une utilisation efficiente du potentiel et des différentes ressources disponibles. Cela représente un défi majeur pour la réalisation de la vision stratégique du gouvernement, qui est d'être un pays émergent à l'horizon 2035.

À cet égard, l'adhésion du Cameroun au PGO permettrait, entre autres, d'améliorer la gouvernance publique par :

- L'amélioration de l'accès à l'information des gouvernements et des administrations ;
- La redynamisation du fonctionnement démocratique des institutions ;
- Le renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques, notamment par l'amélioration de la qualité des services publics ;

- La co-construction des politiques publiques avec un maximum de transparence, en associant les citoyens au suivi et à l'évaluation de l'action publique ;
- L'instauration d'une administration ouverte, engagée à respecter les principes de transparence, de redevabilité et de consultation ;
- L'édiction de normes d'intégrité professionnelle exemplaire au sein des administrations publiques ;
- L'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies pour une plus grande ouverture et des responsabilités accrues, facilitant le partage de l'information et la participation citoyenne à la co-création de l'action publique ;
- L'encouragement du secteur privé à travers la mise en place d'une administration ouverte et réactive aux besoins ;
- L'amélioration de l'image du Cameroun au niveau international et l'attraction des investissements étrangers.

3. Les perspectives de la gouvernance ouverte au Cameroun

En termes de perspectives pour la gouvernance ouverte au Cameroun, le PNG entend poursuivre le plaidoyer jusqu'à l'adhésion du Cameroun au PGO. À cet effet, il engagera des démarches pour :

- Identifier les réformes de gouvernance à mettre en œuvre pour satisfaire aux critères minimaux d'éligibilité au PGO ;
- Rédiger la lettre d'intention pour l'adhésion au PGO ;
- Élaborer un Plan d'Action National pour le gouvernement ouvert.

En somme, la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert permettra au pays de réaliser des avancées significatives dans sa gouvernance et d'engranger des résultats probants pour le développement. L'adhésion du Cameroun au PGO est un enjeu majeur pour la réalisation de la vision stratégique du gouvernement, qui vise à faire du pays un pays émergent à l'horizon 2035. La co-création de l'action publique (État-OSC), par le renforcement de l'interaction entre l'administration et les citoyens, accroît la légitimité des politiques et de l'action publique, contribuant ainsi à l'amélioration de la gestion publique.

Après ces brillants exposés de Mme le Coordonnateur du PNG et de ses collaborateurs, nous avons eu une phase d'échanges qui a permis aux participants d'en savoir plus sur cette institution et sur le thème retenu pour la circonstance.

Les Échanges

Question du modérateur : D'après vos exposés, le domaine de définition du PNG est le suivi et l'évaluation du fonctionnement de l'administration publique, à l'exception de l'opérationnalisation. N'avez-vous pas le sentiment que cela représente une lacune importante ? Les administrations vous écoutent et lisent vos rapports sans pour autant les appliquer.

Réponse de M. Achille ABANDA : La bonne gouvernance implique également que chacun reste à sa place. Le PNG a été créé et dispose d'une lettre de mission qui précise clairement

qu'il est en charge du suivi et de l'évaluation des activités de gouvernance, sur la base des prévisions et des documents de stratégie. On ne peut pas dire que l'opérationnalisation nous manque, car il n'incombe pas au PNG d'exécuter les activités qui figurent dans les documents de stratégie élaborés par le gouvernement. Ces activités sont mises en œuvre par les départements ministériels. Nous nous assurons simplement que l'ensemble des activités prévues soit exécuté ; dans le cas contraire, nous cherchons à comprendre pourquoi elles ne l'ont pas été et nous portons toutes ces problématiques à l'attention du Premier ministre, chef du gouvernement.

Réponse de Mme le Coordonnateur Général : Il est vrai que notre action principale est le suivi et l'évaluation, mais cela ne nous empêche pas de mener certaines activités. En travaillant, nous avons constaté qu'il y a un certain nombre de choses que nous devons faire pour améliorer la gouvernance au Cameroun. À titre d'exemple, nous avons adopté le programme de gouvernement ouvert en collaboration avec une organisation de la société civile ; c'est une activité du PNG qui ne relève pas du suivi et de l'évaluation. Nous avons également des activités de renforcement des capacités auprès des administrations et des populations. Mener certaines activités fait aussi partie de notre stratégie.

Question du public : Quelles actions sont menées par le PNG pour être connu du public? Existe-t-il une approche vis-à-vis des écoles, des coopératives et des populations pour qu'elles puissent connaître le PNG ?

Réponse de Mme le Coordonnateur du PNG : Le programme s'efforce de toucher la population. Si vous êtes attentifs, chaque samedi, nous avons ce que nous appelons le « forum de gouvernance » à la télévision nationale. C'est une activité que nous avons mise en place pour rester en contact avec la population. Nous travaillons également avec des organisations de la société civile, qui viennent souvent vers nous. De plus, avec l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux, la communication digitale est devenue un canal important.

II.9 CONFERENCE DU BUREAU NATIONAL DE L'ÉTAT CIVIL (BUNEC)

Présentée par son directeur général, Monsieur Alexandre Barry Yomo, la 13^{ème} édition du SAGO a pour thème « L'état civil, pivot de l'inclusion sociale ».

Le BUNEC a été mis en place en janvier 2016, suite à la désignation des principaux responsables, notamment le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint. En décembre 2017, ses dix agences régionales ont commencé à fonctionner. Selon le décret du 13 février 2013, le BUNEC a pour mission essentielle la supervision, le contrôle, la régulation, l'évaluation et l'informatisation du système d'état civil du Cameroun. Concernant l'état civil, il remplit trois fonctions essentielles : une fonction juridique ou identitaire, une fonction statistique et une fonction collaborative, également appelée fonction d'interopérabilité.

En termes de statistiques, la Banque mondiale estime que 850 millions de personnes dans le monde ne possèdent pas de pièces officielles d'identité en raison de leur non-enregistrement à l'état civil. L'UNICEF, quant à lui, dénombre 25 millions d'enfants dans le monde sans actes de naissance, dont la moitié se trouve en Afrique subsaharienne. Pour l'année scolaire 2023-2024, le BUNEC et son partenaire stratégique, le MINEDUB, ont identifié près de 300 000 enfants scolarisés sans acte de naissance.

Au regard de ces statistiques, le gouvernement a mis en place des actions et des mesures, notamment concernant la demande d'état civil, avec des initiatives du MINAS, du MINEDUB, des maires et des organisations internationales (OIM, ONU Femmes). En tant que pierre angulaire du système d'état civil, le BUNEC a également pris des mesures telles que la formation du personnel de l'état civil (officiers et secrétaires), la sensibilisation des populations à l'importance de la délivrance des actes de naissance, et des concertations visant à créer une synergie d'action entre les principaux acteurs du système d'état civil (autorités administratives, judiciaires, parlementaires, municipales, responsables de formations sanitaires, autorités traditionnelles). Ces concertations ont pour but d'optimiser l'inclusion sociale. L'inclusion sociale, telle que recherchée par le BUNEC, démontre que l'état civil est présent dans tous les secteurs :

- **Éducation** : Les données d'état civil permettent l'inscription à l'école primaire et secondaire ainsi que l'établissement de diplômes et autres parchemins.
- **Santé** : Elles facilitent l'identification des patients, la gestion des dossiers et l'accès à des soins de santé abordables et de qualité.
- **Agriculture** : Ces données aident à identifier et cibler les bénéficiaires des subventions et dons, ainsi qu'à ouvrir des comptes bancaires et accéder à des formations agricoles.
- **Protection sociale** : Elles permettent l'accès aux filets et programmes de sécurité sociale, notamment les allocations familiales, les pensions de retraite et les soins de santé.
- **Banques et assurances** : Les données d'état civil sont nécessaires pour l'ouverture de comptes bancaires, l'accès au crédit et la souscription à des polices d'assurance.
- **Télécommunications** : Elles facilitent l'achat de cartes SIM, l'identification des abonnés et l'ouverture de comptes électroniques (OM et MOMO).
- **Transports** : Les données permettent l'établissement de permis
- **Dans le secteur des transports**, les données facilitent l'établissement des permis de conduire.
- **Dans le secteur des élections**, ces données permettent de participer à une élection en tant qu'électeur ou candidat.
- **Dans le secteur de la justice**, les données permettent l'obtention de documents tels que l'extrait de casier judiciaire, la gestion des dossiers des justiciables, l'identification des justiciables mineurs pour la protection judiciaire et l'identification des justiciables vulnérables pour l'assistance judiciaire.

Voilà un schéma sectoriel qui démontre l'inclusion sociale prônée par le BUNEC. Après cette présentation du directeur général, axée sur le rôle de l'état civil dans l'inclusion sociale, une phase d'échanges a suivi pour permettre aux participants de mieux comprendre l'efficacité de cette inclusion par l'état civil.

Les échanges

Question du modérateur : Quelle analyse fait le BUNEC quant au chiffre alarmant d'enfants scolarisés sans actes de naissance ? Est-ce un problème d'éloignement des centres d'état civil, une insuffisante sensibilisation ou encore des lourdeurs administratives ?

Réponse du Directeur Général : Les causes du sous-enregistrement sont multiples : juridiques, liées à l'offre et à la demande, et à caractère financier. Sur le plan juridique, une des solutions réside dans l'évolution de la loi de 2021, qui a apporté une innovation majeure en augmentant le délai de déclaration de naissance de 30 à 90 jours. Un lien juridique existe désormais entre le centre d'état civil secondaire et le centre principal, ce qui n'était pas le cas auparavant et permet au maire de superviser à la fois le centre principal et les centres secondaires en périphérie. En ce qui concerne la demande, certaines familles ne connaissent pas l'importance de l'état civil et ne déclarent pas les naissances. Sur le plan financier, l'état civil évolue, et son financement deviendra optimal à terme. Des raisons culturelles doivent également être prises en compte : dans certaines régions ou obédiences, il est nécessaire d'attendre un certain temps avant de nommer l'enfant, ce qui retarde la déclaration.

Question du modérateur : Que faut-il faire d'un enfant scolarisé qui n'a pas d'acte de naissance ? Quelle est la réaction appropriée à adopter dans ce cas ?

Réponse du Directeur général : L'État prend des mesures, comme mentionné dans les propos introductifs. Nous avons, par exemple, l'enregistrement massif des naissances, une initiative gouvernementale. De nombreux départements ministériels et organismes internationaux soutiennent des projets pour délivrer des actes à ces enfants.

Question du public : Le développement constaté au niveau des télécommunications ne peut-il pas être appliqué au BUNEC en termes de numérisation et de digitalisation ?

Réponse du Directeur Général : Dans le cadre de la réforme de l'état civil du Cameroun, un pilier se concentre sur l'informatisation. Il y a en réalité cinq piliers : le premier concerne la cartographie de l'état civil, permettant d'identifier le nombre de centres d'état civil (principaux et secondaires) ; le deuxième pilier traite des aspects juridiques, ce qui explique les révisions législatives de 2011 ; le troisième est dédié à la sensibilisation, qui a débuté en 2010 avec la réforme ; le quatrième porte sur la construction des infrastructures, incluant le siège du BUNEC et les 2800 centres secondaires ; enfin, le cinquième pilier concerne l'informatisation. Nous disposons déjà d'un schéma d'informatisation du système de l'état civil et avons lancé des projets pilotes. Aujourd'hui, 44 centres principaux sont déjà numérisés, avec des projets pilotes, comme celui développé dans les municipalités de la ville de Yaoundé. De nombreux autres projets sont en cours dans d'autres régions du pays, avec l'ambition de numériser et d'informatiser l'ensemble des centres.

II.10 CONFERENCE DU GUICHET UNIQUE DES OPERATIONS DU COMMERCE EXTERIEUR (GUCE)

Sous le thème « *Les enjeux de la digitalisation des procédures et formalités de paiement des administrations* », la conférence du GUCE a permis de plonger au cœur de la transformation numérique et technologique du secteur du commerce extérieur. Monsieur Steve Joël ANYAM EDJENGUELE, Chef du département Prospective et relations avec les partenaires, a présenté les mécanismes qui accompagnent cette transformation.

1. Organisation et missions du GUCE

Créé en août 2000, le GUCE résulte d'un partenariat public-privé réunissant à la fois des entreprises privées (assurances, banques, aconiers, consignataires, chambres de commerce, GICAM, etc.), des administrations (douane, PAD, Office national du cacao et du café, Conseil national des chargeurs, administrations techniques) et le gouvernement (MINFI, MINT, MINCOMMERCE). Sa mission est de simplifier et faciliter les procédures de commerce extérieur, tout en réduisant les coûts et les délais de passage des marchandises.

2. Les enjeux de la digitalisation des procédures des administrations techniques

Les missions du GUCE permettent de comprendre l'importance du processus de digitalisation, tant pour l'importation que pour l'exportation. Dans le cadre des importations, cinq grandes étapes sont à considérer :

- **Le pré-dédouanement (les préalables)** : Négocier et transport maritime, inscription au fichier des importateurs, autorisations préalables, déclaration d'importation, domiciliation bancaire, certificat d'assurance, et attestation de vérification à l'importation.
- **La prise en charge** : Interventions dans l'enceinte portuaire autour des opérations portuaires.
- **Le dédouanement** : Enregistrement de la déclaration en douane, redevance portuaire, liquidation et certificat de contrôle technique, paiement électronique, et délivrance du bon à enlever.
- **L'enlèvement** : Il s'effectue vers le Cameroun ou la zone CEMAC, avec l'accompagnement des services douaniers.

Pour l'exportation, un schéma similaire est suivi, avec comme étape finale l'embarquement vers la destination après le dédouanement. Afin de garantir l'efficacité de ces processus, le système e-FORCE et le e-GUCE PAYMENT SYSTEM ont été mis en place, avec pour objectifs: la réduction des coûts et des délais, la suppression des contacts humains, la traçabilité en temps réel des opérations, ainsi que la sécurisation des documents et des recettes.

3. Réalisations du GUCE en soutien à l'action gouvernementale

Le Système d'information des administrations techniques (SIAT) du GUCE, en collaboration avec plusieurs départements ministériels, a permis de gérer diverses formalités, telles que :

- Certifications phytosanitaires,
- Visas techniques à l'importation des EEE et SAO,
- Inscription au fichier des importateurs,

- Licences à l'exportation,
- Empotage,
- Certifications sanitaires vétérinaires, sanitaires, etc.

Le GUCE propose plusieurs canaux de paiement via e-GUCE, notamment :

- L'encaissement aux guichets bancaires,
- AFRIKPAY (UBC BANK),
- MAVIANCE (NFC BANK).

En outre, de nouveaux canaux digitaux de paiement sont disponibles sur e-GUCE TRUSPAYWAY :

- Wallet GIMAC (GIMAC),
- Cartes bancaires (BGFI BANK),
- Virements bancaires (Afriland First Bank).

4. Les perspectives

L'une des principales perspectives du GUCE est la mise en place d'une plateforme de formation et d'e-learning. Cette plateforme aura pour objectifs de :

- Renforcer les capacités des utilisateurs,
- Assurer une flexibilité dans l'apprentissage,
- Suivre en temps réel les progressions,
- Permettre l'auto-évaluation pendant et après la formation.

Les échanges

Question du modérateur : Qu'est ce qui pourrait constituer un frein à la digitalisation ?

Réponse du Chef de Département Prospectives et Relations avec les Partenaires : La digitalisation dépend d'internet pour une bonne part et donc il faudrait que les problèmes de connexion soient définitivement résolus. C'est pourquoi nous travaillons pour offrir des alternatives aux fournisseurs d'internet de manière à ce que les usagers et partenaires puissent procéder à leurs opérations même lorsque la connexion connaît des problèmes. C'est la faiblesse la plus importante mais que nous nous attelons à corriger.

Question du public : Avec l'annonce du Directeur général du GUCE de l'introduction de la troisième génération quand pourrons nous avoir des opérations toutes électroniques au niveau du GUCE ?

Réponse du Chef de Département Prospectives et Relations avec les Partenaires : Aujourd'hui 1/2 est réalisée de bout en bout de manière électronique ce que nous devons faire c'est d'améliorer ce pourcentage. Pour cela il faudrait au préalable finaliser la digitalisation des procédures de toutes administrations techniques et des autres acteurs (enlèvement des marchandises). L'ambition du guichet unique troisième génération est une ambition sur

3 volets : la modernisation de la plateforme électronique (fluidité et sécurité) ; assurer la sécurisation des transactions ; la gestion des données

Journée du vendredi 26 juillet 2024

Pour cette dernière journée de conférence du SAGO, trois administrations se sont succédé pour clôturer le grand bal : le MINFOPRA pour sa seconde conférence, le MINTOUL et la CAMWATER, qui a organisé un important colloque.

II.11 CONFERENCE DU MINFOPRA DU 26 JUILLET

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) a donné ce jour sa deuxième conférence dans le cadre de cette édition du SAGO. Le thème retenu est « *Gouvernance et amélioration des services rendus aux usagers* ». Les sous-thèmes développés par les responsables de ce département ministériel incluent :

- « *Projet de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la transformation du service public au Cameroun* » par Mme Jacqueline MAH Espe MEJANG, Inspecteur Général MINFOPRA ;
- « *La modernisation de la gestion des concours et recrutements* » par M. SANKAME ZOUBEROU, Directeur du Développement des Ressources Humaines de l'État ;
- « *La nouvelle procédure d'intégration des lauréats des Écoles Normales Supérieures (ENS et ENSET)* » par Mme Rose EGBE ATEM née AKWO, Directrice de la Gestion des Carrières MINFOPRA.

Projet de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la transformation du service public au Cameroun

Le projet de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la transformation du service public au Cameroun est l'aboutissement fructueux des relations bilatérales entre la République du Cameroun et la République de Corée, à travers l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) au Cameroun.

Actuellement, le secteur public camerounais fait l'objet de plusieurs réformes en matière d'e-gouvernement, visant à moderniser la prestation des services publics. Toutefois, ces efforts n'ont pas encore été couronnés de succès, en raison d'un état d'esprit résistant au changement parmi les usagers des secteurs public et privé, une situation qui s'observe tant sur le plan national qu'international.

Une recherche sur l'adoption des systèmes d'e-gouvernement au Cameroun a révélé que la formation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, peut stimuler efficacement le développement et la promotion de l'e-gouvernement. C'est pourquoi le « *Projet Smart Campus* » a été soumis à la KOICA en 2019, par l'intermédiaire du Ministère de l'Économie, de la Planification et du Développement Régional, pour faire évoluer les mentalités à travers la formation.

L'aide financière coréenne allouée à ce projet s'élève à 8 millions de dollars US (environ 4 milliards de FCFA selon le taux de change) et sera mise en œuvre sur une période de cinq ans.

Ce projet débutera par la création d'une plateforme Smart Campus, permettant aux agents publics d'acquérir des compétences et des connaissances sur les méthodes de travail en

ligne. Le Smart Campus sera composé de terminaux informatiques interconnectés au système central, contenant tous les supports de cours, à partir desquels les agents publics pourront accéder aux cours disponibles. Ainsi, tous les agents publics se familiariseront avec le travail entièrement en ligne, sans recourir au papier, marquant ainsi l'orientation du Cameroun vers une administration sans papier.

L'harmonisation des cours proposés via le Smart Campus favorisera une compréhension unifiée des concepts d'e-gouvernement dans le contexte camerounais, tant pour les agents publics actuels que pour les futurs. Cette compréhension commune des concepts d'e-gouvernement permettra une meilleure mise en œuvre des systèmes d'e-gouvernement dans les différents départements ministériels et leur interopérabilité.

La plateforme Smart Campus contribuera à transformer la mentalité des agents publics, faisant d'eux des ambassadeurs de la transformation de l'e-gouvernement au Cameroun. La Stratégie Nationale de Développement (SND) 2020-2030 identifie la transformation numérique de l'espace économique et encourage fortement l'utilisation des TIC dans la société, ainsi que la mise en place des infrastructures adéquates dans ce secteur.

La SND précise que la transformation numérique « *impliquera d'investir davantage dans les infrastructures à large bande, de favoriser l'émergence d'une industrie numérique, et de fournir diverses facilités pour soutenir le développement des start-ups (création d'incubateurs d'entreprises)* ».

Conformément à cette stratégie, le schéma directeur de l'e-gouvernement repose sur trois piliers pour son développement : les infrastructures de soutien, la formation des agents publics, et les services en ligne. La plateforme Smart Campus fournira un contenu de cours qui nourrira et offrira aux agents publics des outils de travail, ainsi qu'un environnement en ligne pour leurs activités quotidiennes. Cela leur permettra de mettre en pratique des scénarios avec des outils et des solutions pratiques spécifiques tout en apprenant sur la plateforme Smart Campus.

En outre, la quête permanente d'informatisation du service public au Cameroun souligne la nécessité d'une plateforme de formation pour assurer une compréhension consensuelle des prescriptions gouvernementales en matière d'e-gouvernement.

Les effets de la plateforme sont multidimensionnels. D'un point de vue économique, les acteurs pourront mutualiser les dépenses de maintenance de ces plateformes, les rendant plus rentables. Les effets environnementaux seront également positifs, notamment par la réduction de l'utilisation du papier. Ce changement d'attitude envers l'utilisation et l'élimination du papier conduira également à une meilleure gestion des déchets de bureau.

La Corée du Sud possède l'un des meilleurs systèmes d'e-gouvernement au monde. Elle s'est engagée dans plusieurs initiatives d'e-gouvernement au Cameroun, telles que la mise en place du système de passation de marchés en ligne, le système d'e-douane, et l'informatisation du registre de l'état civil, pour n'en citer que quelques-unes. En tant qu'ami et partenaire historique du Cameroun, la Corée a également réalisé de nombreuses interventions dans les domaines de la santé publique, des TIC et de l'éducation. Poursuivre les relations fructueuses avec ce partenaire dans les domaines où il a une expertise reconnue est donc une démarche logique.

Cependant, des innovations similaires ont été introduites au Cameroun sans beaucoup de succès, car les citoyens et les entreprises restent sceptiques quant à l'efficacité des intentions gouvernementales d'informatiser le service public. Cela a engendré une résistance à l'acceptation et à l'utilisation de tout nouveau système mis en place par le gouvernement. À cet égard, un leadership solide et une politique d'impulsion sont nécessaires pour que ce

projet soit accepté et utilisé par les établissements d'enseignement supérieur sélectionnés. Par ailleurs, les enseignements tirés du schéma directeur de l'e-gouvernement indiquent que la formation joue un rôle clé dans son développement.

C'est pourquoi j'invite tous les acteurs concernés à opter pour le Smart Campus, qui permettra d'harmoniser la formation des agents publics, conduisant à une compréhension commune de la stratégie de numérisation du gouvernement, une meilleure coordination, et interopérabilité des projets d'e-gouvernement, ainsi qu'une meilleure adoption des systèmes d'e-gouvernement.

1. Présentation du projet

- **Titre du projet** : Sensibilisation et renforcement des capacités pour la transformation du service public au Cameroun.
- **Objectif du projet** : Contribuer à la promotion de l'e-gouvernement au Cameroun en sensibilisant et en renforçant les capacités des agents publics, tout en posant les bases de la modernisation de l'administration.
- **Durée du projet** : Ce projet sera exécuté sur une période de cinq ans.
- **Budget du projet** : Le gouvernement coréen fournira une aide non remboursable d'un montant maximum de 8 millions de dollars américains (USD 8 000 000). Le gouvernement de la République du Cameroun fournira les fonds de contrepartie s'élevant à 15 % de l'aide non remboursable, soit 1 200 000 USD (équivalent à 600 000 000 FCFA) pour l'achèvement du projet.

Activités ou portée du projet

Ce projet se déroulera autour de quatre (04) composantes principales pour atteindre ses objectifs conformément au plan directeur de l'e-gouvernement. Les composantes sont les suivantes :

a. Composante : Établissement d'un modèle de compétences et institutionnalisation

Cette composante inclut les activités suivantes :

1. Mise en place d'un système de promotion et de transformation des capacités en matière d'e-gouvernement (organisation, législation, système) et création d'un comité de pilotage conjoint ;
2. Propositions de politiques ;
3. Mise en place d'un modèle de formation en e-gouvernement ;
4. Développement d'une stratégie de mise en œuvre du système de formation en e-gouvernement.

b. Composante : Développement des programmes et du contenu

Cette composante inclut les activités suivantes :

1. Conception de programmes d'études institutionnels (communs, individuels) basés sur un modèle éducatif ;
2. Développement de cours spécifiques à chaque institution ;

3. Création de contenus pédagogiques par thème ;
4. Tests de fonctionnement par institution (domaine, contenu, etc.).

c. Composante : Formation des instructeurs/opérateurs et des fonctionnaires

Cette composante inclut les activités suivantes :

1. Formation des instructeurs (cadres supérieurs, intermédiaires, techniques) ;
2. Formation des formateurs ;
3. Encouragement des PME (experts en la matière) à participer ;
4. Formation des agents publics.

d. Composante : Mise en place d'une plateforme et d'une infrastructure de formation

Cette composante inclut les activités suivantes :

1. Conception et construction d'un centre de formation pour les nouveaux arrivants en matière d'e-gouvernement à l'ENAM ;
2. Conception et construction d'un centre de formation pour les cadres supérieurs en e-gouvernement à l'ISMP ;
3. Conception et construction d'un centre de formation technique en e-gouvernement à SUP'PTIC ;
4. Transformation de la salle des serveurs intégrés en salle de formation en e-gouvernement au MINFOPRA ;
5. Création d'une plateforme de formation en e-gouvernement au MINFOPRA ;
6. Fourniture et installation d'équipements pédagogiques en e-gouvernement.

Les résultats attendus incluent :

- La construction de trois infrastructures de Smart Campus dans les institutions ciblées : ISMP, ENAM et SUP'PTIC ;
- L'installation de logiciels et de matériels Smart Campus au sein de l'administration centrale (développement d'un système d'apprentissage à distance en e-gouvernement) ;
- L'introduction et le développement d'un programme d'études sur l'e-gouvernement en tant que matière principale dans les institutions pilotes ;
- La formation des formateurs et de l'équipe de gestion du Smart Campus.

2. Analyse des parties prenantes

Bénéficiaires :

- 10 000 fonctionnaires de tous les ministères seront formés chaque année.
- Le MINFOPRA, dont l'activité principale est la gestion et le développement des ressources humaines de l'État, est également responsable de la conduite des réformes administratives au Cameroun.
- L'ENAM forme des administrateurs civils, des magistrats, ainsi que des fonctionnaires

dans les secteurs des impôts, du trésor et des douanes. Environ 400 fonctionnaires sont formés chaque année dans cette institution.

- L'ISMP forme des civils et autres agents publics dans les compétences en gestion, notamment celles liées à la gestion des organismes publics. Chaque année, 500 hauts fonctionnaires y sont formés.
- SUP'PTIC forme principalement des informaticiens et des ingénieurs en télécommunications, employés tant par les secteurs publics que privé. Cette institution fait partie de la phase pilote du projet en raison de ses performances exceptionnelles dans la promotion des TIC au Cameroun, formant environ 300 professionnels de l'informatique et des télécommunications par an.

Autres parties prenantes :

- Le MINEPAT, ministère en charge de la budgétisation des fonds de contrepartie pour les projets.
- Le MINPOSTEL, ministère des Postes et Télécommunications, chargé du plan national de l'e-gouvernement et du développement des infrastructures TIC, ainsi que du suivi et de l'évaluation du plan de l'e-gouvernement.
- Le MINFI, ministère chargé des finances, des douanes, de la fiscalité, et de la mise à disposition des fonds de contrepartie.
- Le MINMAP, ministère chargé des marchés publics, garantissant la conformité aux normes en matière d'e-gouvernement lors des procédures de passation des marchés.
- L'ANTIC, agence responsable de la sécurité du cyberspace au Cameroun.
- Toutes les autres institutions de l'État ainsi que le secteur privé.

3. Gestion et mise en œuvre du projet

Une équipe de gestion de projet et un comité de pilotage, dirigés respectivement par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le Ministre des Postes et Télécommunications, ont été mandatés par le Premier ministre pour assurer la bonne mise en œuvre du projet. Toutes les autres parties prenantes sont également intégrées dans ce comité de pilotage.

4. Conclusion et perspectives

En conclusion, le Cameroun fonde de grandes attentes sur la mise en œuvre de ce projet, qui permettra de moderniser et d'améliorer l'efficacité de l'administration publique à travers le renforcement des capacités de ses agents. Ce projet d'e-gouvernement arrive au moment opportun et devrait aboutir à la création d'un document stratégique définissant la vision, la mission, et les orientations pour une gestion durable de l'e-gouvernement au Cameroun. Nous espérons que cette initiative conduira à une transformation effective du service public camerounais, en développant des systèmes gouvernementaux intelligents, interopérables, et une meilleure harmonisation de l'utilisation des infrastructures de l'e-gouvernement. Cela aboutira à des gains d'efficacité en termes de coûts et de performances.

La modernisation de la gestion des concours et des recrutements

L'actualité de cette thématique est marquée par l'ouverture récente, par le MINFOPRA,

de divers concours et tests de sélection au titre de l'exercice en cours. Cela souligne tout l'intérêt de cette question.

En guise d'introduction, il est important de noter que la quête de la performance et de l'efficacité constitue un objectif constant pour toute organisation, notamment pour l'administration publique. Pour atteindre cet objectif, de nombreux outils de gestion administrative et financière ont été conçus dans une démarche incrémentale, visant à les adapter aux dynamiques sociales et aux défis auxquels l'administration doit faire face.

Ainsi, par souci d'efficacité et à la faveur des réformes engagées dès les années 1990, avec le nouveau Statut Général de la Fonction Publique de l'État et ses décrets d'application de 2000, on est passé d'une fonction publique de carrière à une fonction publique de postes de travail. Dans cette nouvelle philosophie, le recrutement d'un agent public obéit à un besoin de travail à satisfaire, c'est-à-dire à pourvoir à un poste de travail disponible dans la Fonction Publique de l'État.

Le recrutement se définit comme l'ensemble des règles qui encadrent l'accès à la fonction publique. Selon l'article 15 du décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000, le recrutement dans la Fonction Publique de l'État peut se faire soit par concours, soit sur titre, selon les modalités précisées par les statuts particuliers ou spéciaux.

Il est également à noter que le recrutement dans la Fonction Publique de l'État donne lieu soit à une intégration (pour les fonctionnaires), soit à un contrat de travail ou à une décision d'engagement pour les agents de l'État régis par le code du travail. Il est important de préciser que tous les agents publics ne sont pas des fonctionnaires.

Les concours désignent quant à eux « l'ensemble des modes de recrutement des fonctionnaires consistant en une sélection des candidats, en vue de pourvoir aux postes de travail disponibles dans la Fonction Publique de l'État » ; cette définition est issue de l'article 2 du décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs. Ainsi, seuls les fonctionnaires peuvent être recrutés par voie de concours, tandis que les agents publics contractuels ou décisionnaires sont recrutés par le biais de tests de sélection ou sur simple étude de dossiers.

On distingue alors plusieurs types de concours :

- **Concours directs** : ouverts aux candidats remplissant les conditions d'entrée dans la Fonction Publique de l'État, titulaires des titres requis pour prétendre à un recrutement dans un cadre permanent de l'Administration, ou aux fonctionnaires déjà titulaires dans un cadre désireux de changer de corps.
- **Concours professionnels** : ouverts aux fonctionnaires titulaires en vue d'un changement de grade ou de cadre.
- **Concours spéciaux** : ouverts aux agents de l'État relevant du Code du Travail en vue de leur recrutement dans les cadres permanents de la Fonction Publique, c'est-à-dire dans le but de leur fonctionnarisation.
- **Concours de bourse** : organisés en vue de la sélection des candidats aux bourses nationales, étrangères ou internationales de formation ou de perfectionnement.

De ces considérations, il découle que le recrutement, c'est-à-dire l'accès à la fonction publique, se fait soit par concours, soit sur titre. Je vous propose donc un canevas qui permet de saisir la gestion des concours et des recrutements (1) d'une part, avant d'envisager sa modernisation (2) d'autre part.

1. De la gestion des concours et des recrutements

La gestion des concours et des recrutements se déroule globalement en trois étapes :

1. **L'étape préparatoire** : élaboration et validation du plan de recrutement.
2. **L'étape opérationnelle** : mise en œuvre du plan de recrutement validé.
3. **L'étape ultime** : intégration ou contractualisation des agents publics recrutés.

1.1. Élaboration et validation du plan annuel de recrutement : le préalable

Le plan de recrutement est un outil de gestion des ressources humaines de l'État, qui porte essentiellement sur la planification des recrutements dans l'administration, en fonction des besoins, des postes de travail disponibles, des cadres organiques et des disponibilités budgétaires.

L'article 15 alinéa 3 du décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État stipule que, en fonction des besoins exprimés par les départements ministériels, le nombre de postes de travail disponibles en vue des recrutements est déterminé par le Ministre chargé de la fonction publique sur la base d'un planning annuel et des dotations budgétaires.

L'élaboration du plan de recrutement repose donc sur un travail rigoureux et exigeant, en plusieurs étapes : a. Les administrations, en fonction de leurs cadres organiques et des postes de travail disponibles, expriment des besoins en personnel. b. Ces besoins sont ensuite agrégés et rationalisés par le MINFOPRA, qui élabore un projet de plan annuel de recrutement. c. Ce projet est transmis aux services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui le soumet à l'examen de la soutenabilité budgétaire du Ministère des Finances. Si le plan est jugé soutenable par le MINFI, il est approuvé par le Chef du Gouvernement et retourné au MINFOPRA pour mise en œuvre à travers l'ouverture des différents concours administratifs. En cas de non-soutenabilité, des réajustements sont effectués avant son approbation.

Il est à noter que, sauf circonstances exceptionnelles, aucun recrutement ne peut être effectué en dehors du plan de recrutement, ceci en raison de plusieurs enjeux :

- **Quantitatif** : il s'agit de pourvoir à l'essentiel des postes de travail existants au sein de l'administration publique.
- **Qualitatif** : le plan de recrutement vise à doter les différents services publics de ressources humaines ayant le profil adéquat pour chaque poste de travail.
- **Budgétaire** : le circuit administratif du traitement du plan de recrutement garantit, à court, moyen et long termes, la soutenabilité budgétaire des recrutements effectués.
- **Normatif** : le plan de recrutement veille au respect de la réglementation en matière d'allocation des ressources humaines de l'État, en donnant une visibilité aux administrations quant aux nouveaux effectifs mis à leur disposition dans l'année.

1.2. De la mise en œuvre du plan de recrutement : l'opérationnel

La mise en œuvre du plan de recrutement fait appel aux règles, aux étapes et aux acteurs de son exécution. Concrètement, cela implique l'organisation matérielle des recrutements, c'est-à-dire l'ensemble des opérations et des tâches qui vont, après la validation du plan annuel de recrutement par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de l'ouverture des

concours administratifs à la publication des résultats définitifs.

Il convient de rappeler que, conformément aux articles 2 et 23 du décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours, l'organisation générale des concours administratifs relève de la compétence exclusive du Ministre chargé de la fonction publique, qui collabore avec les départements ministériels concernés. L'article 3 du même décret précise que l'organisation des concours d'entrée dans les établissements de formation n'ayant pas vocation à former les futurs fonctionnaires est de la responsabilité des Ministres desdits établissements.

Cela signifie que la compétence du MINFOPRA devrait être totale en matière d'organisation matérielle de tous les concours administratifs.

La mise en œuvre du plan de recrutement se déroule alors selon les étapes suivantes :

1. Ouverture des concours et/ou tests de sélection par divers arrêtés du MINFOPRA, dûment visés par les SPM, et publication de ces actes par tout moyen d'information.
2. Réception, vérification et validation des dossiers de candidature.
3. Organisation des épreuves physiques (le cas échéant) et écrites.
4. Correction des copies.
5. Saisie des notes des épreuves écrites.
6. Dépouillement et classement des candidats par ordre de mérite.
7. Publication des admissibilités dans l'ordre alphabétique sur la base des procès-verbaux de classement des candidats.
8. Organisation des épreuves orales.
9. Saisie des notes des épreuves orales.
10. Dépouillement et classement des candidats par ordre de mérite.
11. Signature des résultats définitifs par le MINFOPRA sur la base des procès-verbaux de classement des candidats et publication desdits résultats par divers moyens.

1.3. L'intégration ou la contractualisation comme ultime étape de la gestion des concours et des recrutements

L'acte d'intégration ou le contrat de travail marque l'accès effectif de l'agent dans la fonction publique et constitue ainsi l'étape ultime du processus de recrutement. Il est important de noter qu'en accédant à la fonction publique, les agents publics entretiennent soit un rapport statutaire avec l'État (lorsqu'ils sont fonctionnaires), soit un rapport contractuel (lorsqu'ils sont régis par le code du travail).

L'intégration se fait dans les cadres au sein des différentes catégories (A, B, C et D) pour les corps de fonctionnaires. Les agents relevant du code du travail, quant à eux, bénéficient d'un contrat de travail (de la 1^{re} à la 12^e catégorie) ou d'une décision d'engagement (de la 1^{re} à la 7^e catégorie).

Pour résumer, la gestion des concours et des recrutements s'articule autour de trois étapes: préparation, opérationnel et final. Il reste maintenant à envisager sa modernisation.

2. La modernisation de la gestion des concours et des recrutements

Selon le dictionnaire Le Petit Robert, moderniser signifie rendre moderne, c'est-à-dire rénover

en fonction de l'évolution des besoins et des tendances actuelles. Parler de modernisation implique d'examiner comment la gestion des concours et des recrutements s'adapte aux nouveaux outils et techniques d'information et de communication, correspondant aux besoins et aux tendances contemporaines. Cela signifie également voir comment, dans cette gestion, notre administration s'efforce de mieux satisfaire ses usagers.

Nous envisagerons cette modernisation à travers la dynamique de dématérialisation et de simplification des différentes étapes de l'organisation matérielle des concours, d'une part (2.1), et, d'autre part, à travers la rationalisation et la digitalisation de la gestion du processus d'intégration des agents publics grâce à l'application SIGIPES (2.2).

2.1. La modernisation à travers la dématérialisation et la simplification de l'organisation des concours et des recrutements

Plusieurs initiatives ont été prises par le MINFOPRA pour moderniser la gestion des concours et des recrutements à travers la simplification et la dématérialisation de certaines étapes. Il en est notamment ainsi de :

2.1.1. La publication systématique sur le site web du MINFOPRA

Les arrêtés portant ouverture des concours, les arrêtés portant publication des résultats et d'autres informations utiles sont désormais publiés sur le site web du MINFOPRA et ses plateformes numériques. Cette pratique rompt avec le traditionnel et unique babillard qui, bien que toujours en place, ne pouvait atteindre qu'une infime partie de la cible, avec le risque que les intempéries n'entament la qualité des documents affichés, quand ils ne sont pas simplement vandalisés. Désormais, ces documents sont accessibles dès leur publication en ligne, à domicile et à tout moment, au grand bénéfice des usagers. De plus, les candidats sont informés par mail ou via simple messagerie de leurs sites et salles de composition, ainsi que de leurs numéros de table.

2.1.2. La dématérialisation du dossier de candidature

Auparavant, les candidats aux concours administratifs étaient contraints de déposer un dossier physique au MINFOPRA ou dans ses délégations régionales, ce qui entraînait de nombreuses complications, telles que de longues files d'attente, des caprices du climat, de longues distances à parcourir et des dépenses conséquentes. Désormais, les candidats ont la possibilité de soumettre leurs candidatures en ligne à l'adresse concoursonline.minfopra.gov.cm, en suivant simplement le protocole proposé. De plus, un accompagnement gratuit est offert au sein des différents Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) de l'Observatoire National de la Jeunesse.

2.1.3. La tenue des épreuves orales par visioconférence

Cette innovation est une véritable avancée pour les candidats qui, auparavant, devaient se rendre à Yaoundé pour passer les épreuves orales. Désormais, grâce à la visioconférence, les candidats admissibles, qu'ils soient à Moloundou ou à Guidiguis, peuvent passer leurs examens dans la délégation régionale de leur lieu de résidence, ou dans l'un des 14 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes retenus par le MINFOPRA. Cette mesure réduit les coûts et les risques liés aux déplacements.

2.2. La modernisation à travers la digitalisation du processus d'intégration ou de contractualisation des agents recrutés via l'application SIGIPES

Comme mentionné précédemment, l'acte d'intégration ou le contrat de travail représente l'étape finale du processus de recrutement. Le MINFOPRA modernise cette phase via l'application SIGIPES (Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'État et de la Solde). Grâce à cette application, le processus est dématérialisé, permettant à l'agent public de suivre son dossier en ligne jusqu'à sa signature, sans besoin de déplacement. De plus, la gestion de la carrière de l'agent est facilitée avec un archivage numérique consultable à tout moment, depuis n'importe quel appareil.

Avec l'introduction prochaine de l'application AIGLES, ce processus devrait encore s'améliorer.

En conclusion, la gestion des concours et des recrutements repose sur trois étapes essentielles qui s'adaptent progressivement aux nouveaux outils et techniques d'information et de communication pour une modernisation continue.

La nouvelle procédure d'intégration des lauréats des écoles normales supérieures

Dans le cadre de la mise en œuvre des très hautes directives du Chef de l'État, comme le souligne la correspondance n°268/SG/PR du 09 mars 2022, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a initié, depuis février 2022, une nouvelle procédure de traitement des dossiers d'intégration des lauréats des Écoles Normales Supérieures. Cette initiative fait suite aux nombreuses revendications des personnels enseignants concernant les lenteurs observées dans le traitement de leurs dossiers de carrière, l'élaboration d'un statut spécial en leur faveur, et le paiement de la totalité de leurs droits pécuniaires.

Cette nouvelle procédure se résume en six tâches principales :

1. Réception et dépouillement des dossiers des lauréats par les délégations régionales du MINFOPRA.
2. Numérisation des pièces constitutives desdits dossiers dans ces délégations régionales.
3. Transmission des données générées par le remplissage en ligne de la fiche du lauréat à la Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, pour l'élaboration des Certificats Collectifs de Prise de Service (CCPS).
4. Transmission des données des CCPS à la Division de la Coordination du SIGIPES pour la génération des matricules.
5. Transmission des dossiers à la Direction de la Gestion des Carrières.
6. Mise à disposition d'un fichier pour l'élaboration des actes d'intégration à la Direction de la Gestion des Carrières (DGC).

Pour rendre compte de manière exhaustive de cette nouvelle procédure, il convient de la décliner dans le détail, d'en dérouler ses objectifs, de mettre en lumière ses innovations, et enfin de présenter les résultats obtenus à ce jour.

1. Les principales étapes de la nouvelle procédure d'intégration

Les principales étapes se déclinent comme suit :

- Dépôt des dossiers physiques auprès des Délégations Régionales du MINFOPRA de ressort, dès la sortie des lauréats des Écoles de formation.

- Dépouillement des dossiers en vue de vérifier leur conformité et leur complétude.
- Numérisation des pièces du dossier « *bon à traiter* » dans l'application KAIROS dédiée.
- Récupération des données générées par le remplissage en ligne de la fiche du lauréat au niveau de la Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, pour l'élaboration des certificats collectifs de prise de service.
- Numérisation du certificat dans l'application KAIROS. À ce stade, le dossier d'intégration (numérique) peut être considéré comme complet et les pièces consultables en ligne par tous les intervenants de la chaîne de traitement.
- Récupération des données électroniques des fiches par la Division de la Coordination Nationale du SIGIPES, en vue de l'immatriculation des lauréats.
- Édition des projets d'acte et de lettre après habillage du dossier d'intégration et contrôle de conformité à la Direction de la Gestion des Carrières.
- Contrôle et apposition du visa par le SG/MINFOPRA, suivi de la signature par le Ministre chargé de la Fonction Publique de la lettre de transmission des dossiers dans les services du Premier Ministre. Les projets de décrets portant intégration des intéressés dans les cadres de catégorie A des corps de l'Éducation Nationale seront signés, par délégation, par le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre (SGPM).

2. Les objectifs visés

Objectif global :

L'objectif général est de traiter avec célérité les dossiers des lauréats des Écoles Normales Supérieures, soit leur intégration dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la date de réception au niveau des délégations régionales.

Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, le projet vise :

- La réduction du risque de perte des dossiers, grâce à la numérisation des pièces constitutives.
- La réduction du risque de rejets motivés par des erreurs de saisie jadis effectuées par le cadre métier, car le lauréat remplit lui-même sa fiche.

3. Les Innovations

Parmi les principales innovations, on peut citer :

- Numérisation des informations des lauréats dans une application dédiée (KAIROS), permettant de récupérer ces informations en cas de perte du dossier physique.
- Élaboration des Certificats Collectifs de Prise de Service (CCPS) au MINFOPRA, ce qui permet de réduire les délais de traitement. Auparavant, cela se faisait au MINESEC, ce qui allongeait considérablement ces délais.
- Immatriculation préalable des lauréats des Écoles Normales Supérieures. Avant

février 2013, les lauréats étaient d'abord intégrés avant d'être immatriculés pour leur prise en charge financière. Depuis février 2013, l'immatriculation résulte d'un arrêté du Ministre chargé de la Fonction Publique, leur attribuant une avance de solde respectivement à l'indice 335 pour les diplômés du 1er cycle des ENS/ENSET et à l'indice 375 pour les diplômés du second cycle. Dorénavant, ces deux étapes sont combinées, et la notification de l'acte d'intégration, mentionnant le matricule du fonctionnaire, suffit pour prétendre à une prise en charge financière accélérée.

- Réduction drastique des délais de traitement des actes d'intégration. Un lauréat des Écoles Normales Supérieures peut désormais obtenir son acte d'intégration signé en trois mois.

Cette procédure permet de résoudre plusieurs problèmes :

- Lenteur dans le traitement des dossiers de recrutement, grâce à la réduction du nombre d'intervenants et de la durée du processus.
- Sécurisation optimale du dossier d'intégration au moment de son dépôt dans la délégation régionale, ce qui réduit les cas de dossiers incomplets parvenant à la Direction de la Gestion des Carrières.
- Authentification des parchemins avant la sortie des écoles.
- Remplissage en ligne des fiches et possibilité de production des actes en lots, réduisant ainsi le risque d'erreurs de saisie.
- Sensibilisation accrue de tous les intervenants dans la chaîne de traitement des dossiers, ayant permis de réduire considérablement les délais de traitement.

4. Résultats Obtenus

- Établissement des Certificats Collectifs de Prise de Service dès la numérisation du dossier dans KAIROS.
- Traitement de 3862 dossiers d'intégration des lauréats des ENS/ENSET pour la promotion 2022, sur les 3843 reçus par le MINFOPRA en 2023. Il reste 19 dossiers en attente de traitement pour des raisons d'incomplétude. Pour l'année 2023, sur les 2245 dossiers reçus, 2184 ont été traités.
- Immatriculation en 48 heures (72 heures au maximum) après la signature des Certificats Collectifs de Prise de Service par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.
- Grâce à la sensibilisation de tous les acteurs de la chaîne de traitement et à une collaboration entre les ENS/ENSET, le MINFOPRA et les Services du Premier Ministre, les lauréats sont intégrés en moins de 90 jours.

5. Perspectives

Dans l'optique de poursuivre le processus de modernisation de l'administration publique et compte tenu des résultats probants obtenus avec la nouvelle procédure d'intégration des lauréats des Écoles Normales Supérieures, il est pertinent d'envisager l'extension de cette procédure à d'autres corps de fonctionnaires.

Les corps de métiers pouvant principalement bénéficier de cette nouvelle procédure incluent :

- Recrutements sur titre des lauréats de concours de formation ou de bourse, dont le diplôme de fin de formation donne droit à une intégration dans le cadre des

fonctionnaires (ENAM, INJS, CENAJES, CAPESA, IFORD, ISSEA Cameroun/ENSEA Abidjan, IEF Pôle Régional d'Afrique Centrale, etc.).

- Recrutements par concours directs et agents de l'État relevant du Code du Travail sur tests de sélection.

L'objectif est de permettre à tous de bénéficier des innovations de la nouvelle procédure afin de :

- Améliorer la satisfaction des usagers.
- Optimiser les services rendus au public.
- Réduire les absences irrégulières dans les services liés au suivi des dossiers.
- Anticiper les revendications futures des autres agents publics.
- Réduire les délais de traitement de tous les dossiers de recrutement.

Pour bénéficier pleinement de cette procédure, il est nécessaire d'améliorer le débit Internet en région afin de fluidifier le fonctionnement de l'application KAIROS et de renforcer les capacités du personnel, compte tenu de sa mobilité.

Les modalités pratiques de cette extension ont été discutées lors de la conférence annuelle du MINFOPRA au début de l'année 2024. Des consultations sont en cours avec les administrations partenaires et la hiérarchie pour trouver la meilleure solution pour satisfaire les usagers.

Échanges

Question du public : Le MINFOPRA nous présente AIGLES, le nouveau produit, et aborde la dématérialisation et la digitalisation. Ces deux aspects dépendent de facteurs tels que l'électricité et Internet. L'administration du MINFOPRA a-t-elle veillé à ce que les opérateurs de fourniture d'Internet et d'électricité permettent un fonctionnement optimal ?

Réponse du Directeur du Développement des Ressources Humaines : C'est une difficulté, car malheureusement toutes les régions ne sont pas couvertes par Internet et le réseau électrique. C'est un élément de contexte avec lequel nous essayons de nous adapter. C'est pourquoi, par exemple, pour les concours, nous continuons de recevoir des dossiers physiques pour garantir un service à nos usagers.

Question du public : À quel moment se fait la gestion de l'équilibre régional, et quels critères l'accompagnent ?

Réponse du Directeur du Développement des Ressources Humaines : Lors de la présentation, nous avons énuméré différentes étapes, y compris le dépouillement et le classement. De ces étapes, nous dégageons plusieurs critères déterminants pour la réussite d'un candidat, parmi lesquels le mérite et l'équilibre régional. Cela signifie que nous prenons les meilleurs par région, en tenant compte de la diversité sociologique du pays.

Question du public : Après avoir constaté les efforts pour moderniser les concours et

recrutements administratifs, quelle évaluation faites-vous de l'implémentation de la fonction publique axée sur les postes de travail, surtout concernant les ressources humaines recrutées mais qui restent en complément d'effectif sans postes de travail ?

Réponse du Directeur du Développement des Ressources Humaines : Il est essentiel de noter que le recrutement ne se fait pas au hasard. Les administrations expriment des besoins, accompagnés d'un plan d'affectation. Pour chaque concours, le Premier Ministre valide non seulement le plan de recrutement mais aussi le plan d'affectation dans le département ministériel. La gestion interne au sein du département est une autre question. Pendant que vous parlez de complément d'effectif, il se peut qu'il y ait des postes vacants dans certains départements. Le MINFI présente au Premier Ministre l'effectif qu'il peut soutenir, et c'est sur cette base que des arbitrages sont effectués pour déterminer un effectif global pour l'année.

II.12 CONFERENCE DU MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS (MINTOUL)

Le Cameroun, surnommé « *l'Afrique en miniature* », possède un énorme potentiel touristique. C'est en prenant en compte ce potentiel que le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) a décidé de déployer des ressources conséquentes pour développer ce secteur ainsi que celui des loisirs. La conférence s'est tenue sous le thème « *Gouvernance et amélioration des conditions de vie des populations dans le secteur du tourisme et des loisirs* ».

Contributions des cadres du MINTOUL

Les présentations ont été assurées par des hauts responsables du ministère :

- M. MFOUAPON ALASSA, Conseiller Technique n°1,
- M. NJI Joseph ADU, Chef de la division de la formation en tourisme hôtelier et loisirs,
- Mme NGOUTANE ADIJA épouse NGOUPAYOU, Directrice du développement des loisirs,
- Mme Evelyne LENOUE.

Gouvernance, Tourisme et Amélioration des Conditions de Vie

Le développement du secteur touristique au Cameroun s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30). Ce plan vise à positionner le Cameroun comme une destination touristique compétitive à l'horizon 2035. L'un des objectifs clés de la SND 30 est l'accueil d'au moins 3 500 000 touristes internationaux tout en augmentant significativement le nombre de touristes nationaux.

Cette vision exige une remobilisation des acteurs du secteur, une promotion accrue du Made in Cameroon, et une valorisation des ressources touristiques locales. L'accent est mis sur l'innovation et la diversification pour stimuler la croissance du secteur.

Training and employment opportunities in the tourism and leisure sector

Objectives :

- To showcase the overall action plan of MINTOUL aimed at improving the quality of life for the population.
- To highlight the core missions of the Division of Training in Tourism, Hotel, and Leisure (DFTHL).
- To demonstrate the correlation between training in the tourism sector and its impact on the living conditions of local communities.
- To provide a forward-looking perspective on future opportunities in the sector.

Definition of Key Concepts :

Training :

Training is the process of imparting and acquiring knowledge or skills. It is a structured activity designed to modify attitudes, knowledge, or behaviors to improve performance in specific tasks or roles.

Employment:

Employment refers to a paid mutual arrangement between an employer and an employee, where the individual performs tasks or provides services in exchange for compensation.

Missions of DFTHL:

- Assess training needs and develop, implement, and monitor the human resources development strategy for the tourism sector.
- Train, upskill, and provide continuous professional development for tourism professionals.
- Develop tourism training programs in collaboration with relevant government bodies.
- Provide technical advice for the establishment of private training institutions in the tourism sector.
- Enhance capacity building for key actors in the tourism and leisure industries.
- Oversee the management of both public and private training institutions in tourism.
- Conduct training programs for trainers and develop workshops for the supervisors of holiday camps and leisure centers.

Link Between Training and Livelihood Improvement:

- Harmonized, professional training programs have been developed and distributed to tourism training institutions to ensure that young Cameroonians receive adequate training.
- The DFTHL provides technical reviews and recommendations for authorizing the establishment of new training centers.
- Regular seminars and capacity-building workshops are held to train private sector actors, fostering the professionalization of the tourism industry.

- The DFTHL coordinates scholarship opportunities offered by international partners.
- The ministry inspects and supervises training institutions in tourism, hospitality, and leisure to ensure compliance with international standards.
- The division facilitates student placements in internships with both public and private tourism enterprises.
- It also provides essential information about available training opportunities within the tourism sector.

Future Perspectives and Action Plan :

- Complete awareness campaigns on harmonized training programs in the East and South regions of the country.
- Operationalize the Reference Training Centre in Bertoua and continue with the construction of additional facilities for the school.
- Continue to provide training and upskilling for tourism operators through seminars and workshops.
- Maintain supervision and control of training establishments to uphold professionalism in the sector.
- Assist young Cameroonians in acquiring the skills and qualifications necessary to thrive in the tourism and leisure industries.

Conclusion :

- Currently, there are 612 training institutions, both public and private, within the tourism sector.
- The country boasts 1,436 hotels, 584 restaurants, 353 tourism agencies, and 339 leisure establishments, for a total of 2,712 tourism-related businesses nationwide.

By pursuing training in any of these institutions, individuals have the opportunity to gain employment in one of the many tourism establishments, significantly improving their livelihoods.

Développement des activités de loisirs et épanouissement des populations

Suite à la récente réorganisation du gouvernement camerounais, la responsabilité du développement et de la promotion des loisirs a été transférée au Ministère en charge du tourisme. Cette décision du Chef de l'État s'est concrétisée par le décret N°2012/291 du 21 juin 2012, portant sur l'organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs, qui a vu la création d'une direction dédiée au développement des loisirs.

L'une des grandes préoccupations du gouvernement est d'offrir des loisirs sains à tous les Camerounais. À cette fin, la mission ministérielle consiste à garantir le développement et la promotion des loisirs, en veillant à ce que l'ensemble de la population ait un accès élargi à des lieux de pratique, des activités, des services, des ressources et des équipements récréatifs. L'objectif est de contribuer au bien-être général et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Ainsi, il est crucial que les pouvoirs publics mettent l'accent sur le développement des loisirs, tout comme pour les infrastructures et équipements nécessaires.

Le loisir est à la fois un fait social et un fait humain. Plusieurs auteurs ont tenté de le

définir, aboutissant à la conclusion que le loisir remplit trois fonctions psychologiques fondamentales : la détente, le divertissement et le développement personnel. Selon les dispositions de la Loi N° 2016/006 du 18 avril 2016, régissant l'activité touristique et de loisirs au Cameroun :

Les loisirs se définissent comme des activités physiques, ludiques, sportives, culturelles, intellectuelles ou scientifiques auxquelles un individu peut librement participer, seul ou en groupe, dans le but de se détendre, de se divertir ou de se développer.

Les infrastructures de loisirs englobent les espaces bâtis ou non, conçus pour accueillir des installations et des activités de loisirs et/ou de vacances, tels que les night-clubs, salles de fêtes, snack-bars, parcs de loisirs et centres de vacances.

Les activités de loisirs comprennent toute activité organisée dans le but de se détendre, se divertir ou développer ses capacités. Cela inclut des foires récréatives, des fêtes foraines, des villages-loisirs, des classes-promenades, des marches ludiques, des voyages de découverte, des activités nautiques et d'autres initiatives similaires.

Le développement des loisirs couvre un large éventail d'activités définies par la loi N°2016/006. Ce texte précise la nature des activités de loisirs et les lieux où elles sont pratiquées.

Dans le cadre de cette présentation, nous aborderons :

1. Le cadre général du développement des loisirs au Cameroun

- Missions du MINTOUL en matière de développement des loisirs
- Le cadre juridique régissant les loisirs

2. Stratégies de développement des loisirs au Cameroun

- Diagnostic et enjeux du secteur
- Axes stratégiques et objectifs

3. Les actions concrètes menées par le MINTOUL

4. L'impact du développement des loisirs sur les populations

5. Les difficultés rencontrées

6. Les perspectives

1. Le cadre général du développement des loisirs au Cameroun

a. Les missions du MINTOUL en matière de développement des loisirs

Depuis sa création en 2012, la Direction du Développement des Loisirs (DDL) est chargée de :

- Élaborer et suivre les textes réglementant les loisirs.

- Concevoir et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement des parcs d'attractions et des parcs de loisirs.
- Promouvoir le développement des loisirs.
- Assurer le suivi et le contrôle des œuvres de vacances en collaboration avec les administrations concernées, y compris les collectivités territoriales décentralisées.
- Réaliser un inventaire et suivre la mise en valeur des parcs d'attractions et des parcs de loisirs.
- Effectuer des inspections et des contrôles de conformité inopinés des entreprises de tourisme et de loisirs.
- Élaborer des normes de construction et d'exploitation des infrastructures de loisirs en collaboration avec les administrations concernées.
- Tenir un fichier des espaces de loisirs de référence dans les zones urbaines et rurales.
- Suivre la mise en œuvre des programmes et projets d'aménagement des parcs d'attractions et des parcs de loisirs.
- Assurer la conservation et la mise en valeur des parcs d'attractions et des parcs de loisirs.

Il est également important de souligner que, dans le contexte actuel de mise en œuvre de la décentralisation, les collectivités territoriales décentralisées (CTDs) jouent un rôle crucial dans la création des infrastructures de loisirs, le déploiement des activités de loisirs et le respect de la réglementation en vigueur. La loi définit le cadre législatif et réglementaire du tourisme et des loisirs, précisant que *«la mise en œuvre de la politique nationale de tourisme et des loisirs incombe au gouvernement, en concert avec les collectivités territoriales décentralisées.»*

b. Le cadre juridique régissant les loisirs

Le cadre juridique régissant les loisirs au Cameroun repose sur divers textes (lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc.). Ces textes encadrent la construction, l'aménagement, l'exploitation, l'extension et la transformation des infrastructures de loisirs, la conformité des équipements de loisirs, l'exercice de la profession d'animation et l'organisation des activités de loisirs.

Les autorisations nécessaires sont délivrées aux promoteurs exclusivement par le MINTOUL, après avis obligatoire de la Commission Technique Nationale des Établissements du Tourisme et des Loisirs (CTN-ETL). Les compétences transférées sont délivrées par les responsables des collectivités des CTDs.

1. Les infrastructures de loisirs transférées aux CTDs

Les infrastructures de loisirs transférées aux CTDs sont spécifiées dans le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées :

- Création et exploitation des parcs de loisirs d'intérêt local par les communes (art. 162).
- Création et exploitation des parcs de loisirs d'intérêt régional par les conseils régionaux (art. 272).

2. Les infrastructures de loisirs à gestion centrale

Selon le décret d'application N°2022/5075/PM du 04 juillet 2022 de la Loi N°2016/006 du 18 avril 2016, les infrastructures touristiques et de loisirs à gestion centrale par le MINTOUL incluent :

- La création et l'exploitation des parcs de loisirs d'intérêt national.
- La création et l'exploitation des parcs d'attractions d'intérêt national.

3. Les activités de loisirs à gestion centrale

Les manifestations socio-culturelles à des fins de loisir d'intérêt national et les œuvres de vacances (colonies de vacances, camps de vacances, etc.) relèvent également de la gestion centrale.

4. Les activités de loisirs transférées aux CTDs

Ces activités sont précisées dans le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées:

- Les manifestations socio-culturelles à des fins de loisir d'intérêt régional (art. 272).
- Les œuvres de vacances d'intérêt régional (Décret 2012/0880/PM du 27 mars 2012).

Par ailleurs, les infrastructures d'intérêt national, telles que les parcs d'attraction, restent sous la gestion centrale du MINTOUL (décret N°2022/5075/PM du 04 juillet 2022).

5. II. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS AU CAMEROUN

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement des loisirs, le MINTOUL a réalisé un état des lieux et un diagnostic du secteur tourisme et loisirs, permettant d'identifier les principaux problèmes qui freinent leur développement. Il en ressort que les loisirs sont souvent négligés dans les politiques de développement, tant au niveau national que local.

Pour remédier à cette situation, le MINTOUL, en s'appuyant sur ses missions, ses politiques publiques et les orientations gouvernementales (SND30, etc.), a défini des choix stratégiques et des actions à mettre en œuvre. Quatre (04) axes stratégiques ont été retenus pour le développement du tourisme et des loisirs, chacun associé à des programmes et des actions prioritaires.

Les enjeux et défis liés aux loisirs sont donc considérables au Cameroun. La vision qui émerge est de « disposer de loisirs qui contribuent au développement humain, économique et socioculturel ». L'objectif global est donc d'« améliorer l'offre et l'accessibilité à des loisirs sains et diversifiés qui répondent aux besoins des populations camerounaises ».

La réalisation de cet objectif nécessitera la mise en place d'une dynamique d'actions et de synergies favorables à l'émergence d'une véritable industrie du développement des loisirs. Les quatre axes stratégiques retenus sont les suivants :

Axes stratégiques

1. Promotion de la culture des loisirs sains et éducatifs.
2. Promotion des activités de loisirs pour les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes vulnérables.

3. Développement des infrastructures de loisirs.
4. Promotion des investissements dans le secteur des loisirs.

Objectifs stratégiques

- Encourager les Camerounais et les résidents à pratiquer des loisirs sains et éducatifs.
- Organiser et rendre accessibles les activités de loisirs pour toutes les couches de la population.
- Améliorer l'offre quantitative et qualitative des infrastructures de loisirs.
- Susciter des investissements pour le développement des loisirs.

La réalisation de ces quatre objectifs stratégiques permettra d'engager des actions spécifiques en faveur des loisirs, créant ainsi les conditions favorables à l'émergence d'une industrie des loisirs au Cameroun, laquelle pourra contribuer de manière significative à la croissance économique et au développement harmonieux

3. Actions concrètes menées par le MINTOUL

Dans le cadre de son programme de politique de développement des loisirs, et suite à la mise en place effective de la décentralisation ainsi qu'aux diverses législations concernant le transfert de compétences, le MINTOUL a entrepris plusieurs activités pour améliorer les conditions de vie des populations. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- **Aménagement d'infrastructures de loisirs** : Le ministère a travaillé sur des infrastructures phares telles que les stations nautiques de Lagdo et de Maga, le centre de vacances et de loisirs de Buea, et le parc récréatif d'Ebolowa, qui a été transféré au Conseil Régional du Sud.
- **Création d'aires de jeux** : Le « Bois de Mardock » a été aménagé pour la mairie de Ngaoundéré, ainsi qu'une aire de jeux pour enfants à Garoua, dans le cadre des ressources transférées.
- **Organisation d'activités de loisirs** : Le MINTOUL a organisé des colonies de vacances, des camps de vacances, des classes-promenades, des foires récréatives, des fêtes foraines, des voyages découvertes, ainsi que des Journées de loisirs destinées aux travailleurs et aux personnes du troisième âge.
- **Renforcement des capacités** : Des ateliers et séminaires ont été mis en place pour renforcer les compétences des acteurs du secteur des loisirs.
- **Développement de la formation** : Le ministère a élaboré des référentiels pour les métiers des loisirs et mis à jour le fichier national des acteurs du secteur.
- **Appui aux promoteurs** : Le MINTOUL a fourni un soutien technique et financier aux initiatives des promoteurs pour l'organisation d'activités de loisirs sains et éducatifs.
- **Contrôle et autorisation** : Le ministère assure le contrôle et l'autorisation des espaces de pratiques de loisirs publics et privés.
- **Incitations aux projets de loisirs** : Des mécanismes d'incitation et de soutien ont été mis en place, notamment par la création de fonds et de subventions divers.
- **Promotion des activités de loisirs** : Le ministère encourage les activités de loisirs en milieu professionnel, scolaire et universitaire, notamment à travers la création

de clubs de loisirs.

4. Impact du développement des loisirs sur les populations

Les loisirs jouent un rôle crucial dans le développement économique et social, en tant que pourvoyeurs d'emplois et générateurs de ressources financières. Ils améliorent les conditions de vie des populations en offrant des bénéfices personnels et collectifs. Que ce soit à travers une passion artistique, une activité sportive ou la simple contemplation de la nature, les loisirs contribuent au bien-être physique, émotionnel et mental. Ils favorisent la sérénité, renforcent les liens sociaux et partagent des moments de joie, ce qui améliore le bien-être psychologique et le sentiment d'appartenance.

5. Difficultés Rencontres

Malgré ces avancées, le gouvernement fait face à plusieurs difficultés dans le cadre du développement des loisirs :

1. Insuffisance du professionnalisme dans le secteur des loisirs.
2. Ignorance de l'importance des loisirs par une partie de la population.
3. Manque de vulgarisation des offres de loisirs.
4. Insuffisance des infrastructures de loisirs.
5. Prise en main pas totalement effective des compétences par les collectivités territoriales décentralisées.
6. Retards dans l'exécution des projets d'aménagement des infrastructures de loisirs.
7. Non-respect de la réglementation par les acteurs du secteur, malgré les répressions.
8. Retards dans l'homologation des équipements de loisirs.
9. Difficultés foncières pour l'aménagement d'infrastructures dans certaines unités administratives.
10. Faible implication du secteur privé et des partenaires dans le développement des infrastructures de loisirs.

6. Perspectives

Pour surmonter ces défis, plusieurs perspectives sont envisagées :

- **Renforcement du cadre réglementaire** : La réglementation des loisirs doit être améliorée pour encadrer leur pratique et leur offre.
- **Vulgarisation des dispositifs d'intervention** : Il est essentiel d'assurer la cohérence des interventions des acteurs dans le secteur des loisirs.
- **Professionnalisation des acteurs** : Des efforts doivent être faits pour renforcer les capacités des acteurs du secteur des loisirs.
- **Encadrement des promoteurs** : Il est nécessaire d'accompagner les promoteurs dans l'organisation d'activités de loisirs de proximité.
- **Développement de l'offre de loisirs** : Il faut augmenter les occasions de rencontres récréatives.
- **Appui à l'infrastructure privée** : Encourager le développement d'infrastructures

de loisirs privées.

- **Adhésion à des organisations mondiales** : Le Cameroun devrait envisager d'adhérer à des organisations internationales de loisirs.
- **Mécanismes d'incitation** : Des fonds et subventions doivent être créés pour faciliter les investissements dans des activités de loisirs sains.
- **Préservation de la biodiversité** : Impliquer les acteurs dans la préservation des continuités écologiques.
- **Encouragement du secteur privé** : Inciter le secteur privé à s'impliquer dans le développement des loisirs.
- **Projets de loisirs durables** : Mettre en place des projets de développement durable et encourager les acteurs du secteur à suivre cette voie.

Conclusion

En conclusion, les loisirs sont essentiels pour une vie épanouie et équilibrée, et doivent occuper une place privilégiée dans nos vies. Le développement et la diversification de l'offre en matière de loisirs sont cruciaux, car les activités de loisirs et celles du tourisme sont interconnectées. Le succès du tourisme au Cameroun dépendra de la diversité de l'offre de loisirs. La coopération entre le MINTOUL, les collectivités territoriales décentralisées, et les partenaires du secteur des loisirs contribuera à créer une véritable industrie de loisirs, source de développement économique et d'épanouissement pour les populations camerounaises.

Digitalisation du tourisme au Cameroun : une opportunité à saisir

En tant que Ministère du Tourisme et des Loisirs, il est essentiel de comprendre comment la digitalisation peut transformer l'industrie touristique camerounaise, favoriser l'émergence de nouveaux métiers, et faciliter les démarches ainsi que les activités liées au tourisme.

1. Contexte actuel du tourisme au Cameroun

Situé à la charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, s'étendant du golfe de Guinée au lac Tchad, le Cameroun bénéficie d'une immense diversité de ressources touristiques. Cette richesse se manifeste par la variété de ses paysages, de son climat, de sa faune, de sa flore, de sa gastronomie, ainsi que par les coutumes de ses différentes populations. Toutefois, le secteur touristique camerounais fait face à de nombreux défis et doit innover pour rester compétitif sur le marché mondial.

2. La digitalisation du tourisme

La digitalisation du tourisme consiste à transformer les processus, métiers, et outils du secteur en solutions numériques afin d'améliorer les performances. Depuis longtemps, le secteur du tourisme est fortement impacté par cette transition numérique, obligeant les acteurs (voyagistes, hôteliers, restaurateurs, sites culturels) à s'adapter pour ne pas perdre du terrain face à une concurrence qui a déjà pris ce virage.

De nos jours, rares sont ceux qui préparent un voyage sans utiliser internet ou consulter les réseaux sociaux comme Instagram ou Facebook, les sites spécialisés, blogs, ou pages d'influenceurs, qui attirent parfois des dizaines de milliers d'abonnés. Les avis, photos, et

commentaires laissés par les utilisateurs représentent des indicateurs précieux pour les touristes en quête d'informations sur leur prochaine destination. Ces retours peuvent être un atout considérable s'ils sont positifs, mais peuvent également nuire gravement à la réputation d'une destination en cas de retours négatifs (bad buzz).

Les professionnels du secteur touristique doivent donc surveiller de près leur image en ligne et s'efforcer d'améliorer constamment leurs services en fonction des retours numériques.

3. Opportunités offertes par la digitalisation du tourisme

a. Pour les territoires (CTD) et l'état

La digitalisation du tourisme au Cameroun offre diverses opportunités concrètes qui peuvent être exploitées par les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et l'État :

- **Promotion digitale des destinations** : Une meilleure visibilité des destinations touristiques camerounaises via des plateformes numériques.
- **Gestion des destinations touristiques** : Outils numériques pour une gestion plus efficace des flux touristiques.
- **Collecte de données** : Pour une prise de décision informée, l'amélioration de l'expérience client et la production de statistiques touristiques.
- **Éclosion de startups innovantes** : Encouragement à la création de plateformes digitales interactives et innovantes spécialisées dans le tourisme.
- **Amélioration de la visibilité en ligne** : Augmentation de la visibilité internationale des sites touristiques camerounais.

b. Pour le touriste ou client

Du début à la fin de l'expérience touristique, la digitalisation simplifie le processus pour le voyageur, avec des avantages significatifs tels que la facilitation de la réservation en ligne et la personnalisation des offres touristiques. Voici quelques exemples de l'impact positif des outils numériques pour les touristes :

- **Adaptation des voyageurs** : Les agences de voyages et autres acteurs ont dû s'adapter à l'émergence de « pure players » et influenceurs très actifs en ligne.
- **Réalité virtuelle** : Permet aux touristes de découvrir virtuellement des destinations avant même de s'y rendre.
- **Expériences phytogales** : Fusion entre l'expérience en ligne et en magasin physique, souvent accompagnée de vidéos immersives.
- **Création de parcours interactifs** : Les visiteurs peuvent découvrir des lieux touristiques via des histoires et des énigmes à résoudre directement sur leur smartphone, offrant ainsi une expérience ludique et interactive.

C. Pour les jeunes chercheurs et créateurs d'emplois

La digitalisation du secteur du tourisme, intimement liée au web, ouvre la voie à de nouveaux métiers numériques. Ces opportunités s'accompagnent d'une nécessité d'appropriation des technologies numériques afin de ne pas se laisser submerger. Voici quelques-uns de ces nouveaux métiers :

- **Pure Player** : Un pure player est une entreprise qui exerce son activité exclusivement en ligne, sans posséder de locaux physiques pour accueillir la clientèle. Cela inclut principalement des e-commerces et des prestataires de services, mais aussi des médias.
- **Yield Manager** : Le yield management est une stratégie commerciale qui consiste à ajuster les prix en fonction de la demande des consommateurs. Bien que cette pratique soit déjà utilisée depuis plusieurs années par les professionnels du tourisme et des transports, l'émergence du numérique, des innovations technologiques et du Big Data a amplifié son utilisation dans divers secteurs.
- **Community Manager** : Le community manager est chargé de définir et de piloter la stratégie éditoriale sur les réseaux sociaux, d'animer les communautés, et de créer et gérer des contenus (images et vidéos). Ses responsabilités incluent :
 - La production et la post-production de photos et vidéos.
 - Le pilotage de campagnes publicitaires numériques, principalement sur les réseaux sociaux.
 - La sensibilisation et l'accompagnement des socioprofessionnels locaux en matière de compétences techniques, managériales et organisationnelles.
 - La veille informationnelle pour adapter la stratégie de communication aux tendances sociologiques et à l'évolution des préférences des consommateurs.
- **Reporter Numérique du Territoire** : Ce professionnel réalise des reportages photos et vidéos et assure la couverture d'événements. Ses tâches incluent :
 - Le traitement numérique des visuels, leur qualification et leur classement.
 - La gestion d'équipements numériques et l'alimentation d'une photothèque.
 - La mise à disposition et la sélection de contenus selon les demandes iconographiques.
 - La gestion de prestataires extérieurs pour les reportages photos ou vidéos.
- **Data Analyst** : Également connu sous le nom d'analyste des données, le data analyst traite des bases de données, les analyse et les interprète pour aider l'entreprise à en tirer des conclusions stratégiques. Il est essentiel pour orienter les futures actions à mener.
- **Chargé de Projet** : E-Tourisme Le chargé de projet e-tourisme est responsable de la promotion et du développement touristique d'un territoire à l'aide du numérique. Il élabore une stratégie numérique et un plan d'action approprié.

Ces nouvelles fonctions permettent de comprendre, anticiper et capter une clientèle de plus en plus tournée vers internet. Elles représentent une véritable opportunité pour les jeunes Camerounais.

5. Les défis

Pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par la digitalisation du tourisme au Cameroun, plusieurs défis doivent être surmontés, notamment :

- L'augmentation du taux de couverture d'internet sur l'ensemble du territoire.
- L'amélioration de l'accessibilité aux technologies grâce à une meilleure pénétration d'internet dans les ménages.
- Le renforcement des capacités des professionnels et des acteurs du secteur dans les métiers numériques liés au tourisme.
- L'amélioration des outils et des mesures de cyber sécurité sur le territoire camerounais.

Conclusion

En offrant une expérience enrichissante aux voyageurs, tant nationaux qu'internationaux, ainsi qu'en augmentant l'attractivité de notre destination, la digitalisation du tourisme au Cameroun constitue une opportunité majeure de modernisation et de dynamisation de notre industrie touristique. Nous encourageons donc les acteurs du secteur à s'engager dans cette transformation numérique et à collaborer avec les administrations concernées pour créer une industrie touristique moderne et innovante.

Échanges

Question du modérateur : Si la projection, telle que recommandée par la SND 30, est de 3 500 000 touristes externes par an, à combien en sommes-nous actuellement ?

Réponse du Conseiller technique n°1 : Au niveau du compteur du comité e-visa, nous avons largement dépassé 1 800 000. Il est important de noter que le e-visa ne prend en compte que ceux qui passent par des postes frontières où les systèmes d'identification ont été mis en place.

Question du public : Lorsque les touristes arrivent au Cameroun, ils séjournent dans nos hôtels et passent beaucoup de temps dans les parcs zoologiques, les chutes et les chefferies. Quelles mesures sont mises en place pour assurer leur sécurité sur notre territoire, compte tenu des retombées économiques du tourisme en termes de devises ?

Réponse du Conseiller technique n°1 : Le Cameroun possède une richesse touristique incroyable. En plus de nos cités balnéaires et de notre patrimoine culturel, il existe d'autres formes de tourisme, comme le safari et l'ornithologie, où nous offrons des variétés d'oiseaux uniques. Il serait difficile de mentionner toutes ces attractions dans le temps qui nous est imparti.

III. COLLOQUE DE LA CAMEROUN WATER UTILITIES (CAMWATER)

Lors de la 13^e édition du SAGO, CAMWATER a organisé un important colloque sur le thème « Eau potable : de l'augmentation de la production à la satisfaction clientèle, sous l'impulsion de l'État du Cameroun ». Cet événement s'est déroulé en deux journées, du 25 au 26 juillet 2024, débutant à l'hôtel Hilton et se terminant au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé dans la salle de conférence du SAGO. Sous la direction du Dr. Blaise MOUSSA, Directeur Général de CAMWATER, les travaux ont permis de faire le point sur la situation du secteur de l'eau au Cameroun. Ce rapport présente une synthèse des discussions.

SYNTHESE JOUR 1 (25 juillet 2024) AU HILTON

La première journée du colloque, le jeudi 25 juillet 2024, s'est tenue à l'hôtel Hilton de Yaoundé dans la salle de conférence BETE. Elle a réuni divers acteurs, allant du gouvernement aux organisations de la société civile, en passant par des universitaires et des bailleurs de fonds.

L'objectif principal de cette rencontre était de réfléchir aux enjeux liés à l'augmentation de la production d'eau potable et à la satisfaction clientèle. Les discussions ont abordé des thèmes comme la gouvernance, les changements climatiques, et la mobilisation financière, tout cela dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30).

Cérémonie d'ouverture

Dans son discours d'ouverture, le Directeur général de CAMWATER a souligné l'importance cruciale de l'accès à l'eau potable, tant sur le plan humain qu'économique. Il a détaillé les progrès réalisés par CAMWATER, notamment grâce à la mise en œuvre du PAEPYS, un projet d'une capacité de production de 300 000 m³/jour, extensible à 400 000 m³/jour. Le gouvernement a également financé l'acquisition de 170 000 compteurs et autorisé l'installation d'un million de nouveaux branchements afin d'améliorer l'accès à l'eau.

Le Dr. Blaise Moussa a conclu en insistant sur la responsabilité sociétale de CAMWATER, en appelant à une plus grande implication des abonnés et des populations pour considérer l'eau comme un patrimoine commun.

Après l'intervention du Directeur général, M. OBED, Vice-Président de l'IWA Cameroon, et M. Ngoko, Directeur de la Mobilisation des Ressources en Eau, représentant du Ministre de l'Eau et de l'Énergie, ont pris la parole. M. OBED a transmis un message de soutien du Professeur HAMANTH KASAN, président de l'IWA, et a invité le Cameroun à participer à la prochaine conférence de l'IWA à Toronto. M. Ngoko a réitéré le soutien continu du gouvernement aux actions d'amélioration de la desserte en eau potable.

Leçon inaugurale

Le Pr. TEMGUA, lors de la leçon inaugurale, a mis en lumière les principaux constats, défis et opportunités concernant l'accès à l'eau potable au Cameroun. Il a insisté sur l'importance d'adopter une approche intégrée mobilisant tous les acteurs pour transformer l'eau en levier de développement durable.

Résumé de la session 1 : Financement du secteur de l'eau potable

Mme Carole NGOUHOOU, représentant le Chef de Division de la Préparation des Programmes et Projets du MINEPAT, a présenté les besoins en financement pour atteindre les objectifs de la SND30, estimés à environ 88 000 milliards de FCFA, dont 27 896 milliards de FCFA pour le secteur des infrastructures, incluant CAMWATER. Elle a souligné que ces besoins sont bien supérieurs aux prévisions de mobilisation, laissant un déficit de 15 milliards de FCFA. Pour combler ce manque, CAMWATER doit aligner ses projets sur les objectifs de la SND30 et privilégier les projets avec des emprunts concessionnels.

M. Rodrigue DJAKOU, représentant la Banque Mondiale, a présenté les mécanismes de financement disponibles. Il a expliqué que la Banque Mondiale propose trois principaux types de financements :

1. Financement des projets d'investissement : axé sur les infrastructures et le développement local.
2. Financement des politiques de développement : visant à soutenir les réformes institutionnelles, l'amélioration de la gouvernance et de la réglementation.
3. Financement basé sur les résultats : permettant aux structures de définir leurs propres stratégies de développement, avec une durée de 5 à 10 ans.

M. DJAKOU a également mentionné l'approche récente du financement programmatique multi-phases, en particulier à travers le projet SEWASH, actuellement en discussion entre le gouvernement camerounais et la Banque Mondiale.

Résumé de la session 2 au PAPOSY : Gestion des ressources en eau et augmentation de la production d'eau potable

Le Dr. Romain Armand Soleil BATHA, expert climatologue de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), a souligné les conséquences du changement climatique sur les ressources en eau, notamment la sécheresse prolongée, les inondations et l'élévation du niveau de la mer. Ces phénomènes extrêmes affectent la disponibilité et la répartition des ressources en eau. Dans ce contexte, l'ONACC se propose d'accompagner la CAMWATER dans l'intégration des prévisions climatiques lors du développement de ses projets. Le Gouvernement, dans sa Politique de l'Eau, met l'accent sur des solutions adaptées au climat.

M. Gauthier, représentant de SEURECA et Chef de la Mission de Contrôle du PAEPYS, a présenté diverses innovations technologiques dans le traitement des eaux potables, y compris les procédés d'affinage, de désinfection et de surveillance de la qualité de l'eau. Par ailleurs, M. MBIANKEU Brice de HUAWEI a exposé les solutions de digitalisation proposées par son entreprise. Il a souligné l'importance d'intégrer des solutions d'économie d'énergie, notamment l'utilisation de l'énergie solaire pour réduire l'empreinte environnementale du secteur et les coûts de production.

Pour clore la première journée, le Directeur Général de CAMWATER a remercié les participants pour leur présence massive et la qualité des contributions, en insistant sur les enjeux de lutte contre la fraude. Les participants ont été invités à visiter le stand de la CAMWATER au SAGO et à participer à un panel de discussion sur la satisfaction clientèle et l'engagement communautaire.

Synthèse du Jour 2 (26 juillet 2024) au PAPOSY

Le vendredi 26 juillet, la CAMWATER a organisé la deuxième journée de son colloque autour d'un panel de discussion sur le thème « Satisfaction clientèle et engagement communautaire ». Les intervenants incluaient M. Félix ZOGO, Conseiller technique n°2 à la CAMWATER, M.

François Olivier Gozo, Directeur de l'Association Africaine de l'Eau et de l'Assainissement (AAEA), M. NGONO EZOA, expert en éducation et engagement communautaire, et Dr. Rose KAGGWA, Senior Director Business and External Services, en provenance d'Ouganda, qui a partagé l'expérience de son pays en matière d'eau.

Le modérateur, M. Charles EBUNE, a présenté des chiffres clés concernant les réalisations de la CAMWATER, illustrant ainsi les efforts déployés pour faciliter l'accès à l'eau potable pour tous. M. François Olivier Gosso a expliqué que l'AAEA, créée en 1980, a évolué pour devenir l'Association Africaine de l'Eau et de l'Assainissement en 2023, et impacte plus de 650 millions de personnes à travers le continent. Il a également souligné que la satisfaction des clients repose sur plusieurs critères, notamment la qualité de l'eau, son coût, la disponibilité et la fiabilité du service.

Concernant l'engagement communautaire, il a été noté que la fraude représente un défi majeur, affectant entre 50% et 70% des pays, entraînant des pertes financières significatives. M. ZOGO a ensuite abordé les avancées et défis dans la satisfaction de la clientèle, mettant en lumière les initiatives de la CAMWATER pour améliorer la qualité du service et atteindre l'autonomie financière.

Parmi les avancées majeures, on note l'exonération de la TVA sur les factures d'eau pour les tranches sociales, l'introduction d'innovations technologiques pour le paiement électronique des factures, et la création de 130 000 branchements d'eau au cours des 10 dernières années. Les défis à relever incluent la continuité du service d'eau potable, le renouvellement du parc de compteurs et l'intégration de l'eau du PAEPYS dans le réseau de Yaoundé.

Le Dr. Rose KAGGWA a partagé l'expérience de l'Ouganda en matière de gestion de l'eau, offrant un éclairage sur les réalités du secteur dans son pays. De plus, le président de la ligue des consommateurs a salué les progrès réalisés par la CAMWATER sous la nouvelle direction, soulignant la confiance croissante des consommateurs.

Le colloque s'est terminé par une remise de cadeau surprise au Directeur général de la CAMWATER, offert par une association de personnes handicapées en reconnaissance de son travail exemplaire et de son impact sur la jeunesse camerounaise.

CONCLUSION GENERALE

La 13^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO), qui s'est déroulée en juillet 2024 au Palais des Sports de Yaoundé, a été une occasion stratégique pour le gouvernement camerounais de présenter les avancées et réformes entreprises en matière de gouvernance et d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Sous le thème «Gouvernance et amélioration des conditions de vie des citoyens», cette édition a permis de démontrer l'engagement des autorités publiques dans la modernisation de l'administration, la transparence dans la gestion des ressources publiques et la digitalisation des procédures administratives.

Les échanges entre les responsables publics, les citoyens et les partenaires ont mis en évidence les efforts déployés pour renforcer l'efficacité des services publics et promouvoir une gouvernance inclusive. Par ailleurs, la participation active du public a montré un intérêt croissant pour les réformes en cours, notamment en ce qui concerne la décentralisation et la budgétisation par programme.

En somme, cette 13^{ème} édition du SAGO a renforcé les liens entre les citoyens et l'État, tout en encourageant un dialogue ouvert sur les défis et perspectives de la gouvernance au Cameroun. Elle a confirmé le rôle essentiel de cette plateforme dans le suivi et l'évaluation

des actions gouvernementales, avec pour objectif final l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

IV. RAPPORTS DES QUESTIONNAIRES

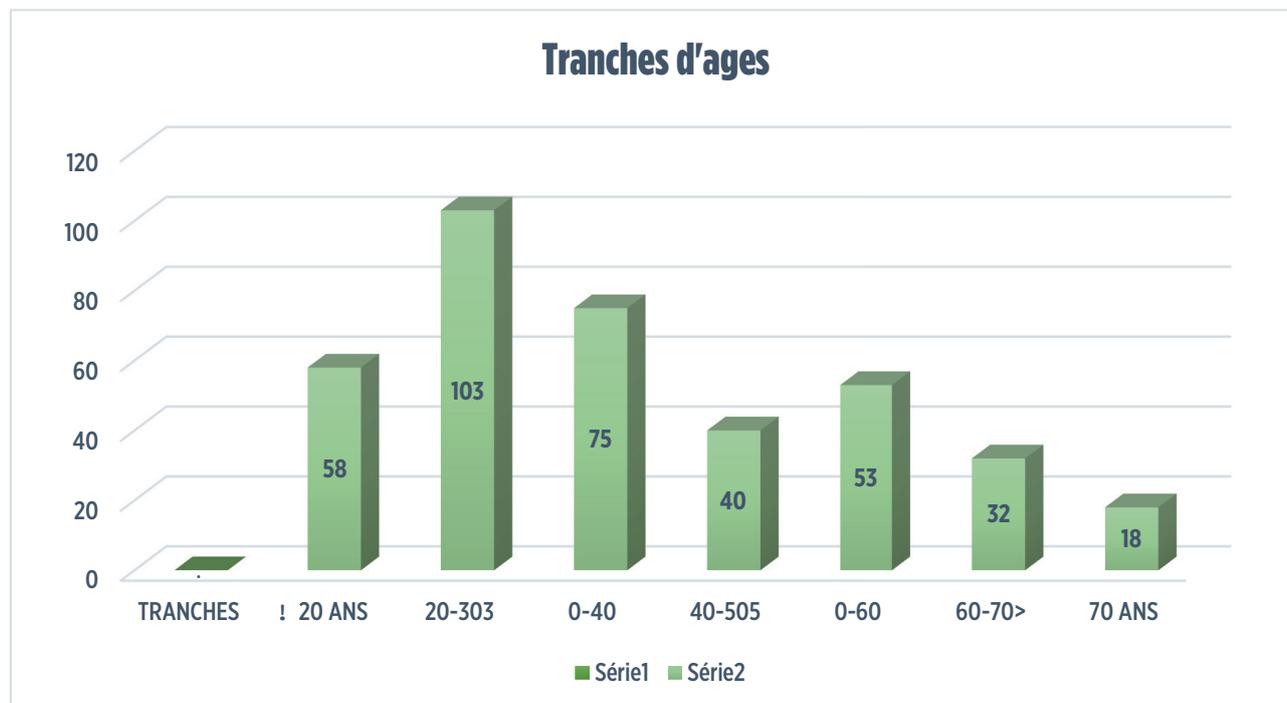
I. RAPPORT DU QUESTIONNAIRE VISITEURS DU SAGO.

1. QUELLE EST VOTRE TRANCHE D'ÂGE, NIVEAU D'ÉTUDES ET VOTRE CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ?

- TRANCHE D'ÂGE

TRANCHES D'ÂGES	20 ANS	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	>70 ANS
	58	103	75	40	53	32	18

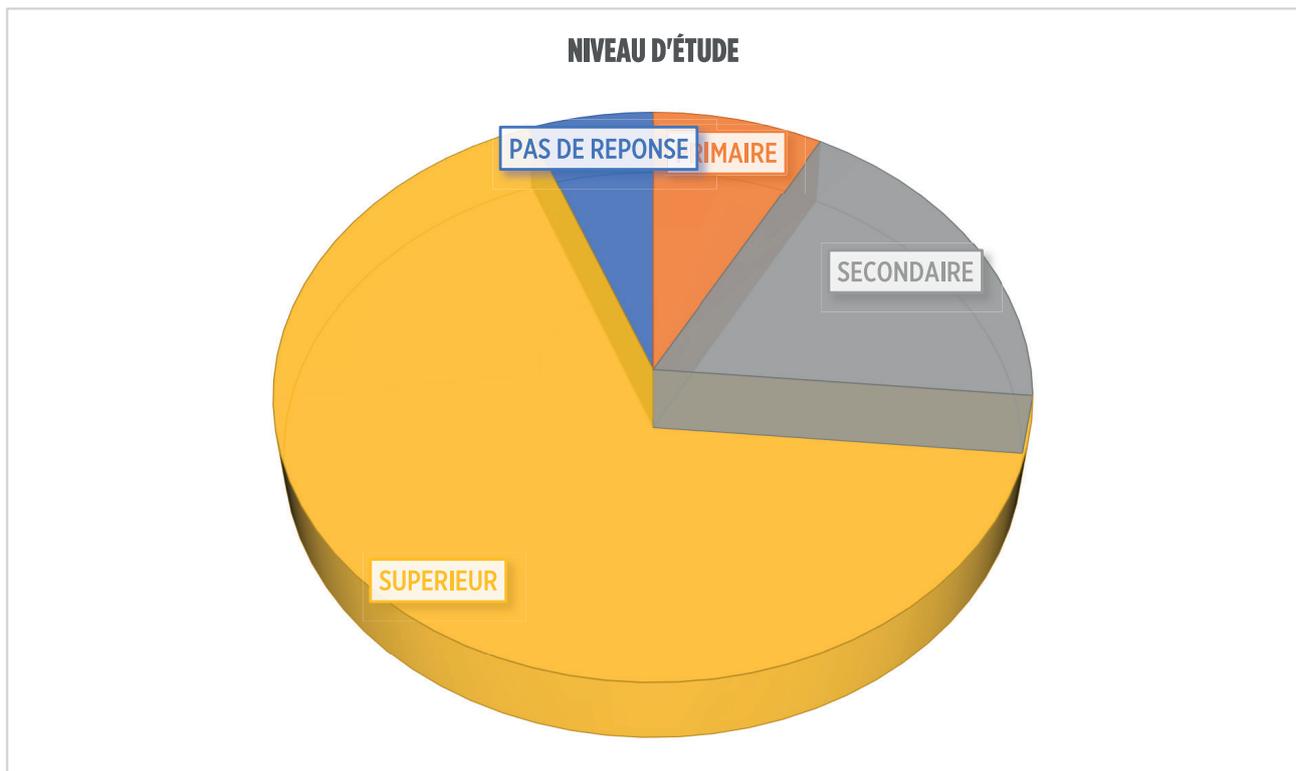
Les tranches d'âges nous permettent de savoir à quel âge de sa vie, une personne s'intéresserait à l'activité que mène le SAGO. Au regard de notre tableau, ce sont les personnes âgées de 20 à 30 ans, suivies de celles de 30 à 40 ans qui visitent le plus le SAGO. C'est dire que les populations en activité veulent connaître le travail fait par le gouvernement.



- NIVEAU D'ETUDES

NIVEAU D'ETUDES	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPERIEUR	PAS DE REPONSE
	26	60	220	19

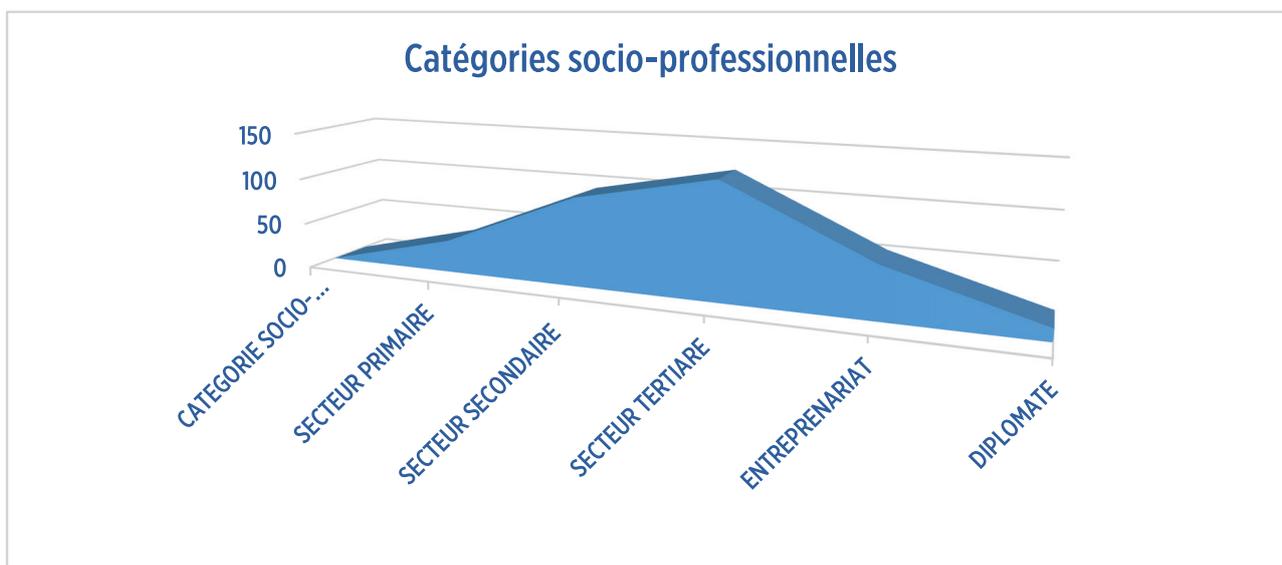
Les personnes qui ont un niveau d'études supérieurs sont celles qui s'intéressent le plus au SAGO. Un temps dédié exclusivement à acquérir des explications sur l'activité gouvernemental que promeut le Cabinet Mon Communicateur qui en est le mandataire du gouvernement.



- CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	SECTEUR PRIMAIRE	SECTEUR SECONDAIRE	SECTEUR TERTIARE	ENTREPRENARIAT	DIPLOMATE
	35	95	125	56	13

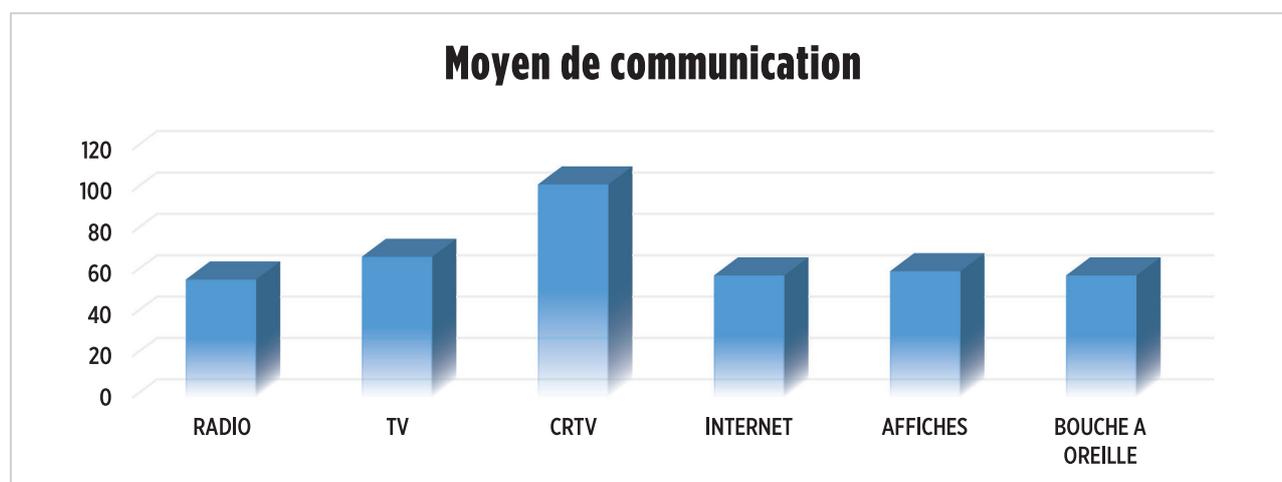
Le secteur tertiaire est de loin le plus représenté au SAGO. Cela montre que ce secteur, qui produit les services joue un rôle très important dans l'économie camerounaise.



2. PAR QUEL MOYEN DE COMMUNICATION AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU SAGO 2023 ?

RADIO	TV	CRTV	INTERNET	AFFICHES	BOUCHE A OREILLE
57	68	103	59	61	59

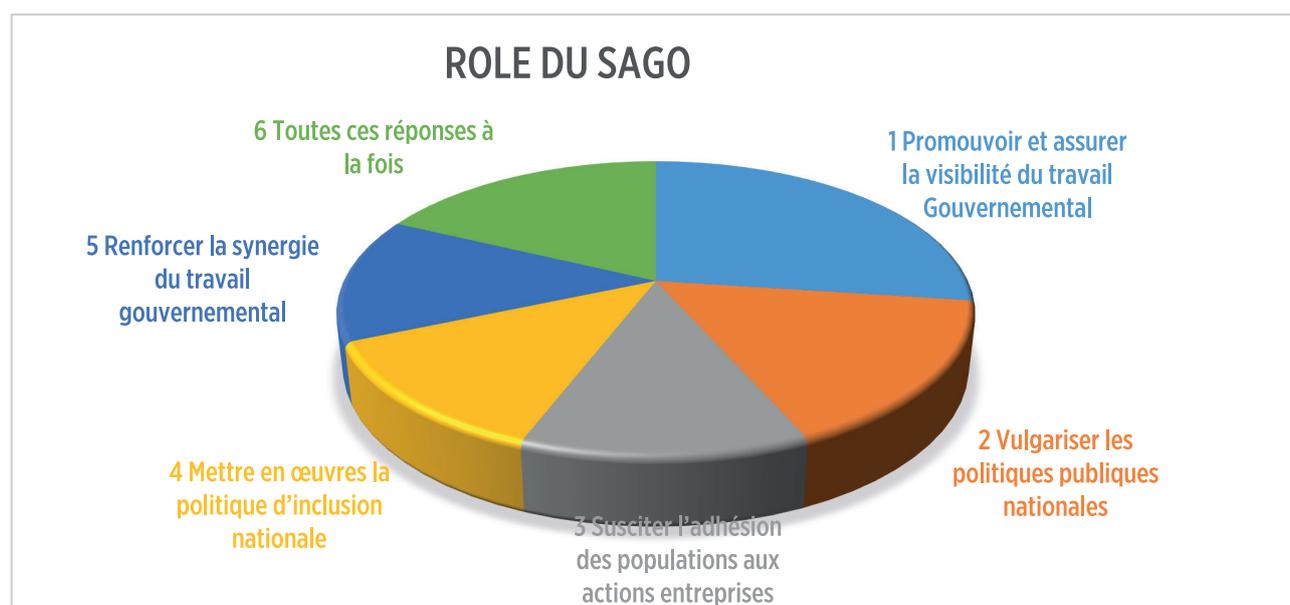
Les médias dans l'ensemble jouent un rôle capital dans la promotion de l'avènement du Salon de même qu'ils transmettent cette activité et la porte auprès de toutes les populations, même les plus éloignées du lieu de la tenue du SAGO.



3. POUR VOUS LE SAGO JOUE QUEL ROLE ?

1	Promouvoir et assurer la visibilité du travail Gouvernemental	105
2	Vulgariser les politiques publiques nationales	63
3	Susciter l'adhésion des populations aux actions entreprises	48
4	Mettre en œuvres la politique d'inclusion nationale	49
5	Renforcer la synergie du travail gouvernemental	53
6	Toutes ces réponses à la fois	69

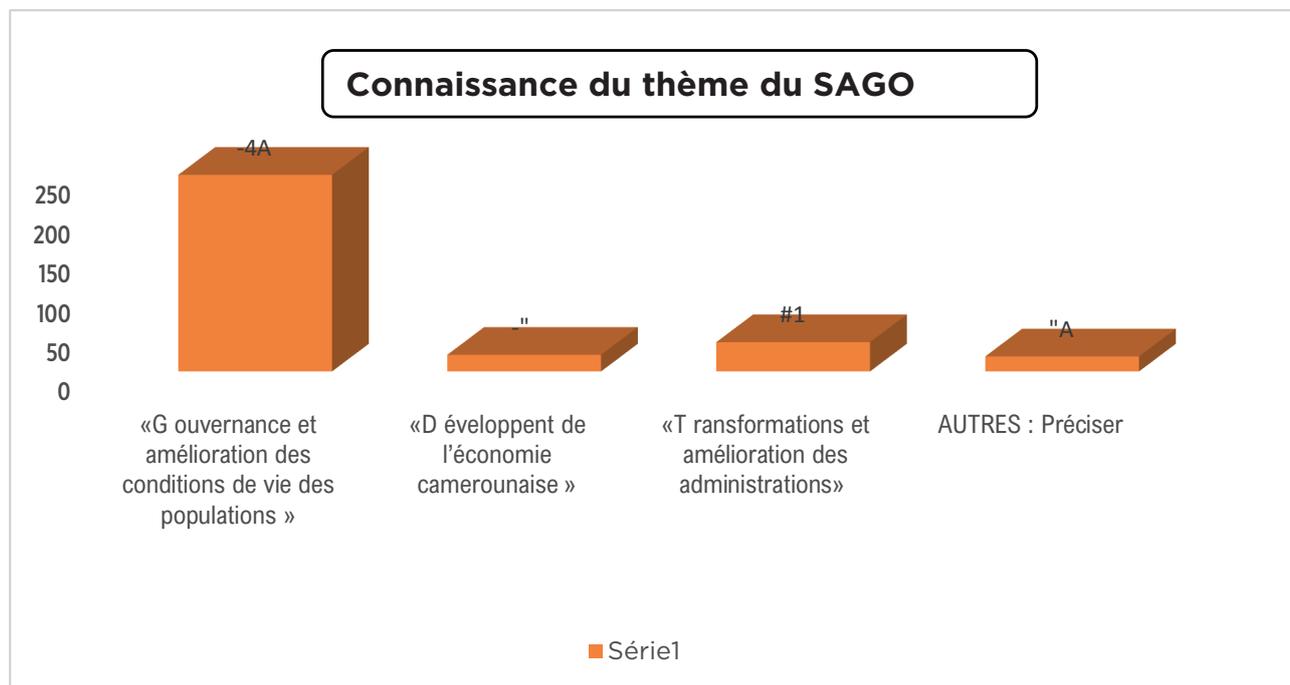
Des réponses consignées dans le tableau et le schéma matérialisent la lecture des populations sur le rôle que joue le SAGO dans la vie des populations, il joue un rôle de visibilité du travail que fait le gouvernement, et ceci favorise l'implication et l'adhésion de façon inclusive, des citoyens à la gestion des affaires publiques. Certaines personnes ont donné à raison plusieurs réponses dans le même tableau, du fait que plusieurs réponses soient pertinentes.



4. QUELE LE THEME DU SAGO 2024 ?

«Gouvernance et amélioration des conditions de vie des populations»	249
«Développement de l'économie camerounaise»	21
«Transformations et amélioration des administrations»	37
AUTRES : Préciser	19

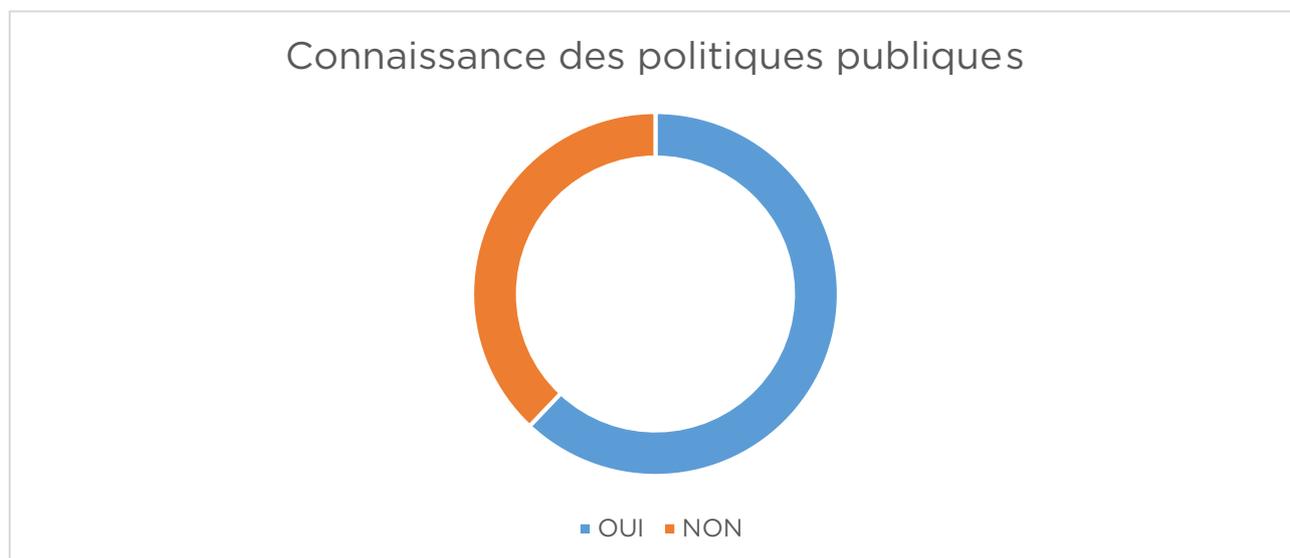
Les populations qui adhèrent à l'activité du SAGO connaissent généralement le thème autour duquel gravitent les travaux chaque année, sur 346 personnes interrogées 249 connaissent le thème sur lequel porte le Salon.



5. AVEZ-VOUS DEJA ENTENDU PARLER DES POLITIQUES PUBLIQUES

OUI	NON
211	129

Des personnes interrogés, 62% avaient déjà entendu parler des politiques publiques, cette proportion doit être améliorée. Ceci justifie le travail que fait le SAGO.



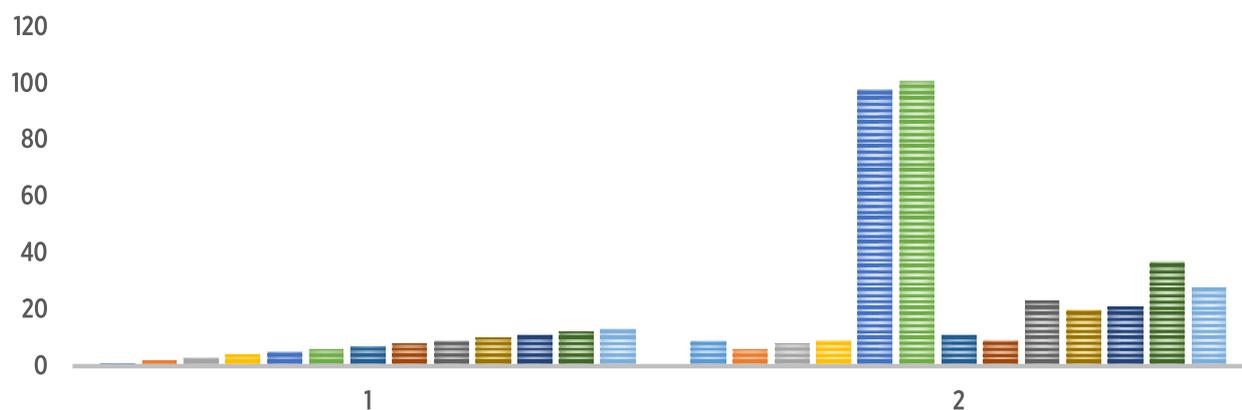
6. DEPUIS QUE LE SAGO EXISTE, VOUS ETIEZ PRESENTS A COMBIEN D'EDITIONS?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
9	6	8	9	98	101	11	9	23	20	21	37	28

La plupart des visiteurs interrogés ont visité le SAGO 5 ou 6 fois sur les 13 éditions. Cela peut vouloir dire que les TIC jouent un rôle important dans la transmission de cet évènement. Le SAGO doit continuer à jouer son rôle de mandataire du gouvernement pour divulguer l'action gouvernementale aux populations au niveau national et même international. L'avènement du COVID y a également joué un rôle important dans le fait que les visiteurs préfèrent regarder le SAGO qui se transmet en direct

Proportion visite du sago au fil du temps

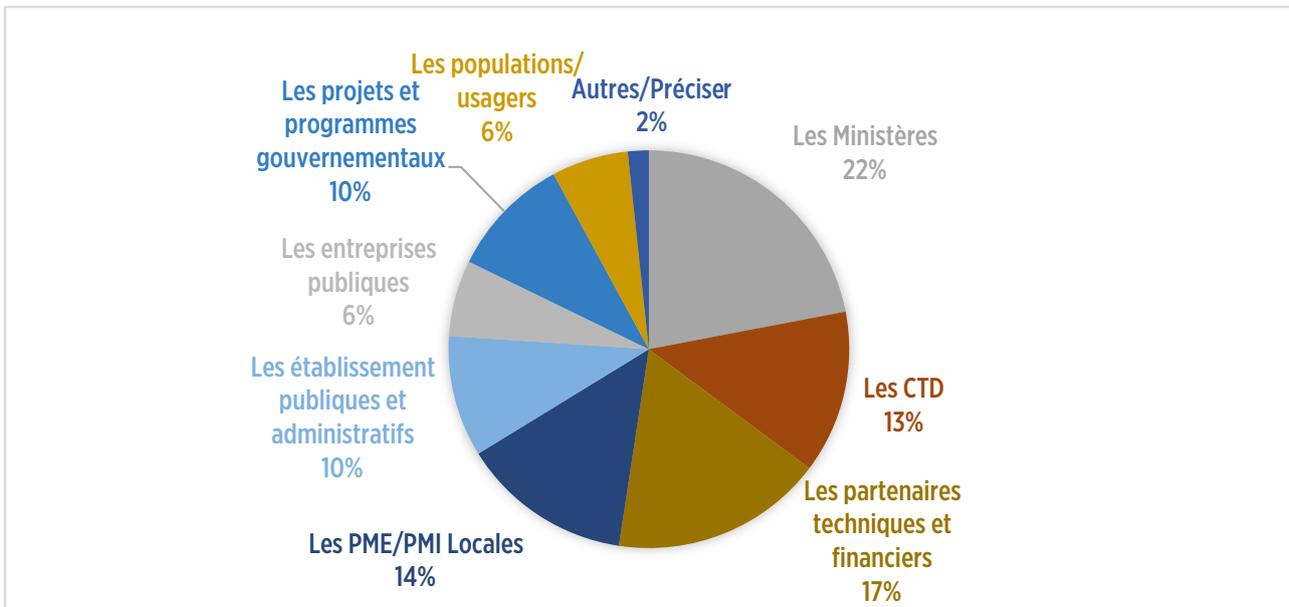
■ Série1 ■ Série2 ■ Série3 ■ Série4 ■ Série5 ■ Série6 ■ Série7
■ Série8 ■ Série9 ■ Série10 ■ Série11 ■ Série12 ■ Série13



7. QUELLES ORGANISATIONS / ENTREPRISES VOUS INTERESSENT LE PLUS AU SAGO, POIRQUOI ?

Cocher l'(es) organisation(s) qui vous intéresse (nt)		
Les Ministères	78	-Informations sur la gestion publique -Réalisation des actions -A cause de mes fonctions -Suivent l'action dans certains domaines -traitent les dossiers
Les CTD	47	-Optimisation -Tourisme
Les partenaires techniques et financiers	61	-Apprendre pour s'améliorer
Les PME/PMI Locales	49	-Ils aident les petites sociétés à se développer -Découvertes
Les établissement publiques et administratifs	35	-Ils vulgarisent leurs structures -Donnent des suggestions sur l'amélioration des SVC
Les entreprises publiques	22	-Promotion du Cameroun à l'extérieur -L'impact sur la société -Être informé sur le fonctionnement Et le développent du pays
Les projets et programmes gouvernementaux	35	- Voir les différentes innovations du pays - Pour assister et s'instruire - Bon pour les entrepreneurs et les mettre au courant actions gouvernementales.
Les populations/ usagers	22	-! échanges - nouvelles rencontres
Autres/Préciser	6	Les entreprises privées pour les offres et politiques qu'elles développent.

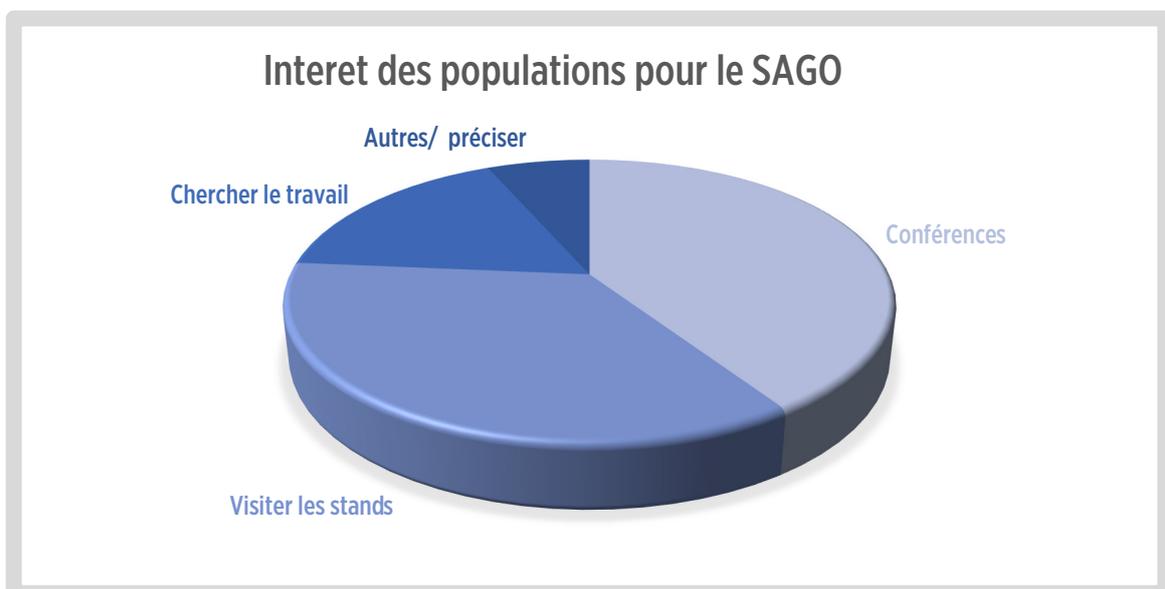
Etant donné que le SAGO promeut le plus l'activité gouvernementale, il est correct que les organisations les plus représentatives soient les administrations représentées par leurs ministères. Les autres organisations sont représentées mais, moins que proportionnellement par rapport aux administrations publiques.



8. QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE A VENIR AU SAGO ?

Connaitre l'action gouvernementale	Conférences V	visiter les stands	Chercher le travail	Autres / préciser
1	817	1	341	3
31				

Les visiteurs du SAGO veulent essentiellement connaître l'organisation gouvernementale, visiter les nombreux stands qui accueillent les exposants qui viennent faire part de leurs missions, et d'autres raisons telles rechercher du travail et des stages.



9. QUE PROPOSEZ-VOUS POUR QUE LE SAGO SOIT UN MEILLEUR MOYEN DE COMMUNICATION POUR INFORMER LES POPULATIONS SUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE ?

- Plus de communication (même à travers les Médias).
- Impliquer les populations dans l'élaboration des plans du gouvernement.
- Aider à trouver des partenaires dans les domaines : Menuiserie, aluminium, soudure.
- Faire participer les acteurs de la société civile et du secteur informel.
- Créer des kiosques à information dans les villes
- Rediffuser le SAGO dans l'année pour mieux informer les populations.
- Mettre sur pied les SAGO sous régionaux.
- Mener des enquêtes pour savoir ce que les populations désirent connaître.
- Encourager le secteur privé à une plus grande participation.
- Afficher toutes les structures et administration présentes et les afficher à l'entrée.
- Faire un plan de localisation des différents stands.
- Délocaliser le SAGO en région (s'il faut le faire chaque année).
- Inviter plus d'acteurs privés.
- Agrandir la salle de conférence.
- Rendre le SAGO plus divertissant et attractif pour attirer un public plus jeune.
- Plus de publicité.
- Salle de conférence accessible à tout le monde.
- Actualisation de la documentation.
- La bonne gestion des entreprises publiques.
- Bien disposer les parkings et les agents d'orientation.
- Multiplier les sites d'information.
- Rien à signaler.

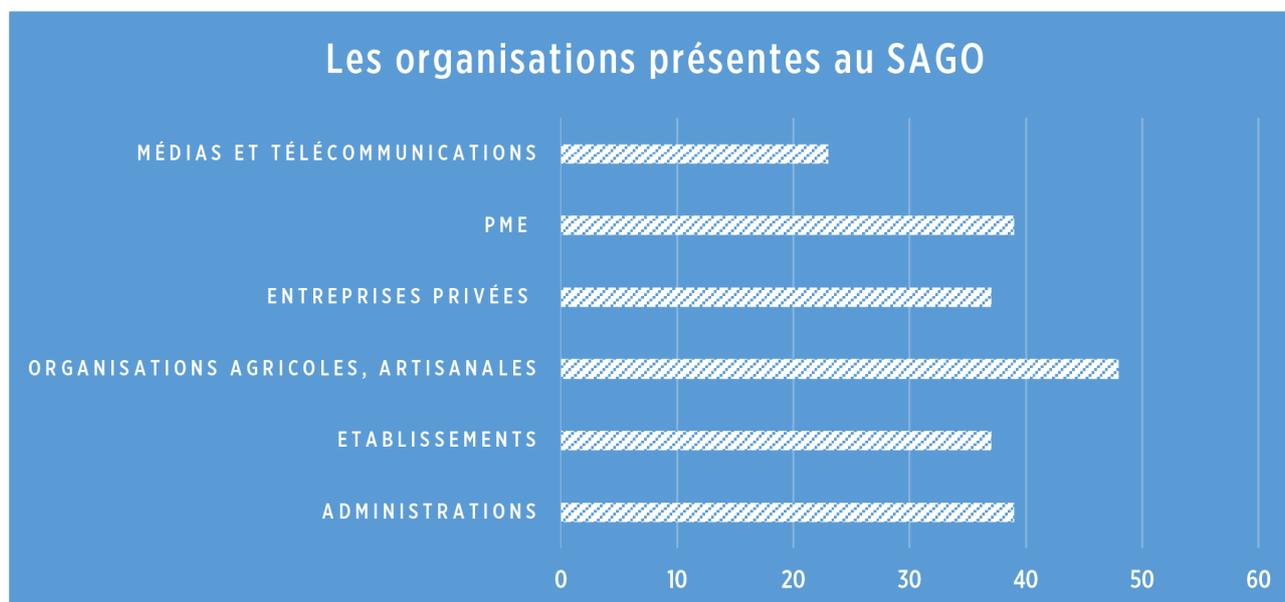
L'organisation du SAGO est appréciée diversement par les visiteurs. Cependant, certains souhaitent que la communication soit améliorée. Ils veulent qu'un plan d'occupation des espaces et les noms des organisations soient affichés à l'entrée du PAPOSY. Enfin, de trouver une solution pour le problème de parking.

II. RAPPORT DES EXPOSANTS SAGO

1- QUEL TYPE D'ORGANISATION ETES-VOUS ?

Administrations Publiques	Etablissements Publiques administratives	Organisations agricoles, artisanales	Entreprises privées	PME	Médias et télécommunications
393	7	483	7	392	3

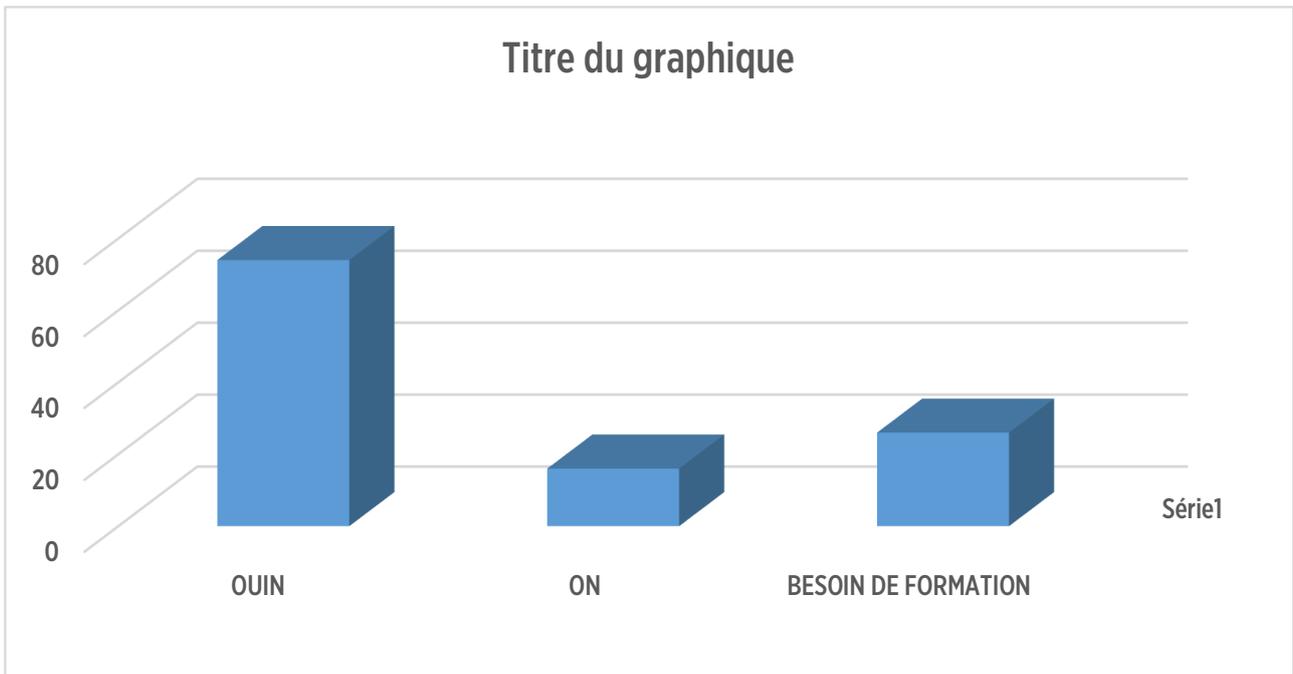
Les organisations de tous les secteurs d'activités sont représentées et exposent au Salon de l'Action Gouvernementale, le CIVID a laissé place à la présence de nouvelles organisations dans le SAGO. Les Administrations Publiques et les Petites et Moyennes Entreprises sont les plus représentatives.



2- EST-CE QUE VOUS TRAVAILLEZ A METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

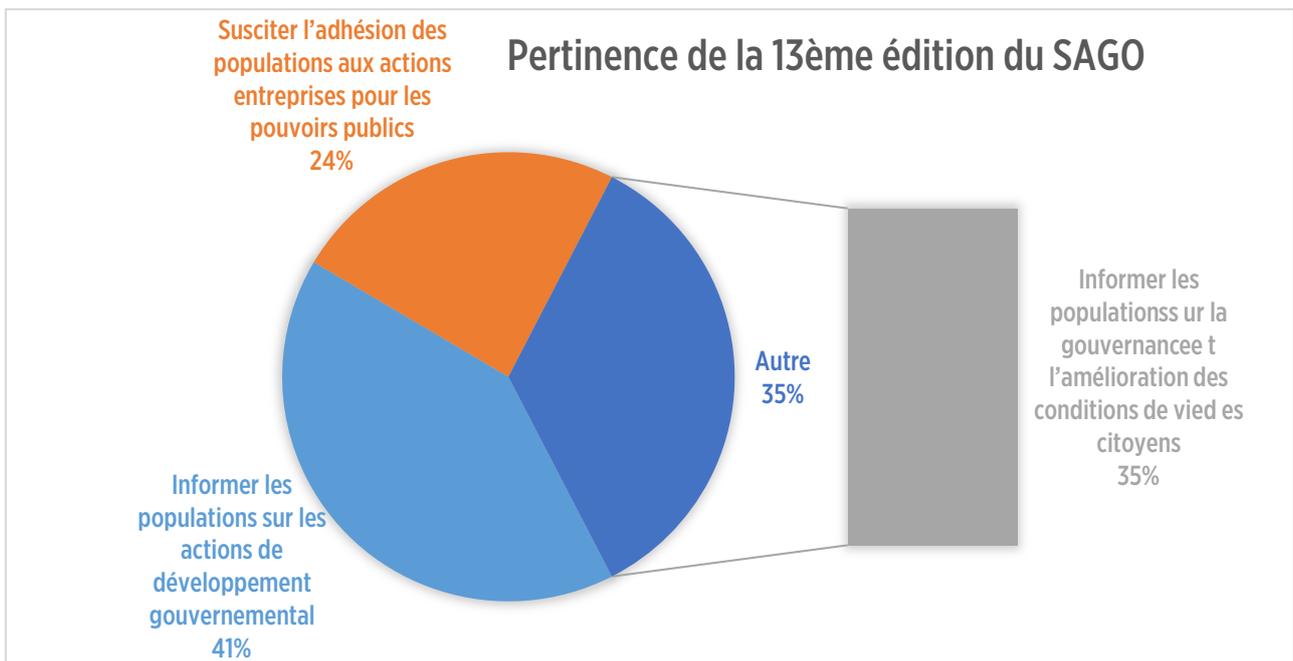
OUI	NON	BESOIN DE FORMATION
741	6	26

La grande majorité des organisations qui exposent au SAGO travaillent à mettre en place les Politiques Publiques soit 64%, une proportion de 14 % ne font pas cet effort et 22% souhaitent faire une formation dans le domaine. Nous pouvons l'apprécier dans la figure ci-dessous.



3- QUELLE EST LA PERTINENCE DU THEME DE LA 13^{ème} EDITION DU SAGO POUR VOTRE ORGANISATION ET POUR LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS ?

Informer les populations sur les actions de développement gouvernemental	53
Susciter l'adhésion des populations aux actions entreprises pour les pouvoirs publics	31
Informer les populations sur la gouvernance et l'amélioration des conditions de vie des citoyens	45
Autres/préciser	

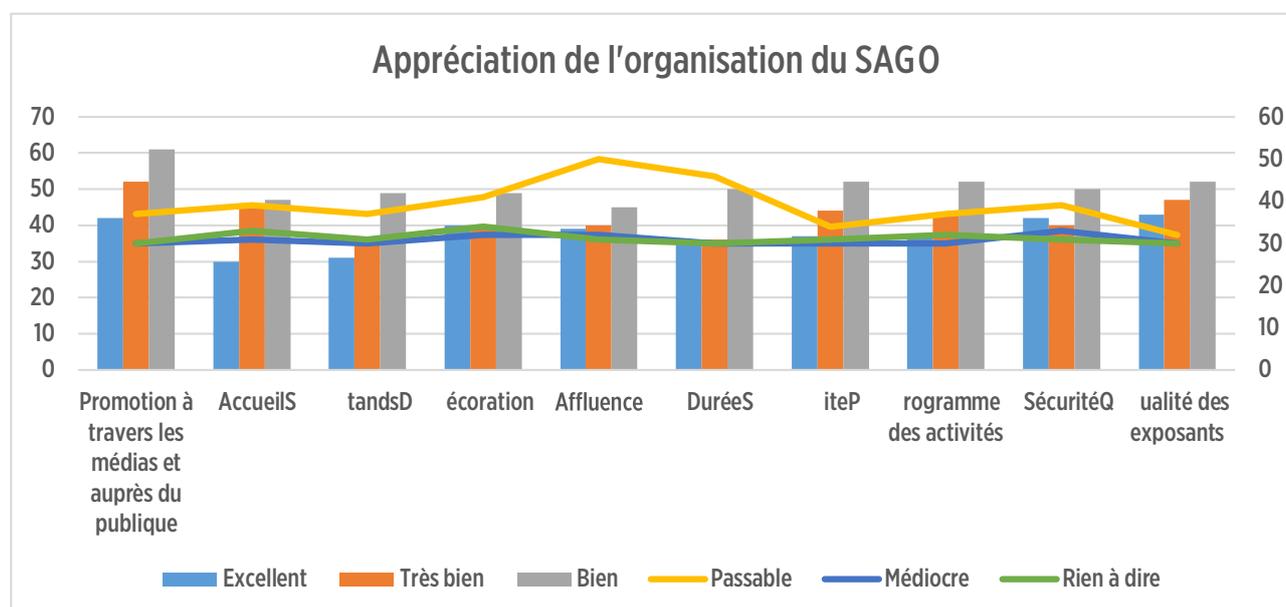


La pertinence du thème de la 13ème édition du SAGO pour les organisations et pour le gouvernement camerounais n'est pas à démontrer au regard des proportions des exposants qui l'ont apprécié et qui ont travaillé pour que le Salon se déroule bien. Les conférences étaient très courues et très intéressantes et ont joué leur rôle à faire connaître l'activité gouvernementale pour informer les populations Surtout que celui-ci porte sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

4- QUE PENSEZ VOUS DE L'ORGANISATION DU SAGO ?

	Excellent	Très bien	Bien	Passable	Médiocre	Rien à dire
Promotion à travers les médias et auprès du publique	42	52	61	37	30	30
Accueil	30	46	47	39	31	33
Stands	31	35	49	37	30	31
Décoration	40	40	49	41	32	34
Affluence	39	40	45	50	32	31
Durée	36	36	50	46	30	30
Site	37	44	52	34	30	31
Programme des activités	37	43	52	37	30	32
Sécurité	42	40	50	39	33	31
Qualité des exposants	43	47	52	32	30	30

L'organisation du SAGO a été diversement appréciée selon les quantités et proportions représentés dans les différents supports par les exposants. Toutefois ces derniers pensent que l'organisation était bien.



5- QUE PROPOSEZ POUR AMELIORER L'ORGANISATION DU SAGO ?

Impliquer d'avantage la jeunesse et les ministères
Améliorer la sécurité du site
Respecter le délai de livraison du matériel à l'exposant
Mettre de l'emphase sur l'annonce de l'avènement du SAGO
Augmenter la durée de l'évènement
Inviter les grandes écoles
Revoir le cout des stands à la baisse
Améliorer la gestion des espaces de restauration et toilette
Renforcer la sécurité
Améliorer la gestion des ordures
Amener les membres du gouvernement à visiter tous es stands
Améliorer la communication le plus possible
Introduire un concert comme divertissement
Communiquer dans les lieux de prière
Visiter tous les stands
Organiser le SAGO 2 à 3 fois par an
Organiser le SAGO dans les régions
Pas assez d'éclairage dans la soirée
Installer les poubelles dans le site du SAGO
Favoriser le Made In Cameroon
Intégrer les jeux et autres divertissements pour les jeunes et les enfants
Le coût des stands trop élevées
Vue le coût des stands, au moins de l'eau devrait être donnée à l'exposant
Bien définir le thème
Tenir des formations pour les filles de MON COMMUNICATEUR
Gestion des parking et de la circulation

Le tableau ci-dessus donne une appréciation de la diversité de propositions faites par les exposants qui souhaitent que leur accès à l'évènement s'améliore, pour une meilleure organisation du Salon de l'Action Gouvernementale.

III. RECOMMANDATIONS

Suite à ce travail de rédaction du rapport général du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) 2024, voici quelques recommandations explicites basées sur les activités de 2024, qui touchent les conférences, les colloques, les expositions et les visites :

1. RENFORCER L'ORGANISATION DES CONFÉRENCES ET COLLOQUES

- Considérer les thématiques liés aux TIC, ... : Encourager la participation d'un plus grand nombre de ministères, d'agences publiques et d'entreprises privées pour aborder des sujets variés comme la digitalisation, l'innovation, et la gouvernance participative. Cela permettra de toucher un public plus large et d'aborder des problématiques actuelles de manière plus complète.
- Augmenter les interventions internationales : Inviter davantage d'experts internationaux pour partager leurs expériences, bonnes pratiques et recommandations. Cela enrichirait les débats et fournirait de nouvelles perspectives, en particulier dans des domaines comme la gestion publique, les nouvelles technologies, et l'environnement.
- Renforcer l'interactivité des sessions : Inclure des sessions de questions-réponses plus dynamiques et des débats interactifs avec le public pour rendre les conférences plus engageantes. L'utilisation de plateformes en ligne pour les questions pourrait aussi encourager une participation plus large, même à distance.

2. AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA VISIBILITÉ DES EXPOSANTS

- Accroître la diversité des exposants : Augmenter le nombre d'entreprises et organisations qui exposent, surtout dans des secteurs émergents comme l'agriculture numérique, l'économie verte et les énergies renouvelables. Cela donnerait plus d'opportunités pour les visiteurs de découvrir des innovations et des solutions.
- Optimiser l'espace d'exposition : Réorganiser l'espace pour faciliter la circulation des visiteurs et éviter les engorgements dans certaines zones très fréquentées. Créer des zones thématiques pour une meilleure visibilité des secteurs représentés, facilitant ainsi les interactions ciblées entre exposants et visiteurs.
- Mettre en avant des démonstrations pratiques : Inciter les exposants à proposer plus de démonstrations en direct de leurs services et produits. Cela permettrait aux visiteurs de mieux comprendre les innovations exposées et d'évaluer concrètement leur pertinence.

3. AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

- Optimiser la gestion des flux de visiteurs : Créer des parcours de visite optimisés, avec des points d'information pour orienter les visiteurs. Cela faciliterait l'accès aux conférences, expositions et zones de networking.
- Renforcer la communication autour de l'événement : Utiliser davantage les réseaux sociaux, les médias locaux et les canaux de communication pour faire connaître les différentes activités en temps réel. L'envoi de notifications sur les temps forts de l'événement permettrait d'accroître la participation aux différentes sessions.

4. PROPOSER PLUS DE PLATEFORMES DE NETWORKING

- Créer des espaces dédiés au networking : Aménager des zones de rencontre et d'échanges informels pour les participants, permettant aux professionnels de différents secteurs de se rencontrer et de tisser des liens. Ces espaces devraient être équipés pour permettre des discussions efficaces dans un cadre détendu.
- Organiser des sessions de rencontre matchmaking : Mettre en place des sessions de rencontres B2B entre exposants, intervenants et visiteurs pour favoriser les partenariats potentiels et encourager la collaboration entre les secteurs public et privé.

5. PROMOUVOIR DE PLUS EN PLUS LA DIGITALISATION ET L'ACCESSIBILITÉ À DISTANCE

1. Diffuser encore plus les conférences en ligne : Proposer un accès à distance pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre sur place. Cela permettrait d'élargir l'audience et d'augmenter l'impact de l'événement.

- **Créer une plateforme interactive pour les participants :** Développer une application ou un site web permettant aux participants d'interagir directement avec les exposants, de poser des questions pendant les conférences, et de consulter les documents et présentations en temps réel.

6. RENFORCER L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET LA SENSIBILISATION

2. Impliquer les jeunes et les communautés locales : Intégrer plus de programmes dédiés aux jeunes et aux communautés locales pour les sensibiliser aux questions de gouvernance et de service public. Des concours ou des ateliers pratiques pourraient les encourager à s'impliquer davantage.

- **Promouvoir des actions durables :** Mettre en place des initiatives écologiques pour rendre le SAGO plus durable (gestion des déchets, utilisation d'énergies renouvelables, etc.). Cela correspondrait aux tendances actuelles et à l'engagement en faveur du développement durable.

Ces recommandations pourraient améliorer l'expérience des participants, attirer une audience plus large et diversifiée, et renforcer le rôle comme plateforme d'échanges autour de l'action gouvernementale et du développement au Cameroun lors du SAGO 2025.

LA VITRINE DU CAMEROUN

